



5 octobre 2021

(21-7464)

Page: 1/64

Organe d'examen des politiques commerciales

Original: anglais

EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE

MAURICE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par Maurice est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur Maurice.

Table des matières

1 INTRODUCTION	4
2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	4
2.1 Difficultés liées à la croissance dans le contexte de la COVID-19-.....	4
2.2 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2014-2019.....	7
2.3 Contribution des principaux secteurs	7
2.4 Performance des secteurs d'activité.....	8
2.5 Balance des paiements.....	9
2.6 Commerce des marchandises	10
2.7 Commerce des services	12
2.8 Investissement étranger.....	12
3 APERÇU DES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES	14
3.1 Agriculture	14
3.2 Secteur manufacturier.....	15
3.3 Économie océanique	18
3.4 Tourisme.....	20
3.5 Services financiers.....	23
3.6 TIC et commerce électronique	30
3.6.1 TIC/BPO	30
3.6.2 Commerce électronique	32
4 CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT ET SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES	33
5 CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE	37
5.1 Objectifs de politique commerciale	37
5.2 Politique tarifaire	37
5.3 Politique non tarifaire.....	38
5.4 Mesures de facilitation des échanges	38
5.5 Droits de propriété intellectuelle	40
5.5.1 Droit d'auteur	41
5.5.2 Loi sur le Conseil mauricien pour la recherche et l'innovation (MRIC).....	42
5.5.3 Loi de 2019 sur la propriété industrielle	42
5.5.4 Accession à l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)	43
5.5.5 Moyens d'assurer la protection à la frontière.....	43
5.5.6 Innovation.....	44
5.6 Politique de la concurrence à Maurice	44
5.7 Législation relative aux mesures correctives commerciales	45
5.8 Commerce des services	45
6 ACCORDS COMMERCIAUX MULTILATÉRAUX ET RÉGIONAUX	46
6.1 OMC.....	46
6.2 Notifications au titre des Accords de l'OMC.....	48
6.3 Échanges régionaux (SADC, COMESA, zone de libre-échange tripartite, ZLECAf).....	48

6.3.1 Zone de libre-échange de la SADC	48
6.3.2 Zone de libre-échange du COMESA.....	50
6.3.3 Stratégie régionale d'exportation	52
6.3.4 Projet d'entreposage	52
6.3.5 Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC	52
6.3.6 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)	53
6.3.7 Accord de partenariat économique intérimaire avec l'Union européenne.....	55
6.3.8 Accord de partenariat économique (APE) entre le Royaume-Uni et l'Afrique orientale et australe (AFOA).....	57
6.3.9 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA).....	58
6.3.10 Accord-cadre sur le commerce et l'investissement entre Maurice et les États-Unis (TIFA)	59
6.3.11 Programme accéléré d'intégration économique (PAIE)	59
6.4 Initiatives commerciales bilatérales.....	59
6.4.1 Accord de libre-échange Chine-Maurice.....	59
6.4.2 Accord de partenariat de coopération économique générale (CECPA) avec l'Inde.....	61
6.4.3 Accord de libre-échange Chine-Turquie	62
6.4.4 Accord commercial préférentiel entre Maurice et le Pakistan.....	63
6.4.5 Accord commercial préférentiel entre Maurice et l'Indonésie.....	63
7 CONCLUSION	63

1 INTRODUCTION

1.1. Le monde connaît l'une des pires crises de son histoire en raison de la pandémie de COVID-19. L'économie mauricienne a également été durement touchée. Le PIB mauricien a diminué de 14,9% en 2020, tandis que la dette brute du secteur public s'élevait à 84,3% du PIB à la fin de décembre 2020.

1.2. Avant la crise, la croissance moyenne du PIB à Maurice depuis le dernier examen des politiques commerciales intervenu en 2014 était de l'ordre de 3,5% par an, soit une valeur bien supérieure à la moyenne mondiale. Le gouvernement a mis en œuvre un ambitieux programme de réformes visant à améliorer l'environnement du commerce, de l'investissement et des affaires, et il a investi massivement dans le développement des infrastructures. Cela a abouti à une forte progression dans le classement selon l'indice de facilité de faire des affaires, le pays passant de la 20^{ème} place mondiale en 2014 à la 13^{ème} place en 2019, et au lancement du tout premier système de chemin de fer léger dans un petit État insulaire en développement (PEID) à Maurice en 2019.

1.3. Au cours de la période considérée, des réformes commerciales et douanières ont été menées sur plusieurs fronts. Maurice a mis en œuvre l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et les droits de la nation la plus favorisée visant plusieurs produits ont été réduits. En outre, les conditions d'accès aux marchés ont été améliorées sur les marchés essentiels, tant pour les marchandises que pour les services, par le biais de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), de l'Accord de libre-échange (ALE) Chine-Maurice, de l'Accord de partenariat économique avec le Royaume-Uni et de l'Accord global de coopération économique et de partenariat avec l'Inde. Un ambitieux plan de développement de la propriété intellectuelle (IPDP) est mis en œuvre depuis 2016. Une loi de portée générale visant tous les droits de propriété industrielle a été adoptée et remplacera la Loi sur les brevets, les marques de commerce et les dessins industriels (2002). L'innovation est favorisée dans tous les secteurs. Le cadre juridique visant à assurer le respect par Maurice des normes internationales en matière de services financiers et l'efficacité de la lutte contre la fraude financière a été considérablement remanié.

1.4. Le 1^{er} juillet 2020, Maurice a été classée par la Banque mondiale parmi les économies à revenu élevé sur la base d'un revenu national brut (RNB) par habitant de 12 900 USD en 2019, en progression de 5,1% par rapport à 2018. Toutefois, ce statut pourrait être réexaminé compte tenu de l'incidence de la COVID-19 sur l'économie.

2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Difficultés liées à la croissance dans le contexte de la COVID-19

2.1. En tant que petit État insulaire en développement, ouvert sur le monde, Maurice a vu son économie fortement touchée par la pandémie de COVID-19. Deux confinements nationaux visant à contenir la pandémie ont été imposés en 2020 et 2021, respectivement.

2.2. Le gouvernement mauricien a fermé les frontières aux voyageurs à compter du 18 mars 2020 et a instauré un premier confinement national entre le 19 mars 2020 et le 1^{er} juin 2020. Les compagnies aériennes, les usines, les magasins et les restaurants ont subi les chocs économiques les plus importants, entraînant des contractions fortes et soudaines de la production de secteurs économiques clés tels que le tourisme, le commerce et la fabrication. L'activité économique a repris vers la mi-mai 2020, parallèlement à la levée progressive du confinement et à la réouverture de l'économie à la mi-juin 2020. Toutefois, un deuxième confinement a dû être imposé du 10 mars 2021 au 30 avril 2021 en raison d'une augmentation soudaine des infections dans le pays.

Conséquences macroéconomiques sur l'économie¹ en 2020

2.3. Le PIB réel a diminué de 14,9% en 2020, ramenant le PIB de Maurice à son niveau de 2016, accompagné d'une croissance négative dans la plupart des secteurs, comme suit:

- a) l'industrie textile a enregistré une contraction d'environ 31%;

¹ Tous les chiffres sont basés sur les estimations publiées par Statistics Mauritius en mars 2021.

- b) le secteur de la construction a enregistré un recul d'environ 25%;
- c) le secteur du commerce de gros et de détail s'est contracté d'environ 12%, la consommation des ménages ayant fortement diminué en raison de la baisse de leurs revenus;
- d) le secteur du tourisme a été le plus touché par la fermeture des frontières et a enregistré un recul d'environ 80%. La compagnie aérienne nationale, Air Mauritius, a été placée sous administration judiciaire et doit être restructurée;
- e) les activités de services administratifs et d'appui se sont contractées d'environ 20%, compte tenu de la baisse dans le secteur du tourisme;
- f) le secteur des arts, des spectacles et des activités récréatives a reculé d'environ 31%, en raison de l'arrêt des activités de spectacle, de jeux, de paris et de sport, notamment pendant la période de confinement;
- g) en revanche, le secteur des services financiers a enregistré une maigre croissance de 1%, contre plus de 5% au cours des dernières années.

Mesures prises par le gouvernement pour atténuer les conséquences de la COVID-19 sur l'économie mauricienne

2.4. Toute une série de mesures ont été adoptées par l'État, la Banque de Maurice et d'autres organismes du secteur public pour atténuer les effets de la pandémie sur l'économie et la population. Certaines des principales mesures adoptées sont énumérées dans le tableau ci-dessous:

Tableau 2.1 Résumé des mesures liées à la COVID-19 prises par Maurice

Mesures	Description
Mesures générales prises par le gouvernement	
Programme d'aide salariale	Un soutien financier a été accordé aux entreprises touchées par la pandémie de COVID-19 pour le versement des salaires des travailleurs risquant de se retrouver au chômage technique pendant le confinement. Après le confinement, le programme a été étendu aux entreprises exerçant des activités dans le secteur du tourisme jusqu'à l'ouverture des frontières. Lors du deuxième confinement sur l'île principale de Maurice entre le 10 mars 2021 et le 30 avril 2021, le programme a été reconduit pour d'autres secteurs pendant cette période. Entre mars 2020 et avril 2021, un montant total de 15,2 milliards de MUR a été déboursé dans le cadre de ce programme.
Programme d'aide en faveur des travailleurs indépendants	Un soutien financier a été accordé aux travailleurs indépendants du secteur informel incapables de travailler en raison du confinement. Après le confinement, le programme a été étendu aux travailleurs indépendants du secteur du tourisme jusqu'à l'ouverture des frontières. Lors du deuxième confinement sur l'île principale de Maurice entre le 10 mars 2021 et le 30 avril 2021, l'aide financière a été étendue à tous les travailleurs indépendants pendant cette période. Entre mars 2020 et avril 2021, un montant total de 4,3 milliards de MUR a été déboursé dans le cadre de ce programme.
Taxes portuaires	Les taxes portuaires et les frais de manutention au terminal pour les exportations ont été supprimés jusqu'en décembre 2020, puis réduits de moitié pendant la période allant de janvier à juin 2021.
Soutien à l'hôtellerie	Introduction d'un programme d'appartements-hôtels visant à permettre aux hôtels existants de convertir une partie de leurs unités d'hébergement en appartements avec services pouvant être vendus individuellement.

Mesures	Description
Soutien au secteur du tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Les titulaires d'une licence de l'Office du tourisme et de l'Administration des plages sont exemptés du paiement des droits de licence pendant deux ans; le paiement du loyer des terrains appartenant à l'État pour les hôtels est supprimé pendant l'exercice budgétaire suivant; le taux du remboursement au titre du Programme de reconstruction et de rénovation des hôtels du loyer des terrains appartenant à l'État pour les hôtels est passé de 50% à 100% pendant deux ans, jusqu'au 30 juin 2022.
Mesures monétaires prises par la Banque de Maurice	
Réduction du taux clé des prises en pension	La Banque de Maurice a ramené le taux clé des prises en pension de 3,35% à 2,85% le 10 mars et à 1,85% le 16 avril 2020.
Réduction du coefficient de trésorerie	Le 13 mars 2020, la Banque de Maurice a ramené le coefficient de trésorerie applicable aux banques commerciales de 9% à 8%. Le montant débloqué grâce à cette réduction est détenu sur un compte spécial à la Banque que les banques commerciales peuvent utiliser pour toute facilité destinée à un opérateur économique touché.
Moratoire des banques commerciales pour les opérateurs économiques	Les banques commerciales ont accordé un moratoire sur le remboursement du capital des prêts existants aux opérateurs économiques touchés par la COVID-19 jusqu'en juin 2021.
Moratoire sur les banques commerciales pour les ménages et les particuliers	Les ménages et les particuliers mauriciens touchés par la COVID-19 pouvaient demander à leurs banques commerciales un moratoire sur le remboursement du capital de leurs prêts existants entre le 1 ^{er} avril 2020 et juin 2021.
Contribution exceptionnelle ponctuelle visant à stabiliser l'économie	Le conseil d'administration de la Banque a accordé à l'État une contribution exceptionnelle ponctuelle de 60 milliards de MUR pour l'aider à mettre en œuvre des mesures fiscales visant à stabiliser l'économie de Maurice.
Mesures spécifiques en faveur des entreprises	
Programme de participation au capital de la Société publique d'investissement (SIC)	SIC Ltd a lancé un programme de participation au capital pour aider les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 250 millions de MUR à surmonter leurs difficultés financières dans le contexte de la pandémie de COVID-19.
Programme d'affacturage en faveur des PME	Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions de MUR bénéficient d'un taux d'intérêt réduit de 2,5% au lieu de 3,9% au titre du Programme d'affacturage en faveur des PME jusqu'en décembre 2020.
Programme de modernisation des équipements par le crédit-bail	Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 50 millions de MUR et 1,5 milliard de MUR bénéficient d'un taux d'intérêt réduit compris entre 2,5% et 3,35% par an jusqu'en décembre 2020.
Programme de modernisation des entreprises	Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 10 millions MUR bénéficient d'un taux d'intérêt réduit de 1,75% par an au lieu de 3,5% jusqu'au 31 décembre 2020.
Fonds de crédit renouvelable	Un Fonds de crédit renouvelable d'un milliard de MUR a été créé à la Banque de développement de Maurice pour aider les entreprises (dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 10 millions de MUR) à résoudre leurs difficultés de trésorerie en leur accordant des prêts d'un montant maximal de 1 million de MUR, sans intérêt jusqu'en juin 2021 et assortis d'un taux de 1,5% par la suite, remboursables sur 3 ans.
Programme de prêts sans intérêt en faveur des PME	Le Programme de prêts sans intérêt en faveur des PME est mis en œuvre par la Banque de développement de Maurice (DBM) afin de fournir des prêts aux PME dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 50 millions de MUR et qui reversent une contribution sociale généralisée (CSG). Un prêt sans intérêt de 100 000 MUR assorti d'un moratoire de 5 ans sur le remboursement sera accordé aux PME admissibles.
Programme d'aide spécial de 1 million de MUR au titre de la COVID-19	La Banque de développement de Maurice met en œuvre le Programme d'aide spéciale au titre de la COVID-19, dans le cadre duquel les PME pourront demander des prêts non garantis d'un montant maximal de 1 million de MUR à un taux d'intérêt de 0,5% par an assortis d'une période de remboursement de 5 ans, y compris d'un moratoire d'un an sur le paiement du capital et des intérêts.

Prévisions pour 2021

2.5. En 2021, la croissance du PIB réel devrait se situer entre 5% et 7%. Toutefois, la très grande incertitude au sujet de la durée et de l'intensité de la crise sanitaire fait peser des risques importants sur les perspectives. Selon les estimations, l'incidence du premier confinement sur la croissance du PIB était de 0,6 point de pourcentage par semaine. S'agissant du deuxième confinement, l'incidence

devrait être légèrement moindre en raison de la reprise plus rapide des activités et du déploiement du programme de vaccination.

2.6. Compte tenu de ce qui précède, l'année 2020 ne peut pas être utilisée comme référence pour évaluer les résultats économiques de Maurice depuis le dernier examen des politiques commerciales, effectué en 2014. Bien que nous ayons inclus les chiffres pour l'année 2020 dans les tableaux et graphiques pour donner une idée de l'ampleur des répercussions, nous évaluons toutefois les résultats économiques de 2014 à 2019.

2.2 Principaux indicateurs macroéconomiques, 2014-2019

2.7. La croissance économique mondiale a subi une forte décélération en 2019, tombant de 3,6% en 2018 à 2,8%, avec une faiblesse persistante du commerce et des investissements mondiaux. Le ralentissement a été généralisé dans les économies avancées ainsi que dans les économies de marché émergentes et en développement. Le volume du commerce mondial n'a progressé que de 0,9% en 2019, soit le taux le plus faible depuis la contraction de 10% enregistrée pendant la Grande Dépression de 1929. Ce ralentissement a été encore exacerbé par la pandémie de COVID-19. Selon le FMI, le PIB mondial s'est contracté de 3,3% en 2020 et le volume du commerce mondial a diminué de 8,5%.

Tableau 2.2 Principaux indicateurs économiques, 2014-2019

	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PIB (prix du marché)	Milliards de MUR	392	410	435	457	481	498	429
PIB par habitant (prix du marché)	USD	10 153	9 241	9 598	10 393	11 135	11 064	8 642
Croissance du PIB (prix du marché)	%	3,7	3,6	3,8	3,8	3,8	3,0	-14,9
Inflation globale	Décembre, %	3,2	1,3	1,0	3,7	3,2	0,5	2,5
Déficit budgétaire ^a	% du PIB	3,2	3,5	3,5	2,9	3,2	11,8	-
Taux de chômage	Moyenne, %	7,8	7,9	7,3	7,1	6,9	6,7	9,2
Dettes du secteur public	% du PIB	60,6 (déc. 2014)	62,8 (juin 2015)	64,8 (juin 2016)	64,5 (juin 2017)	63,5 (juin 2018)	65,4 (juin 2019)	(juin 2020)

a Les chiffres de la dette correspondent à la situation à la fin de l'exercice budgétaire.

Source: Statistics Mauritius. Ministère des finances, de la planification économique et du développement.

2.8. Dans ce contexte de ralentissement économique mondial, l'économie mauricienne a relativement bien évolué en 2019, enregistrant une croissance du PIB réel de 3%. La plupart des secteurs économiques ont connu une croissance positive, à l'exception de ceux du textile et du tourisme, qui ont été touchés par le ralentissement général à l'échelle mondiale. Les services financiers, la construction, le commerce de détail, les activités professionnelles et les TIC ont été les principaux contributeurs à la croissance. Le taux de chômage n'a cessé de baisser depuis 2016 pour atteindre son niveau le plus bas de 6,7% en 2019. La pression inflationniste est restée modérée, le taux d'inflation globale reculant de 3,2% en 2018 à 0,5% en 2019. Le déficit budgétaire de l'exercice 2019/20 s'est élevé à 11,8%. Le ratio de la dette du secteur public par rapport au PIB s'est établi à 83,4% à la fin de juin 2020 en raison d'une dette publique plus élevée conjuguée à un dénominateur du PIB plus faible.

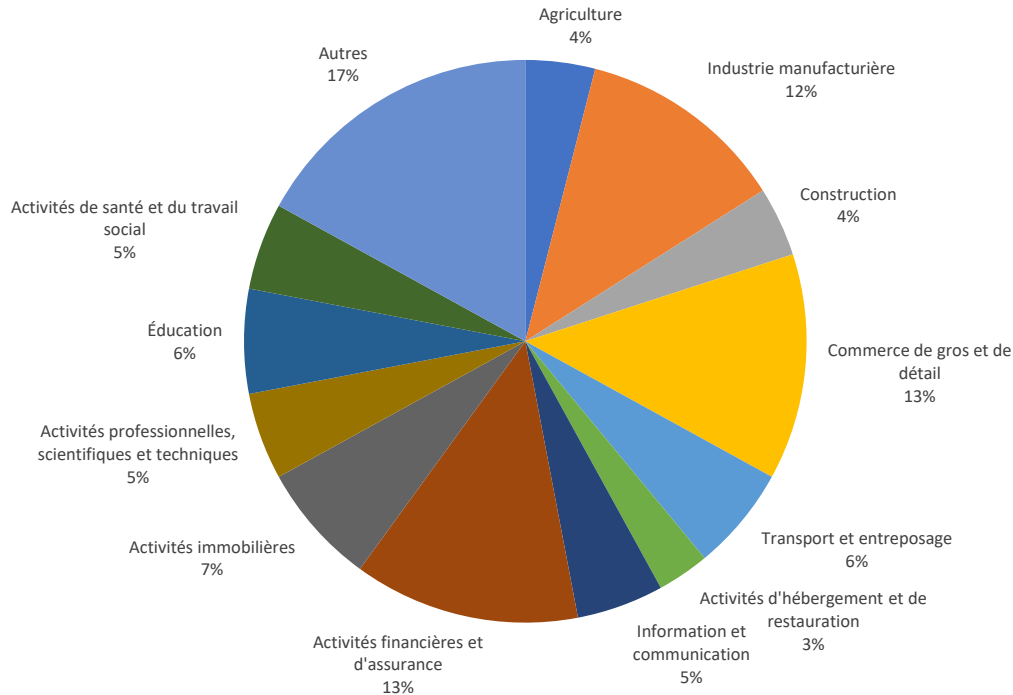
2.3 Contribution des principaux secteurs

2.9. Au fil des ans, l'économie mauricienne a subi d'importants changements structurels destinés à lui permettre de s'adapter et de tirer le meilleur parti des nouvelles évolutions dans le monde. Ainsi, le pays a réussi sa transition d'une économie de monoculture à une économie bien diversifiée. Maurice a été classé par la Banque mondiale parmi les économies à revenu élevé en 2020 (sur la base des données de 2019). Aujourd'hui, plus de 10 secteurs différents soutiennent l'économie, notamment la canne à sucre, la fabrication textile, les services financiers, le tourisme, les TIC, les fruits de mer, le pôle médical, le pôle d'excellence en matière de connaissance, les énergies

renouvelables, la construction, les industries créatives et l'immobilier de luxe. La diversification du pays a, dans une large mesure, renforcé la résilience de l'économie face aux chocs extérieurs.

2.10. Le graphique ci-dessous montre la contribution des grandes branches d'activité à l'économie nationale en 2020.

Graphique 2.1 Composition de la valeur ajoutée brute, 2020



2.4 Performance des secteurs d'activité

2.11. Le tableau 2.3 donne les taux de croissance réels des principaux secteurs de l'économie. Le secteur de la construction a connu des taux de croissance élevés au cours des trois dernières années, après les contractions des années précédentes, en raison de la mise en œuvre d'un certain nombre de grands projets d'infrastructures routières par le gouvernement, ainsi que de projets de développement immobilier par le secteur privé. Les secteurs des services financiers et des TIC ont connu une croissance supérieure à 5%, bien que d'un rythme plus lent que les années précédentes. Le commerce de gros et de détail a enregistré une croissance soutenue de 3,3% en moyenne au cours des quatre dernières années.

2.12. Le secteur agricole s'est redressé, passant d'une contraction de 1,3% en 2018 à une croissance positive de 4,1% en 2019. Cette dynamique a été tirée par le secteur de la canne à sucre, la production ayant été plus élevée qu'en 2018. Le secteur manufacturier a progressé à un rythme plus lent en 2019 en raison de la croissance modérée des activités de transformation de produits alimentaires et des autres activités manufacturières. Le secteur textile a continué de se contracter en raison de la baisse de la demande extérieure. Les activités d'hébergement et de restauration ont enregistré une croissance négative de -1,1% en 2019, le nombre de touristes se rendant à Maurice étant tombé de 1,40 million à 1,38 million. La croissance des services d'éducation et de santé a été légèrement inférieure en 2019 par rapport à l'année précédente.

Tableau 2.3 Produit intérieur brut – Taux de croissance réels (en % par rapport à l'année précédente) des principaux secteurs, 2013-2019

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Agriculture, sylviculture et pêche	0,5	3,7	0,3	3,7	-0,2	-1,3	4,1	-2,6
Dont canne à sucre	-2,2	-3,5	-3,8	5,2	-7,9	-9,1	2,4	-18,1

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur manufacturier	4,7	1,8	0,1	0,3	1,5	0,7	0,5	-17,8
Dont sucre	0,4	0,8	-5,1	6,6	2,4	-19,0	9,3	-17,2
Produits alimentaires (hors sucre)	-0,3	2,4	3,0	1,4	0,5	3,4	1,3	-11,9
Textiles	2,6	4,2	-2,8	-5,8	-0,7	-6,8	-5,9	-30,9
Autres	12,7	-1,0	-0,2	4,8	4,5	4,7	4,4	-18,4
Construction	-8,2	-8,5	-4,9	0,0	7,5	9,5	8,5	-25,2
Commerce de gros et de détail	2,8	3,0	2,8	3,0	3,1	3,6	3,4	-12,0
Activités d'hébergement et de restauration	2,9	6,1	8,7	9,2	4,6	4,1	-1,1	-65,8
Information et assistance	7,1	6,4	6,9	5,9	5,5	5,5	5,5	5,9
Activités financières et d'assurance	5,5	5,5	5,3	5,7	5,5	5,4	5,2	1,0
Dont intermédiation financière	5,6	5,5	5,4	6,0	6,0	5,7	5,4	0,9
Services de crédit-bail et autres services liés à l'octroi de crédits	6,5	6,5	6,3	6,5	6,5	6,5	6,3	1,2
Assurance, réassurance et retraite	4,9	5,0	4,6	5,2	4,9	4,8	5,0	2,4
Autres	5,5	5,9	5,8	5,0	3,8	4,5	4,1	-1,0
Activités immobilières	6,1	5,3	4,3	4,1	3,4	3,2	3,4	-1,9
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	6,9	5,5	5,1	5,7	5,3	5,1	5,1	-14,4
Activités de services administratifs et d'appui	8,1	7,9	6,7	5,9	5,8	5,7	5,2	-19,9
Éducation	1,6	2,6	3,1	0,8	1,8	2,4	1,0	-4,1
Santé et activités d'action sociale	5,3	6,8	3,6	2,2	4,5	4,1	3,2	-0,8
Arts, spectacles et loisirs	7,7	6,8	4,8	4,7	4,7	4,6	4,2	-31,0
Produit intérieur brut, aux prix du marché	3,4	3,7	3,6	3,8	3,8	3,8	3,0	-14,9

Source: Statistics Mauritius.

2.5 Balance des paiements

Tableau 2.4 Compte courant (balance des paiements), 2014-2020

(Millions de MUR)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Compte courant	-21 237	-14 724	-17 448	-21 059	-18 995	-27 058	-54 400
PIB (prix du marché)	392 062	409 893	434 765	457 201	481 256	498 273	429 435
Balance courante en % du PIB	-5,4	-3,9	-4,0	-4,6	-3,9	-5,4	-12,7
Solde de la balance des paiements	23 019	19 960	26 227	28 315	16 618	32 834	-21 058

Source: Banque de Maurice.

2.13. Maurice a constamment affiché un déficit de ses opérations courantes. En pourcentage du PIB, ce déficit a varié entre 3,6% et 5,4% au cours de la période allant de 2014 à 2019 et il est resté financé de manière adéquate grâce aux excédents globaux de la balance des paiements enregistrés par le pays pendant cette période.

2.14. Cette situation s'explique par le déficit élevé de la balance des marchandises, qui a varié entre 18,2% et 24,1% pendant la période allant de 2014 à 2019. Les exportations de marchandises n'ont cessé de diminuer, reculant de 24% du PIB en 2014 à 15,8% en 2019. D'autre part, les importations de marchandises représentaient en moyenne 40% du PIB au cours de la période considérée.

2.15. Le déficit de la balance des marchandises a été partiellement compensé par un excédent de la balance du commerce des services, alimenté principalement par le secteur du tourisme. Les recettes du tourisme ont connu une croissance notable entre 2014 et 2018, tandis qu'une légère contraction a été enregistrée en 2019. En pourcentage du PIB, l'excédent de la balance du commerce des services a varié entre 5,9% et 7,5% pendant la période allant de 2014 à 2019.

2.16. Le déficit commercial visible a été en outre compensé par l'excédent du compte des revenus, qui a connu une tendance à la hausse entre 2014 et 2019, principalement grâce aux revenus générés par le secteur des titulaires de licences d'exploitation internationale.

2.17. Les entrées nettes d'investissements et de prêts dans le compte de capital et d'opérations financières ont été plus que suffisantes pour financer le déficit des opérations courantes. Cela a entraîné un excédent de la balance globale des paiements variant entre 3,5% et 6,6% du PIB au cours de la période allant de 2014 à 2019.

2.6 Commerce des marchandises

Exportations

2.18. L'Europe est le premier débouché des produits mauriciens, représentant environ 45% des exportations totales de marchandises en 2019. Toutefois, cette part a diminué au fil du temps en raison de la diversification des marchés.

Tableau 2.5 Exportations de marchandises à destination des principaux marchés, 2014-2020

(Millions de MUR)

Destination	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Europe	38 398	36 196	37 292	35 310	30 048	29 698	27 509
Dont Royaume-Uni	10 903	10 696	9 382	8 469	7 546	7 328	6 115
France	9 203	8 087	8 943	8 421	6 964	6 271	4 868
Afrique	15 650	18 154	17 715	18 126	18 256	17 908	17 221
Dont Madagascar	5 294	5 616	5 700	4 738	4 143	4 684	4 150
Afrique du Sud	5 770	7 496	6 353	6 453	7 386	6 948	7 187
États-Unis	8 515	9 092	8 739	8 035	8 015	7 106	5 844
Asie	17 546	20 845	13 001	9 185	10 005	10 593	9 086
Exportations totales	81 176	85 890	78 105	71 662	67 266	66 351	60 528

Source: Statistics Mauritius.

2.19. Comme le montre le tableau 2.5, la part de l'Europe dans les exportations de marchandises a diminué de 47,3% en 2014 à 45% en 2019. Cette baisse est principalement due à la diminution des exportations à destination du Royaume-Uni et de la France.

2.20. Parallèlement, la part des exportations vers les pays africains a connu une progression importante, passant de 19,3% en 2014 à près de 27% en 2019. Les marchés sud-africain et kényan ont connu une bonne progression au cours de la période considérée. Le tableau 2.6 ci-dessous présente les principaux marchés d'exportation pendant la période 2014-2020. En tant que marché individuel, le Royaume-Uni reste le principal acheteur de produits mauriciens, devant les États-Unis, pour l'année 2019.

Tableau 2.6 Exportations de marchandises vers les 10 principales destinations, 2014-2020

(Millions de MUR)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Royaume-Uni	10 903	10 696	9 382	8 469	7 546	7 328	6 115
États-Unis	8 515	9 092	8 739	8 035	8 015	7 106	5 844
Afrique du Sud	5 770	7 496	6 353	6 453	7 386	6 948	7 187
France	9 203	8 087	8 943	8 421	6 964	6 271	4 868
Madagascar	5 294	5 616	5 700	4 738	4 143	4 684	4 150
Italie	5 244	4 756	5 576	4 880	3 097	3 644	3 961
Espagne	4 260	3 830	3 500	3 874	3 500	2 937	3 415
Pays-Bas	2 055	2 283	2 522	2 416	2 830	2 601	2 686
Kenya	164	677	1 161	1 817	1 944	1 961	1 914
Réunion	2 033	1 803	1 817	2 151	2 104	1 715	1 680
Autres	27 735	31 554	24 412	20 408	19 737	21 156	18 708
Exportations de marchandises^a	81 176	85 890	78 105	71 662	67 266	66 351	60 528

a Les exportations de marchandises excluent les approvisionnements et combustibles des navires.

Source: Statistics Mauritius.

2.21. Les exportations de denrées alimentaires et d'animaux vivants, en proportion des exportations totales de marchandises, sont passées de 30,8% en 2014 à 35,3% en 2019, principalement en raison de la hausse des exportations de poissons et de préparations à base de poisson, dont la part a progressé de 17,2% à 20,2%. La part des produits manufacturés, notamment des matériaux, a également augmenté, passant de 10,5% à 14,4% au cours de cette même période, les fils, tissus et ouvrages en matières textiles représentant 7% des exportations, contre 4,5% en 2018. La part des exportations de produits manufacturés divers a légèrement augmenté, de 37,7% à 38,2%, au cours de la période à l'examen. Toutefois, dans cette catégorie, la part des vêtements et accessoires du vêtement dans les exportations totales a reculé de 30,4% à 29,1% et celle des bijoux a été réduite de plus de moitié, de 1,9% à 0,8%.

Importations

2.22. Les importations totales sont passées de 172 milliards de MUR en 2014 à 199 milliards de MUR en 2019. Toutefois, en 2015 et 2016, les importations ont diminué, principalement en raison de la baisse importante des prix du pétrole.

Tableau 2.7 Importations en provenance des principaux marchés, 2014-2020

(Millions de MUR)

Pays d'origine	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Asie	97 975	93 234	87 857	92 432	103 309	107 585	90 475
Inde	37 225	29 822	27 292	29 646	35 161	27 579	15 859
Chine	27 789	30 317	29 300	29 675	31 818	33 234	27 573
Europe	40 299	38 603	41 103	46 555	48 032	52 333	44 141
France	13 087	11 954	12 876	14 373	15 630	13 818	11 946
Espagne	5 972	5 214	4 922	5 833	3 796	6 208	5 868
Royaume-Uni	3 048	3 678	3 595	3 811	4 261	6 016	3 264
Afrique	18 411	20 160	22 260	25 734	26 101	25 432	19 994
Afrique du Sud	11 345	11 123	12 384	15 392	17 705	16 008	12 741
Seychelles	1 120	1 872	2 517	2 708	1 877	2 244	2 024
Égypte	1 016	818	1 003	1 146	1 159	1 421	1 196
États-Unis	2 658	2 693	3 491	4 288	4 663	4 009	2 724
Australie	4 367	4 325	3 247	3 779	3 446	2 728	2 692
Importations totales	172 038	168 023	165 423	180 867	192 438	198 639	166 268

Source: Statistics Mauritius.

2.23. Comme le montre le tableau 2.7, plus de la moitié des importations provenaient du continent asiatique. Toutefois, cette part a affiché une tendance à la baisse, reculant de près de 57% en 2014 à 54,2% en 2019. Les deux principaux fournisseurs sur le continent asiatique pour l'année 2019 étaient la Chine (16,7%) et l'Inde (13,9%). La part des importations originaires d'Europe est passée de 23,4% en 2014 à 26,3% en 2019. Les parts de marché de la Belgique, du Royaume-Uni, de l'Allemagne et de l'Italie ont augmenté, tandis que la part des importations en provenance de France,

d'Espagne et de la Fédération de Russie a diminué. La part des importations en provenance de l'Australie a été diminuée de près de moitié au cours de la période à l'examen. En revanche, la part des importations en provenance des États-Unis est passée de 1,5% à 2%.

2.24. Le tableau 2.8 ci-dessous présente les 10 principales sources d'importations de Maurice. Les principaux fournisseurs étaient la Chine, l'Inde et l'Afrique du Sud. La forte augmentation des importations en provenance des Émirats arabes unis pendant l'année 2019 était due aux importations de pétrole et de produits connexes.

Tableau 2.8 Importations totales de marchandises (c.a.f.) en provenance des 10 principaux pays, 2014-2020

(Millions de MUR)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Chine	27 789	30 317	29 300	29 675	31 818	33 234	27 573
Inde	37 225	29 822	27 292	29 646	35 161	27 579	15 859
Afrique du Sud	11 345	11 123	12 384	15 392	17 705	16 008	12 741
Émirats arabes unis	3 220	2 702	3 076	3 849	6 579	14 161	20 394
France	13 087	11 954	12 876	14 373	15 630	13 818	11 946
Espagne	5 972	5 214	4 922	5 833	3 796	6 208	5 868
Japon	3 925	4 144	5 135	6 048	5 981	6 143	4 899
Royaume-Uni	3 048	3 678	3 595	3 811	4 261	6 016	3 264
Allemagne	4 326	3 990	5 115	4 847	5 442	5 960	5 377
Italie	3 521	3 661	3 757	4 050	4 349	4 662	4 022
Autres	58 580	61 418	57 971	63 343	61 716	64 850	54 325
Total	172 038	168 023	165 423	180 867	192 438	198 639	166 268

Source: Statistics Mauritius.

2.7 Commerce des services

Exportations

2.25. Conformément à l'objectif visant à transformer le pays en une économie axée sur les services, les exportations de services ont augmenté de 17,5%, passant de 89,0 milliards de MUR en 2014 à 104,7 milliards de MUR en 2019. En pourcentage du PIB, les exportations de services ont oscillé autour de 23% mais sont retombées à 21% en 2019. Les principaux services exportés sont les services relatifs au tourisme et aux voyages, les services techniques, les services liés au commerce et les autres services fournis aux entreprises, les services de transport, les services des TIC et les services financiers.

Importations

2.26. Les importations de services sont passées de 65 milliards de MUR en 2014 à 75 milliards de MUR en 2019. En pourcentage du PIB, les importations de services se sont élevées en moyenne à 16,2% au cours de la période 2014-2019. Les principaux services importés sont les services relatifs au tourisme et aux voyages, les services de transport, les services techniques, les services liés au commerce et les autres services fournis aux entreprises.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations de services	89 030	95 812	100 462	105 090	109 142	104 652	50 265
Importations de services	65 051	71 593	72 933	75 075	72 819	75 036	51 145
Exportations nettes de services	23 979	24 219	27 529	30 015	36 323	29 616	-880

Source: Ministère des finances, de la planification économique et du développement. Banque de Maurice.

2.8 Investissement étranger

Flux d'investissement direct brut

2.27. Les flux d'investissement étranger direct (IED) brut à Maurice ont été supérieurs à 18 milliards de MUR au cours de la période 2014-2019, sauf en 2015. Les entrées brutes d'IED se sont élevées à 21,3 milliards de MUR en 2019, contre 18,5 milliards de MUR en 2014. Le secteur des activités immobilières est resté le principal destinataire des flux entrants d'investissements directs, qui sont

passés de 6,2 milliards MUR en 2014 à 16,1 milliards MUR en 2019, soutenus par l'introduction de divers programmes visant à soutenir les entrées d'IED aux fins du développement du secteur. Dans le secteur des activités immobilières, la composante IRS/RES/IHS/PDS/SCS² s'est élevée à 14,0 milliards de MUR en 2019, contre 4,0 milliards de MUR en 2014. Le secteur des activités financières et des activités d'assurance, l'un des principaux piliers de l'économie et le deuxième destinataire de l'IED, a attiré 0,5 milliard de MUR³ en 2019. En incluant les résultats de l'Enquête sur les avoirs et engagements extérieurs (FALS), les entrées brutes d'IED dans le secteur des activités financières et des activités d'assurance se chiffraient au total à 6,0 milliards de MUR en 2018, soit 30,2% des entrées totales et une valeur supérieure aux 2,0 milliards de MUR enregistrés en 2014.

Tableau 2.9 Flux d'investissement direct brut à Maurice par secteur (hors activités économiques globales), 2014-2019 (annuel) et premier trimestre de 2020

(Millions de MUR)

Secteurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 (T1-T3) ^a
Secteur manufacturier	991	792	1 609	929	683	362	1 623
Construction	602	1 246	700	1 234	257	15	2
Activités d'hébergement et de restauration	5 986	1 939	1 478	1 867	1 211	70	35
Activités financières et d'assurance	1 978	494	2 269	7 467	6 045	534	203
Activités immobilières	6 177	8 498	9 976	8 800	9 631	16 148	6 620
dont IRS/RES/IHS/PDS/SCS	4 038	6 842	7 936	5 775	8 064	14 030	5 113
Autres	2 763	757	2 129	2 045	2 218	4 208	597
Total	18 497	13 726	18 161	22 342	20 045	21 337	9 080

a Estimation préliminaire. Les données seront révisées à la suite des résultats des futures FALS et ne sont donc pas strictement comparables aux données des années précédentes.

Note: Les données de 2014 à 2018 ont été complétées par les résultats obtenus dans le cadre de l'enquête annuelle sur les avoirs et les engagements extérieurs (FALS) et incluent également les bénéfices réinvestis et les crédits accordés par des actionnaires. Les données pour 2019 incluent les estimations des banques pour l'enquête FALS et seront réaffectées une fois les résultats de l'enquête FALS finalisés.

Source: Banque de Maurice.

2.28. L'IED brut à l'étranger s'est élevé à plus de 4 milliards de MUR entre 2014 et 2019 et il s'est principalement orienté vers le secteur manufacturier, le secteur des services financiers et le secteur du tourisme. La majorité de ces investissements étaient destinés au continent africain, conformément à la stratégie des entreprises nationales visant à étendre leurs activités afin de renforcer leur présence régionale. En 2019, les sorties brutes d'IED, incluant les estimations de l'Enquête sur les avoirs et les engagements extérieurs (FALS) se sont élevées à 3,8 milliards de MUR, dont 0,9 milliard de MUR destiné au secteur des activités financières et des activités d'assurance et 0,7 milliard de MUR au secteur de l'hébergement et de la restauration. Selon les estimations, l'IED brut à l'étranger s'élevait à 0,7 milliard de MUR au premier trimestre de 2020, dont une part importante était destinée au continent africain (0,5 milliard de MUR).

Tableau 2.10 Flux d'investissement direct brut à l'étranger par secteur (hors activités économiques globales), 2014-2019 (annuel) et premier trimestre de 2020

(Millions de MUR)

Secteurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 (T1-T3)
Agriculture, sylviculture et pêche	254	799	285	284	34	30	11
Secteur manufacturier	503	330	1 381	1 555	2 881	200	226
Activités d'hébergement et de restauration	1 446	919	920	596	270	689	800
Activités financières et d'assurance	609	1 136	95	1 168	1 283	939	78

² IRS/RES/HIS/PDS/SCS: Programme des centres de villégiature intégrés/Programme de promotion immobilière/Programme Invest-Hotel/Programme de promotion immobilière/Programme de "ville intelligente".

³ Pour 2019, les estimations de l'enquête annuelle sur les avoirs et les engagements extérieurs (FALS) ne sont pas incluses dans les entrées d'investissement étranger dans le secteur des activités financières et des activités d'assurance.

Secteurs	2014	2015	2016	2017	2018	2019 ^a	2020 (T1-T3)
Activités immobilières	409	286	448	587	210	292	164
Autres	2 792	1 688	1 274	262	522	1 696	208
Total	6 013	5 158	4 402	4 452	5 200	3 846	1 487

a Estimation préliminaire. Les données seront révisées à la suite des résultats des futures FALS et ne sont donc pas strictement comparables aux données des années précédentes.

Note: Les données de 2014 à 2018 ont été complétées par les résultats obtenus dans le cadre de l'enquête sur les avoirs et les engagements extérieurs (FALS) et incluent également les bénéfices réinvestis et les crédits accordés par des actionnaires. Les données pour 2019 incluent les estimations des banques pour l'enquête FALS et seront réaffectées une fois les résultats de l'enquête FALS finalisés.

Source: Banque de Maurice.

3 APERÇU DES PRINCIPAUX SECTEURS ÉCONOMIQUES

3.1 Agriculture

3.1. Le secteur agricole mauricien a suivi une tendance à la baisse, allant de pair avec la transformation structurelle de l'économie, qui est passée d'un modèle de monoculture à un modèle d'économie pleinement diversifiée.

Structure du secteur agricole mauricien

3.2. Par le passé, l'industrie sucrière dominait la production agricole à Maurice. À la fin des années 1960, jusqu'à 90% des terres arables de l'île principale servaient à la culture de la canne à sucre. Au moment de l'indépendance en 1968, le sucre représentait 30% du PIB et 90% des exportations en valeur. L'agriculture, hors sylviculture, est largement dominée par la culture de la canne à sucre. En 2019, près de 45 054 hectares de terres agricoles étaient utilisés pour la production de canne à sucre, environ 7 334 hectares pour les cultures vivrières et près de 656 hectares pour le thé.

3.3. Selon les estimations, la part de l'agriculture dans le PIB du pays était de 3,3% (2019) et celle de l'industrie sucrière dans l'agriculture d'environ 13%. Les activités de production agricole sont assurées à la fois par le secteur privé et par un grand nombre de petits exploitants agricoles fournissant des emplois à quelque 40 300 personnes.

3.4. Maurice est un pays en développement importateur net de produits alimentaires (PDINPA) dont environ 77% des besoins alimentaires sont couverts par les importations. L'écart entre la production et la consommation nationale de produits alimentaires a continué de se creuser au cours des cinq dernières années, entraînant une dépendance croissante à l'égard des importations de produits alimentaires. En effet, la valeur des importations de produits agricoles en 2019 s'élevait à près de 40 milliards de MUR, contre 19 milliards de MUR pour les exportations. La valeur des exportations de sucre de Maurice s'élevait à 6 milliards de MUR, contre 13 milliards de MUR pour les autres exportations hors sucre. Les produits importés comprenaient la viande, le lait et les produits laitiers, les céréales, y compris le blé et le riz, certains légumes et fruits (comme les pommes de terre, les oignons, les légumineuses, les pommes, les oranges et les raisins), le café, le thé et les épices, ainsi que les huiles et les boissons.

3.5. Afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire, d'encourager l'exportation de cultures à haute valeur ajoutée et de développer le secteur agroalimentaire, diverses politiques ont été mises en œuvre dans le secteur non sucrier depuis le milieu des années 1970. Maurice n'est autosuffisante que pour la production de légumes frais, de viande de volaille et d'œufs.

3.6. Il existe également un nouveau groupe d'agriculteurs cultivant des fruits et des fleurs et desservant principalement les marchés d'exportation qui semblent lucratifs. Certains agriculteurs se sont intégrés verticalement dans la transformation alimentaire, ajoutant ainsi de la valeur à leurs produits. Cela a renforcé la diversification de ce secteur. Les fruits frais, les fleurs et les feuillages sont les principaux produits agricoles exportés par Maurice. Les litchis et les ananas sont les principaux fruits exportés. Maurice est réputée pour ses ananas dorés de la variété Queen Victoria, qui sont disponibles toute l'année. Des variétés d'anthuriums, d'andreaums et d'autres fleurs sont exportées vers l'Europe, l'Asie, l'Australie et les États-Unis.

3.7. S'agissant de l'élevage, un grand nombre de personnes pratiquent l'agriculture de subsistance. Toutefois, seule une petite quantité est produite dans le pays. La plupart des besoins en viande bovine et en produits laitiers de Maurice sont couverts par des importations en provenance de pays tels que l'Afrique du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. L'objectif du gouvernement mauricien est d'augmenter la production nationale en modernisant le secteur laitier et en attirant des investissements dans la production d'aliments pour animaux. Maurice se suffit à elle-même pour la viande de volaille, la viande de porc et les œufs. La production de viande de volaille a augmenté de 3,2%, passant de 47 500 tonnes en 2017 à 49 000 tonnes en 2018. Cette même année, la production de viande de chèvre et de mouton était de 61 tonnes, soit 8,9% de plus que les 56 tonnes enregistrées en 2017, tandis que la production de viande de porc a diminué de 10,4%, tombant de 606 tonnes en 2017 à 543 tonnes en 2018.

3.8. Maurice produit également du thé. Toutefois, en raison d'une augmentation du coût de production du thé et de la faiblesse des prix sur les marchés internationaux, la production de thé à Maurice a diminué. La production de thé traité a diminué de 11,7% en 2018, tandis que la quantité de thé exportée a diminué de 30,4%, tombant de 47,0 tonnes en 2017 à 32,7 tonnes en 2018; par ailleurs, les recettes d'exportation ont diminué de 16,9%, reculant de 13,6 millions de MUR à 11,3 millions de MUR. La superficie cultivée s'élevait au total à 656 ha en 2018, contre 622 ha en 2017 et 672 ha en 2014.

3.9. Le gouvernement prévoit de promouvoir la production locale de cultures vivrières, la transformation de produits alimentaires et l'agriculture intelligente pour améliorer la sécurité alimentaire du pays. Dans le cadre du budget 2020-2021, le gouvernement a annoncé l'élaboration d'un programme national de développement du secteur agroalimentaire visant à réduire la dépendance aux importations. Il a également été annoncé qu'une banque foncière centralisée serait mise en place pour fournir des terres destinées à la production agricole. Au cours des dernières années, le gouvernement a soutenu les planteurs dans le but de promouvoir l'agriculture biologique. La Banque de développement de Maurice (DBM) accorde des prêts au taux concessionnel de 0,5% par an aux agriculteurs afin de favoriser la production agricole.

3.10. Ces prêts comprennent:

- Le nouveau programme de prêts à l'agriculture, prévoyant des prêts d'un montant pouvant aller jusqu'à 105 millions de MUR pour financer tous les projets agricoles.
- Le Programme des prêts en faveur de la mécanisation, prévoyant des prêts d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 million de MUR pour l'acquisition de machines et de matériel agricole.
- Le Programme de prêts pour les semences et les plants, prévoyant des prêts d'un montant pouvant aller jusqu'à 1 million de MUR pour encourager les planteurs à investir dans la production de semences et de plants.
- Le Programme de prêts à l'industrie agroalimentaire, prévoyant des prêts d'un montant pouvant aller jusqu'à 105 millions de MUR pour investir dans la transformation, le traitement et le conditionnement des produits agricoles.
- Le Programme de prêts pour les jardins potagers, prévoyant des prêts d'un montant pouvant aller jusqu'à 25 000 de MUR pour encourager les femmes à cultiver un potager dans leur jardin et sur leur toit.

3.2 Secteur manufacturier

3.11. Le secteur manufacturier est un secteur important de l'économie mauricienne; c'est actuellement le principal employeur, la plus forte concentration d'emplois se trouvant dans l'industrie du textile et des vêtements. Maurice vise à mettre en place un écosystème de l'industrie 4.0, qui est une condition *sine qua non* du développement d'un secteur manufacturier moderne et compétitif.

3.12. Le secteur manufacturier comprend le secteur des entreprises tournées vers l'exportation et le secteur des entreprises tournées vers le marché intérieur, qui répond essentiellement aux besoins du marché national. Le secteur, qui compte 239 entreprises tournées vers l'exportation et

344 grandes entreprises tournées vers le marché intérieur, emploie quelque 96 200 personnes, soit 17% de la population active totale en 2019 (comme le montre le tableau 3.1).

Tableau 3.1 Emploi dans le secteur manufacturier, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emploi total du secteur manufacturier (hors sucre)	99 500	97 300	96 300	96 100	95 300	
dont entreprises tournées vers l'exportation	53 601	52 602	52 172	49 866	44 160	36 736
Entreprises autres que les entreprises tournées vers l'exportation	45 899	44 698	44 128	46 234	52 040	

Source: Ministère du développement industriel, des PME et des coopératives. Statistics Mauritius.

3.13. Le secteur des entreprises tournées vers l'exportation employait quelque 36 736 personnes, dont 17 616 expatriés.

3.14. Comme indiqué dans le tableau 3.2, le textile et les vêtements représentaient environ 53% des exportations totales en 2019, suivis du poisson et des préparations à base de poisson (23%). Ces dernières années, une diversification est intervenue au profit de la production de bijoux (y compris de diamants traités) et de dispositifs médicaux, qui représentaient, respectivement, 9% et 3% des exportations totales. Le tableau 3.2 résume les données relatives au principal sous-secteur des entreprises tournées vers l'exportation pour la période allant de 2015 à 2019.

Tableau 3.2 Résumé des principaux produits des entreprises tournées vers l'exportation, 2015-2020

Exportations (millions de MUR)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Textiles et vêtements	26 766	24 284	22 856	22 799	22 165	18 706
Poissons et préparations à base de poisson	9 549	10 213	10 918	10 658	9 838	9 331
Pierres gemmes ou similaires, bijouterie et articles connexes	5 584	3 744	2 855	3 480	3 978	2 602
Dispositifs médicaux	665	747	785	922	1 161	1 210
Exportations totales des entreprises tournées vers l'exportation	48 487	44 422	43 027	43 311	42 319	37 385

Source: Ministère du développement industriel, des PME et des coopératives. Statistics Mauritius

3.15. Les principaux marchés d'exportation des produits manufacturés mauriciens sont le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud, les États-Unis et la France. Il convient de noter que les exportations des entreprises tournées vers l'exportation se sont élevées à 42 319 millions de MUR en 2019, contre 43 311 millions de MUR en 2018.

Contribution à l'économie

3.16. Le tableau 3.3 indique les principaux indicateurs du secteur manufacturier. La part du secteur dans le produit intérieur brut s'élevait à 12,4% en 2019. La valeur ajoutée brute du secteur manufacturier s'élevait à 54,58 milliards de MUR et la production manufacturière à 128,6 milliards de MUR en 2019. La part du secteur manufacturier dans le PIB a affiché une tendance à la baisse entre 2015 et 2019 en raison d'un manque d'investissements durables.

Tableau 3.3 Principaux indicateurs du secteur manufacturier, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution au PIB aux prix courants du marché (%)						
Secteur manufacturier hors sucre	14,6	13,8	13,3	12,8	12,4	12,0
Entreprises tournées vers l'exportation	5,8	5,2	4,9	4,6	4,3	4,2

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Entreprises autres que les entreprises tournées vers l'exportation	8,8	8,6	8,4	8,2	8,1	7,8
Taux de croissance (%)						
Secteur manufacturier hors sucre	0,0	0,0	0,2	0,1	0,1	-17,8
Entreprises tournées vers l'exportation	-3,1	-5,1	0,3	-4,5	-5,6	-21,3
Valeur ajoutée brute (milliards)	-53,4	53,9	54,0	54,6	54,6	46,0
Production manufacturière	127,2	126,4	126,7	128,5	128,6	108,0

Source: Ministère du développement industriel, des PME et des coopératives. Statistics Mauritius.

Résultats du secteur

3.17. Maurice est parvenue à devenir un grand exportateur de produits textiles et de vêtements. Les exportations de fils textiles et de tissus sont passées de 15 812 tonnes d'une valeur de 3,22 milliards de MUR en 2018 à 18 907 tonnes d'une valeur de 4,0 milliards de MUR en 2019. La production de chemises, pantalons, t-shirts et pull-overs/cardigans reste l'une des principales activités et représente environ 85% des exportations. Les autres articles comprennent les maillots de bain, la lingerie et les vêtements pour bébés. Il convient toutefois de noter que les exportations d'articles d'habillement ont reculé de 19,58 milliards de MUR en 2018 à 18,37 milliards de MUR en 2019. Le secteur du poisson et des préparations à base de poisson est la deuxième activité principale du secteur exportateur, représentant environ 23% des exportations et 9% de l'emploi. Ce secteur est principalement dominé par la production de thon en conserve, qui représente environ 90% des exportations de poisson et de préparations à base de poisson. Les autres produits comprennent le thon en sachets et les longes et les poissons congelés.

3.18. Conformément à la Vision 2030 du gouvernement, présentée en 2015, l'accent est mis sur la réorganisation du secteur manufacturier par la diversification de la base industrielle et l'adoption d'une stratégie axée sur les activités manufacturières à haute valeur ajoutée. Les principaux secteurs liés aux activités manufacturières à valeur ajoutée et faisant appel à des technologies de pointe comprennent, entre autres, les secteurs des produits pharmaceutiques, des appareils médicaux, de l'ingénierie de haute précision, de l'ingénierie légère (fabrication de produits métalliques et non métalliques), de l'impression et de l'emballage, de l'électronique, des peintures et des produits chimiques, et des textiles techniques (autres que les articles d'habillement).

Défis

3.19. Le secteur manufacturier est continuellement soumis à une concurrence intense sur le marché mondial. Les entreprises tournées vers le marché intérieur sont également soumises à une concurrence croissante en raison de l'ouverture du marché mauricien. Les défis externes sont liés à la concurrence exercée principalement par les grands fournisseurs à bas prix, aux fluctuations monétaires, à la logistique, aux obstacles non tarifaires, aux problèmes de compétitivité et aux contraintes régulières liées à la connectivité.

3.20. En outre, le secteur est confronté à une adoption insuffisante des technologies, qui se traduit par un faible niveau de recherche, de développement et d'innovation, des coûts salariaux croissants et un parc de machines et de matériel de production obsolètes.

3.21. Le secteur manufacturier est encore fortement dépendant des produits textiles et des vêtements. La concentration sur les quatre articles d'habillement traditionnels, à savoir les chemises, les pantalons, les t-shirts et les pull-overs, reste un défi majeur.

Politiques et stratégies industrielles

3.22. Afin de relever ces défis, les Politique et plan stratégique industriels pour Maurice 2020-2025 ont été élaborés avec l'assistance technique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

3.23. Les principales recommandations portent sur le renforcement des fondements mêmes de l'appareil de production, la modernisation des chaînes de valeur, l'augmentation de l'offre sur le marché intérieur, le soutien à la croissance des exportations régionales et mondiales et la facilitation de l'absorption des technologies de pointe.

3.24. Des plans d'action sectoriels spécifiques ont également été élaborés pour divers sous-secteurs manufacturiers, y compris ceux des produits textiles et des vêtements, de l'agroalimentaire, des préparations à base de poisson, des dispositifs médicaux, des produits pharmaceutiques, des bijoux et des articles connexes, et des PME. Par exemple, le sous-secteur des produits textiles et vêtements souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, d'une forte dépendance vis-à-vis des expatriés et d'une faible productivité. Afin de stimuler ce sous-secteur, le gouvernement élabore des programmes visant à constituer un capital humain qui répondrait aux besoins du secteur et du marché et à promouvoir l'amélioration et la modernisation technologiques.

3.25. Outre l'introduction de normes, d'accréditations et de processus de certification plus solides, Maurice prévoit de moderniser l'infrastructure informatique dans les principaux secteurs industriels afin de s'inscrire dans les technologies de l'industrie 4.0 (stockage et analyse des mégadonnées, réalité virtuelle, reconnaissance visuelle, apprentissage automatique et intelligence artificielle, fabrication additive, utilisation des nanotechnologies et des matériaux intelligents).

3.3 Économie océanique

3.26. Maurice, y compris ses îles périphériques de Rodrigues, Saint-Brandon, Agalega, Tromelin et l'Archipel de Chagos, possède une zone économique exclusive (ZEE), largement inexploitée, de 2,3 millions de kilomètres carrés. Actuellement, le secteur de l'économie océanique représente environ 11% du PIB, ses principaux contributeurs étant le tourisme côtier (8,1% du PIB), les loisirs marins, les activités liées aux produits de la mer et les activités liées aux ports maritimes.

3.27. L'exploitation du potentiel économique de l'océan – parallèlement à la protection de cette ressource – nécessite une politique, une planification et une gestion réfléchies. Dans cette optique, le gouvernement, dans sa stratégie "Vision 2030", a énoncé sa vision visant à transformer Maurice en État océanique en promouvant l'"économie océanique" comme l'un des principaux piliers de son développement. La stratégie consiste à s'efforcer de consolider les activités traditionnelles mais aussi à développer de nouvelles activités telles que l'aquaculture, les services maritimes, la biotechnologie marine et la prospection pétrolière et gazière.

3.28. Un nouveau Ministère de l'économie océanique, des ressources marines, de la pêche et du transport maritime a été créé en 2019, réunissant dans une même instance toutes les questions relatives à l'océan et permettant une meilleure coordination et une meilleure gestion des activités économiques liées à l'océan.

Pêche et aquaculture

3.29. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture reste l'un des piliers de l'économie océanique et il devrait jouer de nouveaux rôles en tant que pilier économique. La pêche et l'aquaculture représentent actuellement environ 1% du PIB et leur chiffre d'affaires s'élève à environ 20 milliards de MUR. Le secteur employait environ 9 000 personnes en 2019.

3.30. En 2019, la production totale de poisson s'est élevée à 37 428 tonnes, dont 74,5% provenant de la pêche au thon, 8,6% de l'aquaculture, 11% de la pêche côtière et 5,9% de la pêche hauturière.

Tableau 3.4 Données relatives à la production dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture

Prises (t)/année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pêche côtière	3 704	4 088	4 161	4 243	4 055	4 095	3 441
Pêche hauturière	2 388	1 805	1 870	2 119	1 969	2 212	1 394
Pêche au thon	8 719	9 864	12 183	18 578	23 350	27 887	18 124
Aquaculture	774	771	1 017	1 249	2 052	3 234	2 296
Total	15 585	16 528	19 231	26 189	31 426	37 428	25 255

Source: Statistics Mauritius et Ministère de l'économie bleue, des ressources marines, de la pêche et du transport maritime.

3.31. Les exportations se sont élevées à environ 13,4 milliards de MUR, soit environ 17% des exportations totales. En 2019, au total, 162 000 tonnes de poissons et de produits de la pêche, d'une valeur d'environ 10 milliards de MUR, ont été importées. Environ 12% à 15% des importations totales sont destinées à la consommation intérieure, tandis que le reste est destiné aux usines de transformation du poisson.

3.32. Au cours des dernières années, Maurice a mis en place un centre des produits de la mer et un centre des entreprises de pêche dans l'océan Indien occidental. Elle a intégré le transport maritime, l'affrètement de navires frigorifiques, les postes d'amarrage, l'entreposage frigorifique ainsi que la transformation, la commercialisation et la distribution des fruits de mer dans une zone spéciale.

Activités des ports maritimes

3.33. Maurice est stratégiquement située au croisement de plusieurs voies maritimes principales, soit une position idéale pour en faire un centre pour le transbordement vers l'Afrique de l'Est et les autres îles de l'océan Indien, ainsi que pour le transbordement de relais pour les itinéraires plus longs. En tant que principale porte d'entrée du pays, Port-Louis joue un rôle vital dans l'économie nationale en gérant environ 99% du volume total du commerce extérieur. Toutes les importations stratégiques, telles que les produits alimentaires et les produits pétroliers, les matières premières destinées à l'industrie textile, et les principales exportations, telles que le sucre et les produits textiles, transitent par le port. En 2019, quelque 50 993 tonnes de poisson ont été transbordées au port de Port-Louis. Au cours des dernières décennies, le port a été transformé en un centre névralgique de l'économie, grâce à des équipements portuaires modernes, un port franc dynamique, de vastes installations portuaires ainsi qu'un impressionnant front de mer et des installations destinées aux croisières.

3.34. Le trafic portuaire a augmenté de 10,2% au cours de l'exercice 2018/19 pour atteindre un niveau record de 8,4 millions de tonnes de marchandises. De même, le trafic total de conteneurs a culminé à 482 695 équivalents vingt pieds (EVP) au cours de l'exercice 2018/19, soit une augmentation de 20,5% par rapport aux chiffres de l'année précédente. Malheureusement, conséquence de la pandémie de COVID-19 à partir de mars 2020, le trafic portuaire a chuté à 7,7 millions de tonnes pour l'exercice 2019/20, tandis que le trafic total de conteneurs a également baissé de 11,0% pour s'établir à 429 525 EVP.

3.35. L'objectif stratégique du gouvernement mauricien est de doter le port de Port-Louis d'installations bien équipées, bénéficiant d'une gestion professionnelle et constamment améliorées, de manière à maintenir une productivité élevée et d'améliorer les niveaux de service. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement mène une politique d'amélioration et d'ouverture sur le monde extérieur. De même, il encourage l'augmentation de l'investissement dans les ports pour répondre aux besoins croissants des compagnies maritimes et des autres acteurs portuaires.

Défis auxquels est confrontée l'économie océanique

3.36. Maurice, en tant que petit État insulaire en développement, est confrontée à de nombreux défis tels que les conséquences du changement climatique, la surpêche dans la lagune, la capacité limitée d'évaluation des stocks, la surveillance de son immense ZEE et la lutte contre la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN), entre autres. En outre, le pays éprouve des difficultés à acquérir l'expertise et le matériel perfectionné nécessaires au développement de la biotechnologie marine, des énergies marines renouvelables et de la prospection pétrolière et gazière.

3.37. Maurice a également pour ambition de devenir une plaque tournante régionale dans les secteurs maritime, logistique et commercial et elle a amélioré et modernisé son infrastructure portuaire. Toutefois, l'insuffisance des ressources financières constitue un obstacle à la consolidation des actifs stratégiques et à l'extension des infrastructures portuaires.

Stratégies de promotion de l'économie océanique mauricienne

3.38. Pour libérer et concrétiser le potentiel océanique du pays de manière durable et inclusive, des consultations sont en cours entre différentes institutions en vue d'améliorer les politiques existantes, y compris le cadre administratif et juridique. L'objectif est de soutenir l'élaboration et la facilitation

de projets dans les secteurs dans lesquels il existe des possibilités d'investissement et de commerce: la pêche, la transformation des fruits de mer et l'aquaculture, les applications en eaux profondes, les services maritimes (immatriculation des navires, financement des activités liées à la mer, TIC maritimes et tourisme maritime, activités liées aux ports maritimes et énergies marines renouvelables).

3.39. Afin de moderniser le secteur de la pêche, la Loi sur la pêche et les ressources marines, promulguée en 2007, est en cours de révision et de modification en vue de renforcer les dispositions relatives à la gestion, la conservation et la protection des ressources halieutiques et marines et la protection des écosystèmes marins, conformément aux obligations internationales du pays. Aux fins de l'exploitation durable et de la protection d'espèces marines telles que les homards, les calmars et d'autres petites espèces commerciales de poissons pélagiques, Maurice a l'intention d'entreprendre des études d'évaluation des stocks.

3.40. En outre, Maurice est en train de construire un brise-lames qui fournira un bassin abrité à Fort William pour l'amarrage en toute sécurité d'environ 120 navires de pêche en haute mer. Cela permettra d'améliorer les opérations de pêche dans le port et de rationaliser le stationnement des navires de pêche inactifs à des fins de sûreté et de sécurité.

3.41. Par ailleurs, le gouvernement mauricien met également l'accent sur la surveillance de la ZEE afin de détecter et de décourager les activités illicites, y compris la pêche INN. Dans ce contexte, le Règlement sur le système de contrôle des navires (2005) sera révisé et mis à jour conformément aux nouvelles obligations internationales afin de permettre une utilisation optimale des informations recueillies par ce biais dans la lutte contre la pêche INN.

3.42. S'agissant des installations portuaires, un système moderne de gestion du trafic maritime est actuellement en cours de mise en œuvre et l'installation, y compris les radars, sera utilisée pour la gestion et le contrôle du trafic maritime dans le port.

3.43. En outre, en vue de rationaliser la documentation relative aux activités portuaires et de transformer le port de Port-Louis en un port intelligent, Maurice est en train de mettre en place un guichet unique maritime permettant d'accélérer, de simplifier et de rationaliser les procédures auxquelles sont soumis les navires faisant escale au port de Port-Louis avant d'entrer dans le port.

3.4 Tourisme

État du secteur

3.44. Le secteur du tourisme est un pilier économique qui contribue dans une large mesure au développement et à la prospérité de Maurice, notamment en termes de création d'emplois, de recettes en devises et de développement des infrastructures. Le secteur est lié à diverses activités connexes, à savoir l'hôtellerie et la restauration, le transport (y compris le transport aérien) ainsi que les activités de voyagistes. Il est essentiel à l'économie mauricienne car son émergence à la fin des années 1970 a entraîné un changement de paradigme, c'est-à-dire le passage d'une économie de monoculture (reposant sur les exportations de sucre) à une économie plus diversifiée. Les recettes touristiques s'élevaient à 135 millions de MUR en 1975, tandis qu'en 2019, le secteur a généré 63,1 milliards de MUR de recettes.

3.45. La consolidation du secteur s'est poursuivie au fil du temps. Dans les années 1990, la part du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans la valeur ajoutée brute s'élevait à 3,9%, alors qu'en 2019, elle était de 8,1%. Cette évolution témoigne des investissements massifs réalisés dans le secteur au fil des ans.

Tableau 3.5 Aperçu du secteur du tourisme

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Arrivées de touristes	1 038 334	1 151 252	1 275 227	1 341 860	1 399 408	1 383 488	308 980
Contribution au PIB	7,50%	7,90%	8,30%	8,50%	8,60%	8,10%	2,10%
Recettes générées (millions de roupies)	44 304	50 191	55 867	60 262	64 037	63 107	17 664

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Exportations de biens et services touristiques en % des exportations totales	26,30%	29,40%	33,50%	35,70%	38,80%	39,10%	s.o.

Source: Statistics Mauritius.

3.46. Comme le montre le tableau 3.5, les arrivées de touristes ont été en augmentation constante de 2014 à 2018. Toutefois, en 2019, elles ont diminué de 1,1% par rapport à l'année 2018. Les arrivées de touristes par voie aérienne ont diminué de 1,6%, reculant de 1 359 688 en 2018 à 1 338 235 en 2019. Les arrivées par voie maritime ont progressé de 13,9%, passant de 39 720 à 45 253. La part du secteur du tourisme dans le produit intérieur brut (PIB) a connu une évolution analogue au cours de la période 2014-2019. Le secteur représentait 8,1% du PIB du pays en 2019, contre 8,6% en 2018. En conséquence, les recettes brutes générées par le secteur du tourisme n'ont cessé de croître entre 2013 et 2018, avant de baisser de 1,5% en 2019.

3.47. Le secteur du tourisme est un important pourvoyeur d'emplois. En mars 2019, les grands établissements touristiques, c'est-à-dire les établissements faisant travailler plus de 10 personnes, employaient 31 287 personnes. Ce chiffre correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'emploi de 1,3% entre 2014 et 2019. Selon les estimations, le nombre d'emplois directs dans le secteur du tourisme en 2019 était de 77 444, soit 13,3% de l'emploi total.

3.48. Les exportations de marchandises et services touristiques comprennent les produits et services locaux achetés par des visiteurs non résidents dans le pays. Elles représentaient environ 39% des exportations totales de marchandises et services du pays en 2018. En comparaison, la part des produits manufacturés des entreprises tournées vers l'exportation représentait environ 23% et celle du sucre environ 3%, témoignant ainsi de l'importance primordiale du tourisme pour Maurice.

3.49. En 2019, les principaux marchés touristiques du pays étaient la France (21,8%), le Royaume-Uni (14,9%), l'Allemagne (10,2%) et la Réunion (9,9%) et ils représentaient 42% du total des arrivées touristiques. Le tableau 3.6 ci-dessous montre les indicateurs relatifs aux arrivées de touristes pour nos principaux marchés.

Tableau 3.6 Arrivées de touristes – principaux pays

Pays	2013	2019	Variation en %	Taux de croissance annuel (%)
France	244 737	302 038	+23%	+4
Royaume-Uni	97 963	141 520	+44%	+6
Île de la Réunion	143 174	137 570	-4%	-1
Allemagne	60 433	129 100	+114%	+13
Afrique du Sud	94 137	118 556	+26%	+4
Inde	57 253	75 673	+32%	+5
République populaire de Chine	41 909	42 740	+2%	0
Total des principaux marchés	739 606	947 197	+28%	+4

Source: Statistics Mauritius.

3.50. Globalement, les arrivées de touristes en provenance de nos principaux marchés ont affiché un taux de croissance annuel moyen de 4% entre 2013 et 2019, avant la pandémie de COVID-19.

3.51. Chacun de nos principaux marchés a connu un taux de croissance annuel positif allant de +4% à +13%, à l'exception de l'île de la Réunion qui a enregistré une baisse de 1%. La France et le Royaume-Uni constituent nos principaux marchés, tandis que les arrivées de touristes en provenance d'Allemagne ont plus que doublé. Il convient également de souligner le taux de croissance annuel de 4% du marché sud-africain à la lumière de la stratégie de diversification des marchés du Ministère du tourisme.

Défis auxquels est confronté le secteur

3.52. Au niveau national, le secteur du tourisme est confronté à une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, tandis qu'à l'extérieur, le secteur fait face à la concurrence féroce de destinations insulaires analogues dans la région.

3.53. Avant la pandémie de COVID-19, la concentration du marché constituait un défi majeur pour Maurice. En effet, le pays est largement dépendant des visiteurs européens, la France constituant son principal marché. L'objectif du gouvernement est de diversifier davantage les marchés et de se concentrer sur de nouveaux marchés tels que la Chine et l'Inde.

3.54. Par exemple, de meilleures perspectives de diversification des marchés sont susceptibles de se présenter à la suite de l'Accord de libre-échange entre Maurice et la Chine. Les deux pays sont convenus de renforcer leur coopération dans le secteur du tourisme afin d'accroître le nombre de visiteurs entrants dans chaque pays. La promotion du tourisme de croisière et des escales, tant à Maurice qu'en Chine, est une autre possibilité que pourraient exploiter les deux parties.

3.55. En outre, du fait du caractère insulaire de Maurice, l'un des principaux défis auxquels le pays est confronté est la connectivité aérienne, laquelle est essentielle pour l'évolution positive du secteur du tourisme. L'ouverture progressive du ciel a entraîné une augmentation du nombre de places d'avion, qui est passé de 1,8 million en 2014 à 2,4 millions en 2018. Cette évolution a grandement contribué à la consolidation des marchés traditionnels de Maurice et à la pénétration de nouveaux marchés bénéficiant désormais d'une connectivité aérienne.

Perspectives

3.56. Conformément aux objectifs mis en avant dans la Vision 2030 du gouvernement visant à renforcer la résilience du secteur du tourisme, un nouveau plan stratégique 2018-2021 a été élaboré.

3.57. Intitulé "S'adapter à un environnement mondial en mutation", ce plan stratégique couvrait les changements profonds que connaissent un certain nombre de domaines, parmi lesquels le développement de produits, la connectivité, le cadre institutionnel et politique ainsi que la mise en valeur des ressources humaines.

Développement du tourisme inclusif et durable

3.58. Le développement du tourisme inclusif et durable est l'un des principaux moyens de répondre aux défis actuels.

3.59. En tant que petit État insulaire en développement, Maurice est l'un des 10 pays les plus exposés à des catastrophes dans le monde. En vue de réduire les émissions de carbone, une stratégie d'écologisation du secteur du tourisme est mise en œuvre. Celle-ci garantit la poursuite du processus d'élimination des pratiques environnementales non durables tout au long de la chaîne de valeur du tourisme, en ciblant toutes les activités économiques directement ou indirectement liées au secteur du tourisme.

3.60. Le Conseil mondial du voyage et du tourisme a décerné à Maurice le tout premier label mondial de respect des protocoles en matière de sécurité et d'hygiène. Ce label spécialement conçu permettra aux voyageurs de savoir quels États et entreprises du monde entier ont adopté des protocoles mondiaux normalisés en matière de santé et d'hygiène, afin que les consommateurs puissent voyager en toute sécurité.

3.61. En outre, dans le cadre de l'objectif de développement du tourisme inclusif, le gouvernement veillera à assurer la participation active de la communauté locale dès la phase de planification des nouveaux projets touristiques.

3.62. Le plan d'action du Ministère du tourisme vise également à répondre à l'évolution des besoins et des préférences des voyageurs. Étant donné que le soleil, le sable et la mer constituent le principal produit touristique de Maurice, le pays prévoit de diversifier davantage les services fournis dans son secteur du tourisme.

3.63. Sur cette base, un portefeuille de produits touristiques plus large est en cours d'élaboration en vue de compléter l'offre classique et d'y inclure le tourisme intérieur, le tourisme médical et le tourisme culturel, entre autres.

3.64. En outre, une stratégie de tourisme de long séjour est en cours de mise en œuvre, dans le cadre de laquelle le gouvernement a introduit un nouveau visa "premium", valable pour une période d'un an et renouvelable, afin d'encourager les visiteurs à se rendre à Maurice pour de longs séjours. Cette mesure fera vivre le secteur des voyages et du tourisme dans le contexte des perturbations touchant les voyages à l'échelle mondiale suite à l'épidémie de COVID-19.

3.5 Services financiers

3.65. Le secteur financier joue un rôle central dans l'économie nationale. Le sous-secteur des activités financières et d'assurance s'est relativement bien comporté par rapport aux autres secteurs de l'économie. Son taux de croissance s'est élevé à 5,4% en moyenne ces dernières années.

3.66. L'une des principales caractéristiques qui distinguent le secteur financier mauricien de celui d'autres pays semblables est le grand nombre d'accords de double imposition et d'accords de promotion et de protection des investissements que le pays a conclus avec plusieurs pays, parmi lesquels l'Inde, le Congo, le Botswana et la Belgique, entre autres.

3.67. Le système financier du pays regroupe des établissements bancaires et des établissements financiers non bancaires. Ces établissements non bancaires vont des sociétés offshore aux compagnies d'assurance.

Services financiers internationaux de Maurice

3.68. Le secteur est réglementé par un certain nombre d'institutions parmi lesquelles, entre autres, la Commission des services financiers, la Cellule de renseignement financier, la Bourse de Maurice, le Conseil de l'information financière, et il collabore étroitement avec diverses associations professionnelles.

3.69. Les principaux sous-secteurs réglementés dans le secteur des services financiers non bancaires sont les suivants:

i. Entreprises mondiales et sociétés de gestion

3.70. Le secteur des entreprises mondiales à Maurice représente un segment majeur du secteur des services financiers sur l'île, qui a connu une croissance importante au cours des deux dernières décennies. L'entreprise mondiale est la structure juridique que de nombreux clients internationaux utilisent pour s'établir dans la juridiction mauricienne afin d'accéder aux services financiers internationaux depuis le pays.

ii. Activités liées à l'assurance

3.71. Le pays possède l'un des taux de pénétration de l'assurance les plus élevés d'Afrique. Maurice peut se targuer d'avoir un secteur de l'assurance dynamique qui offre aux clients une gamme complète de produits et de solutions d'assurance, et qui propose une planification financière répondant à leurs besoins et à leurs objectifs stratégiques.

3.72. Le secteur de la réassurance est divisé en deux catégories: nationale et mondiale. Maurice dispose d'importants atouts pour devenir un centre de réassurance permettant aux entreprises de domicilier leurs activités sur son territoire.

3.73. Le segment de l'assurance captive se présente sous la forme d'entreprises à compartiments multiples et de sociétés d'assurance captives conventionnelles.

iii. Marché des capitaux

3.74. L'un des principaux acteurs du marché des capitaux mauricien est la Bourse de Maurice (SEM). La SEM a été constituée en société privée en 1989. Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur les

valeurs mobilières en 2007, la SEM est devenue une bourse démutualisée et une société publique depuis le 6 octobre 2008. Il s'agit actuellement d'une des deux bourses des valeurs mobilières agréées du pays, l'autre étant AFRINEX LIMITED. L'infrastructure de la SEM est entièrement automatisée, de la négociation au règlement, et ses opérations sont conformes aux meilleures normes internationales. Elle est membre de la Fédération internationale des bourses de valeur depuis 2005 et apparaît sur Bloomberg depuis 2009. La SEM est l'une des premières bourses d'Afrique et l'une des rares à proposer des cotations multidevises (les titres peuvent être cotés, négociés et réglés en USD, EUR, GBP, ZAR et MUR). Le cycle de règlement est T+3.

3.75. Un autre acteur clé de l'écosystème du marché des capitaux est la Central Depository and Settlement Co Ltd (CDS), une filiale de la SEM. Lancée en 1997, la CDS fournit des services centralisés de dépôt, de compensation et de règlement aux marchés des capitaux mauriciens. Elle est agréée par la Commission des services financiers comme centre de compensation et de règlement. La CDS exerce ses activités conformément aux Principes relatifs aux infrastructures des marchés financiers arrêtés par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux et de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV).

iv. Fonds d'investissements

3.76. Les fonds d'investissement à Maurice peuvent être constitués, entre autres, en sociétés, sociétés en commandite simple et sociétés de fiducie, et ils peuvent être soit des fonds ouverts, soit des fonds fermés. Le Centre financier international (IFC) de Maurice soutient de façon volontariste les besoins en constante évolution du secteur des fonds d'investissement. Les fonds domiciliés dans l'IFC de Maurice peuvent bénéficier de tous les avantages accordés aux entreprises mondiales. Les gestionnaires de fonds peuvent en outre bénéficier d'exemptions fiscales sous réserve du respect de critères stricts. Le paysage réglementaire facilite la fourniture de services de gestion de fonds et de services d'administration de fonds aux fonds mondiaux. Les fonds mondiaux domiciliés à Maurice peuvent également profiter des règles de cotation souples de la Bourse de Maurice (SEM) pour être cotés sur l'une des principales plates-formes d'Afrique. En effet, la SEM est membre d'un certain nombre d'organismes internationaux, y compris la Fédération internationale des bourses de valeur, la Fédération des bourses d'Asie de Sud, l'Association des bourses des valeurs d'Afrique de l'Est et le Comité de la Bourse de la SADC. De telles cotations créeraient de la valeur pour les actionnaires/investisseurs et démontreraient leur fondement, notamment auprès des investisseurs institutionnels et des institutions financières de développement.

3.77. Le cadre actuel est en cours de mise à jour en vue d'améliorer la compétitivité du secteur des fonds d'investissement. Les modifications proposées pour le cadre comprennent l'introduction de sociétés à capital variable (qui est un nouveau type de structure pour les fonds) et des régimes spécifiques pour les sociétés de placement immobilier. Un nouveau cadre pour les fonds spéciaux vient d'être publié. La Loi sur les valeurs mobilières et le Règlement sur les fonds communs de placement seront également révisés afin d'apporter plus de souplesse et une meilleure protection aux investisseurs.

v. Pensions privées

3.78. La Loi de 2012 sur les régimes de pension privés, promulguée en 2012, régit la réglementation et la supervision des régimes de pension privés à Maurice. Conformément à l'article 5 de cette loi, la Commission des services financiers (FSC) de Maurice a été désignée comme l'instance de réglementation et de contrôle unique du secteur des pensions privées à Maurice. La FSC a pour mandat de veiller à ce que les régimes de pension privés présents à Maurice respectent les lois pertinentes afin de maintenir un secteur des pensions privées équitable, sûr, stable et efficace.

Indicateurs de résultats du secteur des services financiers

3.79. Comme le montre le tableau 3.7, les activités financières et d'assurance ont affiché un taux de croissance moyen de 5,4% sur la période allant de 2013 à 2019, tandis que le PIB réel a progressé, en moyenne, de 3,7%. Les sous-secteurs "Intermédiation monétaire", "Services de crédit-bail et autres services liés à l'octroi de crédits" et "Assurance, réassurance et caisses de retraite" ont maintenu leur dynamique de croissance entre 2013 et 2019, avec un taux de croissance moyen de 5,7%, 6,4% et 4,9% respectivement. Le taux de croissance dans le sous-secteur "Autres

intermédiaires financiers" a reculé de 5,5% en 2013 à 4,1% en 2019. La part des activités financières et d'assurance dans le PIB a oscillé autour de 12% entre 2013 et 2019. L'intermédiation financière reste le principal contributeur du secteur, suivi par les services de crédit-bail et autres services liés à l'octroi de crédits. La part des entreprises mondiales en pourcentage de la valeur ajoutée brute a légèrement diminué, de 6,2% en 2013 à 5,8% en 2018.

Tableau 3.7 Taux de croissance du PIB réel du secteur des services financiers, 2013-2020

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Activités financières et d'assurance	5,5	5,5	5,3	5,7	5,5	5,4	5,2	1,0
Dont intermédiation financière	5,6	5,5	5,4	6	6	5,7	5,4	0,9
Services de crédit-bail et autres services liés à l'octroi de crédits	6,5	6,5	6,3	6,5	6,5	6,5	6,3	1,2
Assurance, réassurance et retraite	4,9	5	4,6	5,2	4,9	4,8	5	2,4
Autres	5,5	5,9	5,8	5	3,8	4,5	4,1	-1,0

Source: Statistics Mauritius.

3.80. La croissance du secteur des activités financières et d'assurance est retombée à 5,2% en 2019, contre 5,4% en 2018. Les sous-secteurs "Intermédiation monétaire", "Services de crédit-bail et autres services liés à l'octroi de crédits" et "Assurance, réassurance et caisses de retraite" ont affiché des taux de croissance plus bas, de 5,4%, 6,3% et 4,1%, respectivement. Le sous-secteur "Assurance, réassurance et retraite" a progressé de 5,0% en 2019, contre 4,8% en 2018 (tableau 3.7).

3.81. Le MIFC contribue à hauteur de près de 1 milliard d'USD du PIB (8% du total) et de 180 millions d'USD aux recettes fiscales (8% du total) et il fournit plus de 13 500 emplois. S'appuyant sur son infrastructure de pointe, son cadre juridique moderne et innovant et son régime axé sur la facilité de faire des affaires, le MIFC offre un éventail d'instruments juridiques et de produits et services financiers compétitifs, y compris dans les domaines de la banque privée, du commerce international, de l'assurance et la réassurance, des sociétés en commandite simple, des sociétés à responsabilité limitée, des entreprises à compartiments multiples, des sociétés de fiducie et des fondations, des services des banques d'affaires et des activités générales d'administration de sièges sociaux, entre autres. Le tableau 3.8 donne un aperçu rapide de la contribution du secteur des services financiers non bancaires à l'économie.

Tableau 3.8 Aperçu du secteur des services financiers non bancaires⁴

	Dernières données disponibles	Source
Contribution des activités financières et des activités d'assurance	13% du PIB (pour l'année 2020)	Statistics Mauritius - Comptabilité nationale, numéro de décembre 2020
Nombre d'entreprises mondiales ^b	12 041 (en décembre 2020)	FSC
Nombre de sociétés de gestion	186 (en décembre 2020)	FSC
Nombre d'entreprises mondiales de catégorie 2	6 524 (en décembre 2020)	FSC
Nombre d'entreprises agréées	1 925 (en décembre 2020)	FSC
Régimes de pension	69 (en décembre 2020)	FSC

⁴ Pour la définition des entreprises agréées et des entreprises mondiales, voir l'extrait suivant du site Web de la FSC: <https://www.fscmauritius.org/en/statistics/statistics/global-business> et la Loi de 2007 sur les services financiers.

S'agissant de la définition d'entreprise mondiale: Maurice offre deux types de licences offshore aux investisseurs internationaux, à savoir la licence d'"Entreprise mondiale" et la licence d'entreprise agréée.

S'agissant de la définition de la licence d'"Entreprise mondiale": l'entreprise mondiale est un régime offert à Maurice aux sociétés résidentes souhaitant exercer des activités à l'extérieur. L'entreprise mondiale est réglementée par l'article 71 1) de la Loi de 2007 sur les services financiers.

Entreprise agréée: conformément à l'article 71A 1) de la Loi de 2007 sur les services financiers, l'entreprise agréée est un régime offert aux entreprises exerçant ou souhaitant exercer des activités principalement en dehors de Maurice et dont la gestion centrale et le contrôle sont assurés à l'extérieur.

	Dernières données disponibles	Source
Assureur ^a	37 (en décembre 2020)	FSC
Assureur captif ^a	6 (en décembre 2020)	FSC
Actifs des entreprises mondiales ^b	529 (milliards d'USD) (en septembre 2020)	FSC
Capitalisation boursière à la SEM	13 (milliards d'USD) (en décembre 2020)	SEM Factbook 2021

a Comprend les entités relevant du régime des entreprises nationales et du régime des entreprises mondiales.

b Comprend les entreprises mondiales de catégorie 1 et les entreprises mondiales.

Source: Commission des services financiers.

3.82. Le nombre d'établissements réglementés par la Banque de Maurice s'élevait à 40 en décembre 2019, contre 44 en décembre 2013. Le nombre de distributeurs automatiques en service a légèrement diminué, de 450 en décembre 2013 à 448 en décembre 2019 (tableau 3.9).

Tableau 3.9 Liste des établissements réglementés par la Banque de Maurice, au 31 décembre

	2013	2019
Banque détentrice d'une licence bancaire	21	20
Établissements autres que les banques autorisées à effectuer des opérations de dépôt	8	8
Négociants au comptant autorisés à exercer l'activité de bureau de change	10	6
Agents de change	5	6
Total	44	40

Source: Monthly Statistics Bulletin, décembre 2013 et 2019.

3.83. Le nombre total de cartes en circulation a poursuivi sa progression, passant de 1 465 759 en décembre 2013 à 1 848 699 en décembre 2019, soit une augmentation de 26,1%. Le nombre de cartes de crédit et de cartes de débit a augmenté de 18,3% et de près de 12%, respectivement, entre décembre 2013 et décembre 2019.

3.84. Selon les estimations de la comptabilité nationale de juin 2020, les activités financières et d'assurance ont progressé d'environ 1% en 2020 en raison des prévisions de baisse des activités des entreprises mondiales. La survenue de la pandémie de COVID-19 début 2020 a eu des répercussions négatives sur l'activité économique mondiale. Du fait de la nature de petite économie ouverte de Maurice, la perturbation de l'activité mondiale a entraîné une forte contraction de l'économie nationale. Les activités financières et d'assurance ont progressé de 0,2% au deuxième trimestre 2020, soit moins que les 4,3% enregistrés au trimestre précédent.

Défis

3.85. Maurice consacre des moyens importants pour faire en sorte que les conditions d'activité soient les meilleures possibles dans le secteur. Les instances de réglementation et les décideurs politiques concernés doivent rester au fait des meilleures pratiques internationales et suivre de près le système financier. L'un des principaux défis reste le risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, ainsi que d'autres formes d'abus du système financier.

3.86. L'évolution permanente des prescriptions réglementaires internationales est l'un des principaux défis auxquels est confronté le MIFC. En outre, certains pays deviennent de plus en plus restrictifs et modifient régulièrement leur législation, ce qui entraîne une grande incertitude réglementaire dans le secteur.

3.87. Les technologies financières ont également désorganisé le marché financier ces dernières années, suite à l'arrivée sur le marché d'outils et de produits financiers plus avancés. L'intelligence artificielle modifie le mode de fonctionnement du secteur et aura probablement une incidence sur l'emploi. Les nouveaux produits et technologies nécessitent des modifications incessantes de l'environnement politique, réglementaire et d'octroi de licences.

3.88. Afin de faire de Maurice un centre de services financiers à forte valeur ajoutée et réputé dans la région, le gouvernement mauricien a consacré des ressources importantes à la réforme du secteur et à la mise en œuvre des meilleures pratiques internationales. À cet effet, les réformes ci-après ont été entreprises par le gouvernement:

i. Suppression de la licence d'entreprise mondiale de catégorie 2

3.89. Conformément aux initiatives BEPS de l'OCDE, le gouvernement a décidé de supprimer les deux licences d'entreprise mondiale. Les modifications ont été mises en œuvre par la promulgation de la Loi de finances de 2018 (Dispositions diverses) et ont entraîné la suppression du régime précédent des licences d'entreprise mondiale de catégorie 1 et 2 à compter du 1^{er} janvier 2019. Désormais, les entreprises peuvent demander une licence d'entreprise mondiale ou une licence d'entreprise agréée.

ii. Suppression du crédit pour impôt étranger réputé

3.90. L'imposition des entreprises présentes dans le secteur des entreprises mondiales a été révisée. Le régime de crédit pour impôt étranger réputé dont bénéficiaient les entreprises mondiales de catégorie 1 a été supprimé à compter du 1^{er} janvier 2019 et les entreprises mondiales sont depuis imposées au taux de 15%.

iii. Plate-forme de présentation en ligne de la FSC

3.91. La plate-forme de présentation en ligne a été mise en œuvre au niveau de la FSC; elle est indépendante des autres initiatives gouvernementales. Elle permet aux sociétés de gestion et aux autres requérants de présenter leurs demandes de licence sur une plate-forme en ligne. Elle permet également le paiement des redevances en ligne par le biais d'instructions de paiement électronique, et elle fournit une plate-forme interactive entre les organismes publics (notamment le Département de l'immatriculation des entreprises et de l'inscription au registre du commerce, ou CBRD).

iv. Registre centralisé de connaissance client (CKYC)

3.92. Un autre instrument de facilitation pertinent qui est encore au stade initial est le registre centralisé de connaissance client (CKYC) (introduit dans le discours sur le budget 2016). Ce projet est désormais facilité par la BOM avec l'aide de la FSC. L'un des objectifs du CKYC est de faciliter davantage les activités commerciales en créant un registre de connaissance client qui sera partagé entre les autorités compétentes et les titulaires de licences.

v. Respect des normes internationales

3.93. Afin de renforcer son cadre de transparence et de collaboration, Maurice a signé en 2017 l'instrument multilatéral de l'OCDE. Maurice est jugée pleinement conforme aux normes de l'OCDE en matière de transparence et d'échange de renseignements à des fins fiscales. Suite aux réformes entreprises en 2018, l'OCDE, par le biais de son Forum sur les pratiques fiscales dommageables, indique que le régime des entreprises mondiales ne comporte pas de caractéristiques dommageables.

3.94. En juin 2015, Maurice a signé la Convention multilatérale d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE, et elle dispose actuellement d'un mécanisme d'échange d'informations avec 127 juridictions. Le pays a mis en place le mécanisme nécessaire pour garantir que les informations sur la propriété, les informations comptables et les informations bancaires soient toujours conservées, que les autorités gouvernementales puissent y accéder et qu'elles puissent être transmises aux autorités étrangères.

3.95. Maurice s'est engagée à mettre en œuvre la norme commune de déclaration, l'échange automatique d'informations fiscales et financières et l'Accord intergouvernemental avec les États-Unis pour la mise en œuvre de la Loi sur le respect des obligations fiscales des comptes étrangers (FATCA).

vi. Code national de gouvernance d'entreprise

3.96. Le Code national de gouvernance d'entreprise de Maurice a été lancé en 2017. Le code comprend un ensemble de principes et d'orientations visant à améliorer et à orienter les pratiques de gouvernance des organisations présentes à Maurice. Les huit principes de gouvernance d'entreprise ci-après ont été conçus pour être applicables à toutes les organisations visées par le Code:

- structure de gouvernance
- structure du conseil d'administration et de ses comités
- principes de nomination des directeurs
- fonctions, rémunération et performance des administrateurs
- gouvernance des risques et contrôle interne
- reddition de comptes avec intégrité
- audit
- relations avec les actionnaires et les autres parties prenantes clés

vii. Recommandations du Groupe d'action financière (GAFI)

3.97. Le GAFI, lors de sa réunion plénière de février 2020, a placé Maurice sur la liste des "juridictions sous surveillance accrue", communément appelée liste grise. Lors de cette session plénière, Maurice a pris l'engagement politique de haut niveau de mettre en œuvre le plan d'action du GAFI dans les délais convenus.

3.98. Alors que le GAFI a donné à Maurice comme date limite pour achever la mise en œuvre du plan d'action janvier 2022, avec la possibilité de sortir de la procédure du GAFI en juin 2022, le gouvernement s'est engagé à achever le processus bien plus tôt et vise une sortie le plus tôt possible.

3.99. La mise en œuvre du plan d'action du GAFI est une priorité nationale. Le gouvernement s'est engagé au plus haut niveau et Maurice n'a rien négligé dans la mise en œuvre du plan d'action qui vise à améliorer le niveau d'efficacité de notre régime relatif à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

3.100. Lors des réunions plénières du GAFI tenues en octobre 2020 et février 2021, le GAFI a félicité Maurice pour les progrès réalisés et l'a encouragée à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action.

3.101. Maurice a présenté son troisième rapport de situation au Groupe conjoint du GAFI pour l'Afrique et le Moyen-Orient (AMEJG) en avril 2021. Conformément aux procédures du GAFI, ce rapport a été analysé par l'AMEJG.

3.102. Parallèlement à la présentation de différents rapports de situation, trois réunions virtuelles se sont tenues entre la délégation mauricienne et l'AMEJG en septembre 2020, janvier 2021 et mai 2021.

3.103. Lors de la réunion de mai 2021, les autorités mauriciennes ont répondu à toutes les questions et demandes de clarifications formulées par les examinateurs de l'AMEJG.

3.104. Par la suite, début juin 2021, l'AMEJG a conclu que Maurice avait mené à bien pour l'essentiel son plan d'action bien avant le délai convenu et a recommandé au Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) du GAFI d'organiser une visite sur place à Maurice.

3.105. Suite à cela, le GAFI, lors de sa réunion plénière virtuelle qui s'est tenue du 21 au 25 juin 2021, a "jugé, dans sa détermination initiale, que Maurice a mené à bien pour l'essentiel son plan d'action et qu'une évaluation sur place est nécessaire afin de vérifier que la mise en œuvre des

réformes de son régime de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a débuté et se poursuit, et qu'il existe toujours l'engagement politique nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre à l'avenir". Il s'agit d'une étape déterminante pour sortir de la liste grise du GAFI.

3.106. Le GAFI va désormais effectuer une visite sur place le plus tôt possible, à la suite de quoi une décision sera prise par celui-ci, lors de sa réunion plénière prévue en octobre 2021, concernant la radiation de Maurice de la liste grise.

3.107. Maurice devrait être retirée de la liste des pays tiers à haut risque de l'UE environ 6 à 8 semaines après sa sortie de la liste du GAFI.

viii. Bonne gouvernance

3.108. En 2015, une loi sur la bonne gouvernance et la déclaration d'intégrité a été promulguée et une Agence des services de déclaration d'intégrité (IRSA) a été créée pour promouvoir la transparence, la bonne gouvernance et l'intégrité à Maurice ainsi que pour enquêter sur les cas de richesse inexplicée. En outre, afin d'encourager une culture de l'intégrité et de prévenir la corruption, une nouvelle loi sur la déclaration des biens pour les membres du Parlement et les fonctions publiques de haut rang a été adoptée en 2018.

3.109. Afin de rester compétitif face au secteur mondial des services financiers qui connaît une croissance rapide, Maurice a entrepris un certain nombre de projets de développement pour promouvoir de nouveaux domaines de services financiers avec le secteur privé; elle entend ainsi fournir le cadre réglementaire adéquat pour promouvoir l'investissement et l'innovation dans le secteur. Les initiatives ci-après présentent un intérêt particulier pour l'avenir du secteur:

Technologies financières

3.110. Les services financiers tirés par l'innovation revêtent une importance de premier plan pour doter Maurice d'un système financier dynamique prévoyant de nouvelles façons de faire des affaires et de gérer les finances. À cette fin, les modifications réglementaires qui suivent ont été apportées:

- L'introduction d'une licence de laboratoires de réglementation permettant aux investisseurs d'exercer des activités commerciales pour lesquelles il n'existe pas de cadre juridique.
- La reconnaissance des "actifs numériques" par la FSC comme une catégorie d'actifs aux fins des placements par des investisseurs avertis et experts.
- L'établissement de l'approche réglementaire pour les offres de jetons de sécurité.
- L'introduction des Règles de 2020 relatives aux services financiers (prêt entre particuliers) ("Règles relatives au prêt entre particuliers") fournit un cadre réglementaire solide et efficace pour soutenir l'offre et l'exécution de prêts entre particuliers au profit des parties prenantes du secteur des services financiers non bancaires de Maurice.

Finance verte

3.111. La Commission des services financiers (FSC) de Maurice a signé l'Engagement de Marrakech, une coalition d'organismes de réglementation et de bourses de valeurs africains qui s'engagent à agir collectivement en faveur de la finance verte. L'Engagement de Marrakech vise à mettre en place un cadre opérationnel permettant aux organismes de réglementation d'augmenter de manière substantielle le financement vert axé sur le marché pour lutter contre le changement climatique. Cette initiative est au premier plan du développement de la finance verte en Afrique, en aidant les émetteurs privés et publics d'obligations et d'actions à lever des fonds pour des projets durables. L'intention du gouvernement de mettre en place un cadre destiné à favoriser la finance verte est l'une des mesures visant à diversifier l'offre de produits du pays.

3.112. Dans le même ordre d'idées, le gouvernement mauricien élabore un cadre de financement durable qui permettra l'émission de nouveaux produits sous forme d'obligations vertes, bleues ou durables à la Bourse de Maurice. Les fonds levés serviront au financement de projets de

développement durable, tels que des projets axés sur l'efficacité énergétique, le transport propre et la gestion durable des déchets, entre autres.

Schéma directeur de l'IFC de Maurice à l'horizon 2030

3.113. Conformément à la Vision 2030 du gouvernement mauricien, qui vise à doubler la taille du secteur financier et à assurer son développement durable, un schéma directeur a été élaboré par le gouvernement avec la Commission des services financiers, axé sur la vision pour les 10 prochaines années. Il prévoit le développement des principaux domaines du secteur financier tels que la banque privée, les services bancaires aux entreprises et les investissements transfrontières, entre autres.

3.6 TIC et commerce électronique

3.6.1 TIC/BPO

3.114. Le secteur des TIC (technologies de l'information et des communications)/BPO (externalisation des processus d'affaires) constitue un moteur essentiel de l'économie mauricienne, dont la contribution au PIB s'élevait à 5,8% en 2019 et qui employait environ 27 000 personnes.

Contribution à l'économie

Tableau 3.10 Principales statistiques du secteur des TIC, 2015-2020

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Valeur ajoutée (millions de MUR)	21 137	21 970	22 894	24 248	25 473	26 693
Valeur ajoutée dans le secteur des TIC en % de la valeur ajoutée brute (valeur ajoutée brute aux prix de base courants)	5,8	5,7	5,7	5,7	5,8	7,0
Taux de croissance (%)	7,1	5,4	4,4	5,3	5,1	3,9

Source: Statistics Mauritius.

3.115. Comme l'indique le tableau 3.10, au cours des cinq dernières années, la part du secteur des TIC/BPO dans le PIB est restée plus ou moins constante, oscillant autour de 5,8%. Le taux de croissance du secteur a diminué au fil des ans, tombant de 7,1% en 2015 à 5,1% en 2019. Toutefois, la valeur ajoutée dans le secteur des TIC a augmenté, passant de 21,1 milliards de MUR en 2015 à 25,47 milliards de MUR en 2019. Dans l'ensemble, malgré un taux de croissance plus faible, le secteur des TIC contribue de manière significative au PIB de Maurice.

3.116. Le secteur des TIC/BPO a joué un rôle considérable dans la création d'emplois et la croissance au cours des 15 dernières années. Il façonne aujourd'hui l'avenir de l'économie mauricienne en transcendant les barrières, en créant des liens économiques avec d'autres moteurs de croissance et en renforçant l'innovation et en attirant des jeunes entreprises de haute technologie dans le pays. Qu'il s'agisse des services financiers et des technologies financières, des services d'éducation et de santé, des villes intelligentes ou du développement immobilier, le secteur des TIC participe plus que jamais à la dynamique de croissance de ces secteurs et sa pertinence et sa contribution sont de plus en plus importantes et prononcées. Le secteur compte désormais 850 entreprises et emploie 27 000 personnes.

3.117. Bien que le segment des BPO reste le plus gros employeur, ce secteur a connu une augmentation du nombre d'entreprises offrant divers services, allant des technologies financières à la cybersécurité.

3.118. Le secteur mauricien des TIC/BPO s'est réinventé depuis ses débuts comme destination à faible coût, à faible niveau de compétences et basée sur les transactions. Ce secteur, qui existe depuis plus de deux décennies, a démontré sa capacité d'innovation afin de maintenir sa trajectoire de croissance. Il a connu, au fil des années, une évolution rapide en termes d'expansion géographique, d'acquisition de nouveaux clients et d'adoption de modèles innovants afin d'offrir un éventail de services considérablement plus large. Au fil du temps, le secteur s'est orienté vers des services à valeur ajoutée axés sur l'innovation.

3.119. Les entreprises ont revu et adapté leurs modèles d'activité aux évolutions de l'automatisation, de l'analyse des données et des technologies en nuage. L'année 2019 a vu l'essor de jeunes entreprises technologiques et l'émergence de chefs de file sectoriels dans les domaines de la robotique, de l'analytique, des technologies de l'éducation, des technologies de la santé, des technologies financières, etc.

3.120. Le secteur est essentiel à la croissance économique du pays en tant que moteur de la productivité et de l'efficacité. À cet égard, le gouvernement met également l'accent sur l'établissement des pièces manquantes de l'écosystème d'externalisation souhaité en renforçant l'interaction entre le secteur et les autorités clés. L'objectif est de faire en sorte que Maurice soit à même de tirer parti des nouvelles technologies et fasse partie des premiers à les adopter, et qu'elle joue un rôle dans l'invention et la mise sur le marché de nouvelles technologies.

Infrastructure des TIC et accès aux TIC

3.121. S'agissant de l'infrastructure des TIC, on compte actuellement 2 opérateurs de téléphonie fixe, 3 opérateurs de téléphonie mobile et 11 fournisseurs d'accès à Internet. L'île a accès à 3 câbles optiques sous-marins, à savoir le câble SAFE (Afrique australe/Extrême-Orient) et les câbles LION1/LION2 (Lower Indian Ocean Network), ainsi qu'au réseau METISS (Melting Pot Indian Oceanic Submarine) qui offre une connexion Internet à haut débit. La capacité de la bande passante internationale pour Internet est passée de 153 mégabits par seconde en 2005 à 144 973 en 2020.

3.122. S'agissant de l'accès aux TIC, on a constaté une hausse des abonnements à la téléphonie fixe, à la téléphonie mobile cellulaire et à Internet ces dernières années. Maurice a un taux de pénétration de la téléphonie mobile d'environ 151,09% (1 912 900 abonnements).

Tendances clés

3.123. Les tendances clés ci-après ont également été observées en 2019:

- une demande accrue d'interactions numériques avec un service client omnicanal a également été constatée dans le secteur des BPO, et l'automatisation des processus par la robotique représente un domaine à forte croissance en termes de nouvelles technologies;
- une convergence des offres d'ITO et de BPO a également été constatée, les fournisseurs de services devenant des partenaires stratégiques et proposant de plus en plus fréquemment des solutions complètes comprenant les ressources et les plates-formes technologiques nécessaires pour répondre aux besoins de leurs clients sur le plan des processus opérationnels;
- l'augmentation de la demande d'informatique en nuage, qui englobe également les services de logiciels (SaaS), les services d'infrastructure (IaaS) et les services de plate-forme (PaaS);
- de nouvelles technologies se sont en outre imposées, telles que l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, l'Internet des objets et l'informatique en nuage, entre autres, ce qui a conduit à la création de laboratoires d'innovation au sein du secteur financier et bancaire.

Centre de TIC

3.124. Maurice s'est imposée comme une destination internationale et compétitive dans le domaine des TIC et elle devient progressivement le centre d'innovation de la région. Un nombre croissant d'entreprises étrangères s'installent à Maurice pour y exercer dans le secteur des TIC et des activités connexes. Ces entreprises exercent un grand nombre d'activités, y compris l'élaboration de logiciels, les opérations de centres d'appels, la BPO, les services liés aux technologies de l'information et utilisant Internet, la formation, l'assemblage de matériel, la vente, la réseautique, le conseil, les applications multimédias et d'autres services de soutien. De grands acteurs internationaux des TIC, parmi lesquels Oracle, Microsoft, IBM, HP, Orange Business Services, Accenture, Infosys, Concentrix, SD Worx, Ceridian et Allianz Services, ont établi des centres d'activités et de développement à Maurice.

Classements

3.125. Les derniers chiffres disponibles de l'indice de développement des TIC indiquent que Maurice, avec un score de 5,88 en 2016, se classait au premier rang des pays africains.

3.126. Selon l'indice de développement de l'administration en ligne (calculé par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU), Maurice se situe dans le groupe de tête et reste un chef de file régional.

Défis et perspectives

3.127. L'un des plus grands défis auxquels le secteur est confronté est la pénurie de talents. Pour que les entreprises puissent développer leurs activités commerciales, il est essentiel qu'elles aient accès à une main-d'œuvre qualifiée. Les efforts nécessaires sont mis en œuvre en vue de renforcer les partenariats entre le secteur privé, les établissements d'enseignement et de formation, les principales parties prenantes et les décideurs politiques dans le secteur des TIC.

3.128. Parmi les autres questions auxquelles s'attaque actuellement le gouvernement figurent: la promotion de la concurrence dans le secteur des TIC, l'utilisation des nouvelles technologies dans la transformation numérique de Maurice et la promotion de la culture numérique au sein de la population.

3.6.2 Commerce électronique

3.129. L'objectif de Maurice est d'adopter des mesures de politique pertinentes en vue d'une stratégie cohérente dans le domaine du commerce électronique. D'emblée, il convient de souligner que Maurice se conforme aux meilleures pratiques internationales dans des domaines tels que le cadre pour les transactions électroniques, les paiements électroniques, les données publiques ouvertes et la cybersécurité. Ces dernières années, le pays a adopté et modifié plusieurs textes législatifs sur la sécurité des données, la protection de la vie privée, les droits de propriété intellectuelle et la cybersécurité afin de promouvoir la croissance du secteur des TIC. Cela a encouragé un nombre croissant d'entreprises étrangères à s'installer sur son territoire. Les évolutions en cours dans l'espace numérique offrent actuellement à Maurice la possibilité de saisir de nouveaux débouchés dans des secteurs tels que les services en nuage et les technologies numériques dans le domaine de la santé.

3.130. Toutefois, des améliorations sont nécessaires dans certains domaines. Le cadre juridique des services logistiques, par exemple, devra être ajusté afin de mieux refléter les meilleures pratiques et de garantir un commerce transfrontières efficace entre Maurice et ses partenaires commerciaux. En outre, Maurice ne possède pas de loi sur la protection des consommateurs portant spécifiquement sur le commerce électronique pour protéger les consommateurs contre les pratiques commerciales trompeuses et frauduleuses et offrir des voies de recours aux négociants, entre autres. Des consultations sont en cours au niveau national en vue d'élaborer un plan d'action qui permettrait le développement d'un écosystème numérique à Maurice. Dans l'état actuel des choses, le Ministère du commerce et de la protection des consommateurs élabore un nouveau cadre de protection des consommateurs qui tiendra compte du commerce électronique.

Plate-forme en ligne du COMESA

3.131. En 2020, dans le cadre des initiatives du COMESA sur le commerce électronique, le Secrétariat du COMESA a lancé une plate-forme en ligne permettant aux États membres d'échanger et de partager des informations sur la disponibilité des biens essentiels dans la région, dans le cadre des mesures d'intervention visant à atténuer les effets de la pandémie. Le portail est une solution de facilitation des échanges dans le contexte de la COVID-19 dont l'objectif principal est de mettre en relation les acheteurs et les fournisseurs, favorisant ainsi le commerce régional au sein du COMESA.

Commission de l'océan Indien (COI) et base de données en ligne des fournisseurs et des acheteurs de l'APEI

3.132. Une base de données en ligne des fournisseurs et des acheteurs a été mise en place dans le cadre du projet de reprise du commerce dans le contexte de la COVID-19, qui vise à fournir un soutien ciblé aux fins de la relance économique et à garantir l'approvisionnement en matériel médical essentiel dans les pays participant au Programme accéléré d'intégration économique (PAIE) et ceux qui sont membres de la COI. La base de données contient une liste de fournitures liées à la pandémie de COVID-19 et elle est réservée aux opérateurs commerciaux enregistrés dans le système.

Plate-forme virtuelle de promotion des échanges

3.133. La mise en place d'une plate-forme virtuelle de promotion commerciale par le Conseil de développement économique (EDB) intervient à un moment où le commerce mondial a été sévèrement touché par la pandémie actuelle de COVID-19. Cette plate-forme virtuelle vise principalement à mettre en valeur les produits mauriciens et à positionner Maurice comme source d'approvisionnement pour les produits à haute valeur ajoutée. À cette fin, la plate-forme offrira aux acheteurs, fournisseurs, agents et distributeurs la possibilité de se connecter et de planifier des réunions interentreprises avec des fabricants nationaux.

3.134. Les produits concernés comprennent l'aluminium et les produits connexes, les produits cosmétiques, les parfums et les produits de soins de beauté, les produits chimiques, les appareils électriques et autres machines et équipements, les engrais, les meubles, les dispositifs médicaux, les produits optiques, les bijoux, les produits en fonte, fer et acier, les produits en matières plastiques, les produits d'imprimerie et d'emballage et les savons et autres détergents, entre autres.

4 CLIMAT DE L'INVESTISSEMENT ET SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES RÉGLEMENTAIRES

4.1. Maurice estime qu'un climat des affaires prospère est essentiel pour attirer les investissements, créer des emplois et favoriser la croissance économique. À cette fin, le gouvernement a mené des réformes administratives, institutionnelles et législatives audacieuses pour faciliter la conduite d'affaires dans le pays. L'amélioration de l'environnement économique s'est reflétée positivement sur sa position dans différents classements internationaux, tels que celui du rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, qui classe Maurice au 13^{ème} rang sur 190 économies en termes de facilité de faire des affaires.

4.2. Le tableau ci-dessous indique quelques-uns des classements internationaux obtenus par Maurice:

Tableau 4.1 Classements internationaux liés à l'investissement obtenus par Maurice

Index	Rang mondial	Rang africain
Rapport <i>Doing Business</i> , 2020	13 ^{ème}	1 ^{er}
Indice de compétitivité mondiale, 2019 – Forum économique mondial	52 ^{ème}	1 ^{er}
Liberté économique dans le monde 2020 – (Institut Fraser)	7 ^{ème}	1 ^{er}
Indice Mo Ibrahim pour la gouvernance africaine, 2019	s.o.	1 ^{er}
Indice mondial de l'innovation, 2020	52 ^{ème}	1 ^{er}
Indice de liberté économique, 2020 – Heritage Foundation	21 ^{ème}	1 ^{er}

Modifications de la Loi sur la facilitation de l'activité commerciale

4.3. Deux Lois sur la facilitation de l'activité commerciale (Dispositions diverses) ont été adoptées en 2017 et 2019, respectivement, portant modification de plus de 50 lois, afin de réduire le coût de l'activité commerciale et de faire en sorte que Maurice suive les meilleures pratiques commerciales. Parallèlement, les infrastructures commerciales visant à accélérer l'échange d'informations et à fournir les autorisations nécessaires ont été améliorées grâce à la mise en place de systèmes électroniques de traitement des permis d'importation et d'exportation, ainsi que d'un mécanisme de gestion coordonnée des frontières.

4.4. Les modifications apportées à la Loi sur la facilitation de l'activité commerciale (Dispositions diverses) de 2017 concernant le commerce sont les suivantes:

- Réduction du nombre de produits nécessitant des permis d'importation et d'exportation
- Réduction du champ d'application des approbations préalables à la mise sur le marché des produits alimentaires
- Suppression des droits de permis d'importation des végétaux
- Réduction du temps de séjour dans le port

4.5. La Loi sur la facilitation de l'activité commerciale (Dispositions diverses) de 2019 a apporté les modifications suivantes afin d'accélérer le commerce transfrontières:

- Service électronique de demande de permis d'importation au moyen du guichet unique national
- Introduction de la notion de "fonctionnaire habilité" pour permettre la délégation de pouvoirs aux autorités réglementaires compétentes
- Délai réglementaire pour la délivrance de permis d'importation par les autorités réglementaires
- Autorisation de la mainlevée des marchandises sous la garde des douanes et de leur entreposage dans les locaux de l'importateur en attendant leur dédouanement par l'organisme public compétent lorsque la vérification, l'essai et l'analyse sont exigés avant la commercialisation
- Recouvrement et versement des frais au titre de la délivrance de permis d'importation et d'exportation directement par les douanes

Numérisation des processus de délivrance des licences commerciales

4.6. Maurice a également mis en place les grandes réformes ci-après, dans le cadre desquelles la numérisation joue un rôle central:

- **Système national de licences électroniques:** le Système national de licences électroniques (NELS), qui vise à servir de guichet unique pour la délivrance de licences commerciales, a été officiellement lancé en mars 2019. Il fournit un accès transparent et fondé sur des règles pour les procédures de licences, permet le dépôt, le traitement et la validation en ligne des demandes et comporte une piste d'audit intégrée ainsi qu'un mécanisme associé de paiement par voie électronique. À ce jour, les demandes concernant 11 permis peuvent être effectuées au moyen de ce système, y compris le permis de construction et d'utilisation des sols (permis BLUP), l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), le rapport préliminaire sur l'environnement (PER) et le permis d'occupation (OP).
- **InfoHighway:** le système InfoHighway est une infrastructure publique conçue comme une plate-forme de services qui permet à plusieurs organismes gouvernementaux de fournir leurs données aux utilisateurs de différents organismes au moyen des services électroniques proposés par le système. Le projet a été lancé en avril 2014. À ce jour, plus de 131 connexions ont été établies entre différents ministères et départements, y compris des sociétés parapubliques et 527 services électroniques, qui permettent l'échange de données entre les entités susmentionnées. Conformément aux modifications apportées par la Loi sur la facilitation de l'activité commerciale (Dispositions diverses) de 2019 à la Loi sur les transactions électroniques de 2000, les institutions du secteur privé ont également été autorisées à se connecter à InfoHighway.

- **Réingénierie des processus d'entreprise:** un exercice de réingénierie des processus d'entreprise a été mené en vue de simplifier les processus concernant au moins 150 permis et licences auprès de 17 ministères et autres organismes du secteur public. L'exercice s'est achevé en juin 2019. Les processus reconfigurés ainsi définis devaient être utilisés pour mettre en œuvre le système NELS en plusieurs étapes.
- **Guichet unique en ligne de création d'entreprise:** depuis janvier 2020, le Département de l'enregistrement des entreprises (CBRD) propose ses services en ligne. Les entreprises peuvent maintenant s'enregistrer et se constituer en société par voie électronique et payer leurs taxes à distance. L'intégralité du processus peut être effectuée en une demi-journée. Un certificat électronique de constitution et une carte d'enregistrement d'entreprise en ligne ont été mis en place. De plus, dans le cadre de son processus de modernisation, le CBRD a mis en œuvre le langage XBRL pour rassembler des informations et renforcer l'obligation redditionnelle.
- **Système d'enregistrement électronique de Maurice (MERS):** le MERS est pleinement opérationnel au niveau du Bureau général de l'enregistrement. Les notaires peuvent envoyer des contrats d'enregistrement et de transcription par voie électronique au Bureau général de l'enregistrement. L'enregistrement d'une transaction immobilière peut être effectué en 2 heures. Depuis novembre 2020, tous les contrats doivent être envoyés par voie électronique au moyen du MERS.

Réduction du coût de l'activité commerciale

4.7. Maurice a également mené des réformes visant à réduire le coût de l'activité commerciale en éliminant certains droits d'enregistrement et en revoyant le coût des droits de permis, ainsi que des taxes portuaires et frais de manutention:

- **Réduction des coûts et procédures pour les permis de construction:** il est obligatoire d'effectuer les demandes de permis de construction et d'utilisation des sols (permis BLP) au moyen du système NELS.
- L'obligation de demander et d'obtenir l'approbation des plans auprès de la Régie centrale d'électricité (CEB), de l'Office central des eaux (CWA) et de l'Office de gestion des eaux usées (WMA) avant de demander un permis BLP a également été supprimée. Les demandes d'approbation des plans se font désormais au moment de la demande de permis BLP. Les redevances relatives à la demande d'approbation des plans et à la demande de permis BLP ont été éliminés.
- **Facilitation du raccordement à l'électricité des entreprises:** pour réduire le coût de raccordement à l'électricité des entreprises, la CEB a supprimé les frais de traitement pour le dépôt de nouvelles demandes et a mis en place un principe de partage des coûts à 50/50 pour tous les projets commerciaux s'agissant des frais associés à l'extension des réseaux. La CEB a également mis en œuvre une procédure accélérée de traitement des demandes de connexions inférieures à 200KVA. Ces mesures ont pris effet le 1^{er} juillet 2017.
- **Réduction des taxes portuaires et des frais de manutention:** les taxes portuaires et les frais de manutention visant les exportations ont été supprimés de juillet à décembre 2020 et réduits de 50% pour la période allant de janvier à juin 2021.

Amélioration de l'efficacité du paiement des taxes

4.8. Maurice a également mené plusieurs initiatives visant à faciliter la remise de déclarations fiscales et de demandes de remboursement de la TVA, y compris:

- La mise en place d'un système obligatoire de demande en ligne pour les entreprises.
- La simplification du formulaire électronique de déclaration fiscale.

- La mise en place d'un système de traitement rapide pour accélérer le traitement des demandes de remboursement de la TVA et le ramener à 7 jours.
- La mise en place d'un dispositif de paiement différé de la TVA permettant de ne pas payer la TVA au moment de l'importation des biens d'équipement.
- Le versement des cotisations de sécurité sociale à l'Administration fiscale de Maurice.
- La mise au point de l'application MRAEasy visant à faciliter la déclaration fiscale mensuelle des petites entreprises pour l'imposition à la source et le paiement des contributions grâce à l'utilisation d'appareils intelligents.

Adoption des bonnes pratiques internationales

4.9. Afin de renforcer les droits des actionnaires et l'efficacité des procédures d'insolvabilité, la Loi sur les sociétés et la Loi sur l'insolvabilité ont été examinées.

Réformes visant à améliorer l'ouverture

4.10. Maurice vise également à améliorer son ouverture, grâce à l'examen et à la simplification des conditions de travail et de vie, notamment:

- La prorogation de la durée de validité des permis d'occupation et des permis de séjour des non-citoyens à la retraite, qui passe de 3 à 10 ans.
- La prorogation de la durée de validité des permis de résidence permanente, qui passe à 20 ans.
- La réduction des critères d'investissement minimum pour les permis d'occupation pour investisseur et les permis de résidence permanente, qui passent à 500 000 USD et à 375 000 USD, respectivement.
- La mise en place de nouvelles catégories de permis d'occupation, tels que les permis d'occupation pour jeunes professionnels et les permis d'investisseurs pour les jeunes entreprises novatrices.
- La réduction des critères d'admissibilité pour les permis de séjour des non-citoyens à la retraite, qui reculent de 2 500 USD à 1 500 USD par mois.
- L'admissibilité pour les permis de séjour des non-citoyens à la retraite ayant acquis des biens immobiliers d'une valeur de 375 000 USD dans le cadre du Programme des centres de villégiature intégrés, du Programme de promotion immobilière, du Programme Invest-Hotel, du Programme de promotion immobilière ou du Programme de "ville intelligente".

Projets visant à poursuivre l'amélioration des conditions de l'activité des entreprises

4.11. Le gouvernement a également lancé plusieurs projets majeurs visant à améliorer davantage les conditions de l'activité des entreprises:

- **Amélioration du régime de transactions garanties:** en collaboration avec la Banque mondiale, ce projet vise à faciliter l'accès au crédit pour le secteur privé, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises, en améliorant les cadres juridiques et institutionnels régissant l'octroi de crédit fondé sur les biens mobiliers.
- **Mise en œuvre d'un cadre d'analyse d'impact de la réglementation pour Maurice:** l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est en train de mettre en œuvre un cadre d'analyse d'impact de la réglementation (AIR) afin de fournir une approche systémique permettant de faire une analyse critique des effets positifs et

négatifs des réglementations proposées et existantes, et des solutions autres que réglementaires;

- **Mise en œuvre d'un projet d'examen des réglementations:** Maurice travaille actuellement à l'élaboration d'un important projet d'examen des réglementations visant à améliorer le climat général des affaires et à examiner le cadre juridique de quatre secteurs clés de l'économie, à savoir l'utilisation des terres et la construction, le commerce et la logistique, le tourisme, et les soins de santé et sciences de la vie. Il s'agit également de concevoir le modèle le plus adapté à Maurice pour la mise en place d'un organisme unique pour la délivrance des licences dans le cadre de l'Office du développement économique.

5 CADRE DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

5.1 Objectifs de politique commerciale

5.1. Le Programme du gouvernement pour 2020-2024 met l'accent sur la nécessité de remanier les politiques industrielles et commerciales de Maurice, en vue de stimuler le commerce et l'investissement. Il prévoit également des mesures visant à exploiter les accords de commerce existants et à améliorer les possibilités d'accès aux marchés, en particulier dans les pays émergents et sur le continent africain.

5.2 Politique tarifaire

5.2. Le nombre de lignes tarifaires assorties d'un droit nul représente 93,82% de l'ensemble des lignes tarifaires au 1^{er} janvier 2021. On trouvera ci-après quelques données clés en la matière:

- Le tarif douanier est aligné sur la version 2017 du SH de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).
- Le tarif douanier contient 6 487 lignes tarifaires au niveau national et 5 387 au niveau international.
- Les fourchettes tarifaires se décomposent comme suit: 0%, 5%, 10%, 15%, 30% et 100%. On trouvera dans le tableau 5.1 le nombre de lignes tarifaires pour les principales fourchettes tarifaires.

Tableau 5.1 Fourchettes tarifaires à Maurice au 1^{er} janvier 2021

Droit de douane (%)	Lignes	%
0	6 086	93,82%
5	6	0,09%
10	37	0,57%
15	252	3,88%
30	100	1,54%
100	6	0,09%
Total	6 487	100,00%

Source: Administration fiscale de Maurice.

- Le pourcentage des lignes tarifaires assorties d'un droit nul est passé de 88,87% en novembre 2013 à 93,82% en janvier 2021.
- Le pourcentage des lignes tarifaires assorties de droits *ad valorem* est de 6,18% en janvier 2021.
- La moyenne simple des droits est tombée de 1,95% en 2013 à 1,19% en janvier 2020;

5.3. Le tableau ci-dessous permet de comparer la moyenne simple des droits consolidés finals pour les produits agricoles comme pour les produits non agricoles dans le cadre de l'OMC, et la moyenne simple des droits NPF appliqués (en pourcentage). S'agissant des produits agricoles, Maurice a procédé à des consolidations à des taux plafonds d'environ 119,4% en moyenne alors que la

moyenne simple des taux NPF est de 1,5%. Pour les produits non agricoles, le pays n'a consolidé que 10 lignes tarifaires à un taux moyen de 16,6% tandis que le taux NPF appliqué est de 0,7%.

Tableau 5.2 Comparaison entre la moyenne simple des droits consolidés finals dans le cadre de l'OMC et la moyenne simple des droits NPF appliqués

	Moyenne simple des droits consolidés finals (%)	Moyenne simple des droits NPF appliqués (%)
Tous les produits	86,6	0,8
Produits agricoles	119,4	1,5
Produits non agricoles	16,6	0,7

Source: Profils tarifaires dans le monde (2019).

5.3 Politique non tarifaire

5.4. Afin d'éliminer les obstacles au commerce et d'accroître la compétitivité commerciale, la liste des produits dont l'importation et l'exportation sont soumises à un contrôle a été considérablement réduite au fil des ans.

5.5. L'importation de certains produits à Maurice exige une autorisation préalable des autorités compétentes, telles que le Ministère du commerce et de la protection des consommateurs pour les produits visés par la Réglementation de 2017 sur la protection des consommateurs (contrôle des importations), le Ministère de la santé et du bien-être pour les produits alimentaires, les boissons, les produits pharmaceutiques, les produits chimiques dangereux et les produits à base de tabac, la Direction des technologies de l'information et de la communication (ICTA) pour les équipements de télécommunication, le Ministère de l'agro-industrie et de la sécurité alimentaire pour les végétaux et les animaux, le Ministère de l'environnement et de la gestion des déchets solides pour les frigorigènes contenant des HCFC et la Police mauricienne pour les armes, les munitions et les explosifs.

5.6. Pendant la période considérée, la liste des produits dont l'importation sont soumises à un contrôle a fait l'objet de révisions qui ont abouti au retrait des articles ci-après de la liste des marchandises contrôlées: le lait et les produits alimentaires en conserve, certains produits en plastique et en caoutchouc, les produits agricoles, les produits chimiques, certains équipements, les additifs alimentaires et les additifs employés en boulangerie en général, les tôles et les gilets de sauvetage.

5.7. Sur le plan des exportations, la liste des produits soumis à un contrôle a été considérablement réduite au fil des ans. Conformément à la Réglementation de 2000 sur la protection des consommateurs (contrôle des exportations), un permis d'exportation est requis pour les produits considérés comme "stratégiques" ou "sensibles" pour l'économie du pays et pour certains produits pouvant bénéficier d'un traitement préférentiel dans les pays d'importation.

5.8. Depuis août 2017, seuls sept articles nécessitaient un permis d'exportation, à savoir: le riz, les farines de froment (blé) ou de méteil, le sable, la chaux, le ciment, les matières et articles textiles destinés à l'exportation vers les États-Unis et le Canada et les diamants bruts. Il convient de noter que la validité des permis est de six mois au maximum.

5.4 Mesures de facilitation des échanges

Facilitation des échanges

5.9. Maurice estime que l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) pourrait faciliter grandement son intégration et sa participation au système commercial mondial. Elle est donc pleinement déterminée à le mettre en œuvre. Maurice était le quatrième pays à avoir ratifié l'Accord en 2015. Elle met désormais pleinement en œuvre tous ses engagements de la "catégorie A".

5.10. Parmi les 36 mesures figurant dans l'AFE, Maurice en a classé 27 comme relevant de la catégorie A, 5 de la catégorie B et 4 de la catégorie C. Elle met aujourd'hui pleinement en œuvre tous ses engagements de la catégorie A et discute actuellement avec les donateurs pour obtenir une assistance technique pour financer les mesures relevant de la catégorie C. Malheureusement, cette assistance technique n'a pas encore été apportée.

Mesures de facilitation des échanges

5.11. Une série de mesures ont été adoptées par les douanes, qui relèvent de l'Administration fiscale de Maurice, pour réduire les coûts de transaction et faciliter les échanges pendant la période considérée:

- a. Amélioration continue du système de gestion douanière
 - À la suite de la mise en place de transactions dématérialisées, seuls deux documents commerciaux, à savoir la facture et le connaissement/la lettre de transport aérien, sont désormais exigés au moment de la transmission par voie électronique d'une déclaration en douane à l'importation.
 - Mise en place du programme de perfectionnement actif et du programme de perfectionnement passif.
 - Il est possible de présenter un manifeste partiel pour le dédouanement rapide des marchandises; cependant, il faut présenter un manifeste totalement exhaustif dans un délai réglementaire.
 - Un délai réglementaire a été fixé pour la transmission de la déclaration en douane et l'autorisation de transmettre celle-ci avant l'arrivée des navires encourage le dédouanement rapide des marchandises.
 - Mise en place d'un mécanisme de sanction des contraventions et des infractions.
 - La déclaration en douane n'est plus requise pour les produits reçus par poste ou par messagerie pour un usage personnel, quelle que soit la valeur des marchandises; les procédures de dédouanement de marchandises reçues par poste ou par messagerie sont actuellement automatisées au moyen d'un système électronique.
 - Les formalités de demande électronique concernant l'administration des licences d'accise, y compris le paiement des droits de licence, sont actuellement mises en œuvre.
 - Les droits et redevances perceptibles par un agent dans le cadre de la présentation de déclarations d'entrée et des services de manutention, de dépotage, de stockage, de documentation et de transport, et d'autres tâches liées à l'importation et à l'exportation de cargaisons groupées au nom d'opérateurs économiques, sont réglementés.
- b. Mise en place d'un mécanisme de gestion coordonnée des frontières et coopération entre les organismes
 - Afin d'améliorer la coopération entre les organismes grâce à l'échange d'informations, la Loi douanière a été modifiée en vue d'autoriser l'Administration fiscale de Maurice (MRA) à fournir des renseignements sur les données d'importation et d'exportation à un organisme public, un organisme paraétatique ou tout autre organisme habilité.
 - Un Bureau de la gestion coordonnée des frontières (CBMU) a été créé au Département des douanes. Les organismes et ministères chargés des licences, permis et autorisations ont été regroupés sous le même toit pour favoriser un dédouanement fluide des marchandises.
 - Tous les textes législatifs relatifs au dédouanement des marchandises par les organismes présents aux frontières ont été harmonisés du point de vue de l'automatisation, des délais et d'autres procédures.
- c. Système de paiement différé (DPS)
 - Un DPS permettant aux importateurs et aux fabricants locaux de bénéficier d'un paiement différé des droits, droits d'accise et autres taxes a été mis en place. Ces entités bénéficient

de ce paiement différé pour une période d'au moins 16 jours à une période maximale de 46 jours.

- d. Système de paiement différé de la TVA (VDPS)
- Un VDPS permettant de différer le montant de la TVA applicable à l'importation de biens d'équipement d'installations ou de machines, à condition que la valeur après paiement des droits de douane des marchandises atteigne au moins 1 000 000 de MUR, a été mis en place.
- e. Étude sur le temps nécessaire à la mainlevée (TRS)
- À la suite d'un atelier sur les TRS mené avec l'aide de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), une TRS a été réalisée par la MRA. Les conclusions de la TRS ont été publiées en janvier 2017. Une deuxième TRS a déjà été effectuée et le rapport devrait bientôt être publié.
- f. Mise en œuvre des services de paiement électronique
- Des services de paiement électronique ont été mis en place à partir de 2017 pour fournir aux importateurs une méthode de paiement des droits et des taxes commode, rapide et sûre lorsque le paiement indiqué sur la déclaration s'élève à au moins 50 000 MUR. Le paiement électronique est également accepté lorsque le montant est inférieur à 50 000 MUR. Pour la période allant d'avril 2019 à avril 2020, 98,5% du total des recettes a été recouvré par voie électronique par la MRA.
- g. Mise en place d'un guichet unique pour la facilitation des échanges
- Le guichet unique national Mauritius Trade Link a été mis en place afin de réduire le temps et le coût de l'activité commerciale et, dans le même temps, assurer la transparence tant au niveau du Département des douanes que des autres organismes gouvernementaux. À ce jour, les 13 organismes participant au dédouanement des marchandises à l'importation utilisent déjà le guichet unique pour les demandes en ligne, le traitement et l'approbation de permis à caractère commercial.
- h. Autres mesures de facilitation des échanges
- Afin d'éliminer la charge financière qui pèse sur les opérateurs économiques, on a souvent recours aux garanties sous forme de cautionnement; la présentation de manifestes partiels pour le dédouanement rapide des marchandises avant l'arrivée des avions ou navires est encouragée.
 - Il est prévu d'accélérer le dédouanement des envois et marchandises de secours importées en cas de catastrophe naturelle ou d'autres urgences.
 - Les ventes aux enchères de marchandises sous contrôle douanier sont gérées par voie électronique;
 - Les décisions contraignantes anticipées en matière d'origine et de classification ont été mises en œuvre en prévoyant un droit d'appel pour toute personne s'estimant lésée par la décision;
 - Des dispositions juridiques ont été mises en place pour prendre en compte les importations de marchandises sous forme d'envois multiples ou fractionnés.

5.5 Droits de propriété intellectuelle

5.12. Au vu du rôle central que joue la propriété intellectuelle (PI) dans le développement économique, le gouvernement mauricien a fixé des objectifs ambitieux visant à promouvoir l'innovation et à améliorer l'environnement juridique dans ce domaine afin d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises.

5.13. À cet égard, un Plan de développement de la propriété intellectuelle (IPDP) a été élaboré en 2009 et examiné en 2016 avec l'aide de l'OMPI. Dans ce Plan, il était notamment recommandé:

- De réviser les lois relatives à la PI pour veiller à ce qu'elles se conforment aux dernières évolutions de la PI sur le plan international;
- De mettre en place une politique nationale de la PI et un espace national de réflexion réunissant des parties prenantes du secteur public et du secteur privé;
- De créer un mécanisme de coordination par le biais du Conseil de la PI;
- De créer un Office mauricien de la propriété intellectuelle (MIPO) dûment habilité.

5.5.1 Droit d'auteur

Loi de 2014 sur le droit d'auteur

5.14. La Loi de 1997 sur le droit d'auteur a été abrogée et remplacée par la Loi de 2014 sur le droit d'auteur. Celle-ci visait à mieux protéger le droit d'auteur et les droits connexes des titulaires, et ses principaux objectifs consistaient à:

- i. se conformer au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes;
- ii. traiter les problèmes liés à Internet et à la piraterie;
- iii. fournir une protection aux artistes interprètes et exécutants, aux producteurs de phonogrammes et aux organismes de radiodiffusion, ainsi qu'aux logiciels d'ordinateur et aux bases de données en plus de la protection actuelle offerte aux auteurs d'œuvres artistiques, littéraires ou scientifiques ou d'œuvres qui en sont dérivées;
- iv. régir les limitations et les exceptions applicables aux œuvres dans certaines circonstances;
- v. prévoir des mesures anticcontournement et des dispositions concernant les enregistrements éphémères; et
- vi. prévoir la reproduction d'œuvres publiées pour les déficients visuels.

Modification de la Loi de 2017 sur le droit d'auteur

5.15. La Loi de 2017 portant modification de la Loi sur le droit d'auteur a modifié certaines sections de la Loi principale (de 2014) dans le but, notamment:

- i. d'insérer des dispositions relatives aux phonogrammes;
- ii. de porter la durée du droit d'auteur de 50 à 70 ans;
- iii. d'améliorer les dispositions de la section 35 relatives au paiement d'une rémunération équitable; et
- iv. de remplacer les mots "Société de gestion des DPI" (*Rights Management Society*) par "Société mauricienne des auteurs" (*Mauritius Society of Authors*) et d'établir la procédure régissant l'adhésion à celle-ci.

Redevances pour le droit d'auteur

5.16. En mai 2020, le gouvernement est convenu de revoir les redevances pour le droit d'auteur perçues par la Société mauricienne des auteurs, par voie de règlements, conformément à la section 57 2) de la Loi sur le droit d'auteur. Au vu de la situation économique actuelle due à la

pandémie de COVID-19, la nouvelle structure pour les redevances serait applicable à partir du 1^{er} juillet 2021.

5.5.2 Loi sur le Conseil mauricien pour la recherche et l'innovation (MRIC)

5.17. La Loi sur le Conseil mauricien pour la recherche et l'innovation (MRIC) est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2019. L'objectif principal de la Loi MRIC est de renforcer le Conseil et de lui donner le pouvoir de réorienter ses ressources et ses compétences afin de créer des capacités novatrices dans le pays, y compris au sein du secteur privé au moyen de partenariats collaboratifs.

5.18. Les liens entre la recherche appliquée et les entreprises sont favorisés par un Fonds national pour la recherche et l'innovation, qui vise à encourager l'élaboration de produits, de procédés et de services novateurs et contribue à augmenter les investissements des secteurs public et privé visant à répondre aux besoins scientifiques, technologiques, sociaux et économiques et à relever les défis rencontrés par le pays. En encourageant la collaboration et les échanges internationaux, le MRIC contribuera à renforcer les liens internationaux avec les entités sur les marchés mondiaux au premier plan de l'innovation et de la technologie.

5.19. Le MRIC aide à favoriser la croissance économique du pays au moyen de la recherche appliquée, du développement et de l'innovation en renforçant les engagements en faveur des axes stratégiques, y compris en favorisant l'excellence de la recherche et de l'innovation au moyen de la concurrence, en garantissant des résultats au moyen des collaborations public-privé, de la recherche et du développement axés sur l'industrie et de l'exploitation commerciale, en explorant les technologies nouvelles et émergentes et en développant des talents et des compétences au moyen des connaissances, de la propriété intellectuelle et du transfert de technologies.

Programme de promotion de la propriété intellectuelle (IPPS)

5.20. L'objectif de ce programme du MRIC est d'encourager les particuliers, les entreprises, l'industrie et les institutions de recherche et de développement à profiter des mécanismes de protection de l'innovation actuellement proposés par le système de propriété industrielle de Maurice. L'IPPS, qui permet la collaboration du MRIC et de l'Office de la propriété industrielle, vise à stimuler la créativité et l'innovation grâce à des applications conçues pour la délivrance de brevets et l'enregistrement de dessins et modèles industriels.

5.21. Le MRIC a appuyé 19 dessins et modèles industriels et deux demandes de brevet de la part d'innovateurs locaux.

5.5.3 Loi de 2019 sur la propriété industrielle

5.22. Conformément à son Plan de développement de la propriété intellectuelle (IPDP), Maurice a adopté une législation complète, la Loi sur la propriété industrielle, en août 2019. Cette nouvelle législation globale couvre tous les aspects de la propriété intellectuelle, à savoir les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels, les droits des obtenteurs de variétés végétales, les indications géographiques et les schémas de configuration des circuits intégrés. Les règlements pertinents sont sur le point d'être finalisés pour la mise en œuvre de cette nouvelle législation.

5.23. La Loi porte également sur les modèles d'utilité et la biotechnologie. Les modèles d'utilité sont une nouvelle forme de protection de l'innovation progressive à petite échelle. Ils visent à inciter les PME et les petits inventeurs à innover. La Loi prévoit également que les déposants de demandes de brevets dans le domaine de la biotechnologie divulguent la source des ressources génétiques à utiliser comme matières premières pour la production de marchandises.

Nouvelle structure institutionnelle

5.24. La nouvelle Loi prévoit la création d'un Office mauricien de la propriété industrielle (IPOM) dument habilité, auquel serait confié un large mandat. L'IPOM sera le principal organisme public chargé d'administrer la législation sur la propriété industrielle et de donner des avis en la matière, de sensibiliser aux problèmes de la propriété industrielle, de fournir les infrastructures devant faciliter le développement de la propriété industrielle et de concevoir et mener des programmes de renforcement des capacités et des campagnes de sensibilisation pour les entités commerciales, les

étudiants et le public en général. Les attributions de l'IPOM iront bien au-delà du rôle de l'actuel Office de la propriété industrielle, qui s'occupe aujourd'hui essentiellement de l'enregistrement des marques, des brevets et des dessins et modèles industriels. Il assurera également la coordination avec les organismes économiques et les milieux d'affaires afin de formuler et d'adapter les politiques et pratiques en matière de propriété intellectuelle pour qu'elles prennent en compte les évolutions intervenant aux niveaux régional et international.

5.25. Afin de coordonner les questions de PI, un Conseil de la propriété intellectuelle sera également créé. Le Conseil mauricien de la propriété intellectuelle, avec la participation de tous les principaux acteurs concernés, coordonnera la mise en œuvre de la politique de la propriété intellectuelle au sein de l'appareil d'État et entre l'administration publique et le secteur privé afin d'assurer la cohérence des actions entreprises.

5.26. La Loi prévoit également l'adhésion de Maurice à un certain nombre de traités administrés par l'OMPI, à savoir:

- le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) pour l'enregistrement international des brevets;
- l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels; et
- le Protocole de Madrid visant à faciliter l'enregistrement des marques.

5.27. Ces traités faciliteraient la mise en place d'une procédure de dépôt des dossiers unifiée et commune pour protéger les inventions dans les territoires de toutes les Parties à ces traités, ce qui diminuerait les coûts d'enregistrement par rapport à des enregistrements séparés.

5.5.4 Accession à l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO)

5.28. Le 25 septembre 2020, Maurice a rejoint l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), une organisation intergouvernementale qui accorde et administre les titres de propriété intellectuelle au nom de ses États membres. Elle fournit également des renseignements sur la propriété intellectuelle au moyen de services de recherche, de publication et de campagnes de sensibilisation.

5.29. L'accession de Maurice à l'ARIPO permettra à son Office de la propriété industrielle (IPO) de fournir des services plus rapides et de meilleure qualité du point de vue de la réception et du traitement des demandes, en particulier les demandes de brevets. En effet, l'adhésion à l'ARIPO permettra de compléter le système national de propriété industrielle en facilitant l'accès aux informations techniques relatives à la documentation des brevets.

5.5.5 Moyens d'assurer la protection à la frontière

5.30. Le Département des douanes de l'Administration fiscale de Maurice joue un rôle essentiel dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage. Les douanes de la MRA, par leur présence aux frontières, se chargent de protéger Maurice, destination d'achats touristique, contre l'afflux de produits de contrefaçon et de marchandises pirates.

5.31. De nouvelles dispositions législatives ont été mises en place dans la Loi douanière conformément à la politique de l'OMD concernant la mise en œuvre des normes minimales de protection recommandées aux articles 51-60 de l'Accord de l'OMC sur les ADPIC.

5.32. Ces dispositions mettent l'accent sur les mesures à la frontière liées aux demandes des détenteurs de droits concernant la suspension de la mise en circulation par les douanes de la MRA et le respect des droits de propriété intellectuelle (DPI) sur le marché intérieur.

5.33. Avant la mise en œuvre des procédures d'office en 2015, les douanes pouvaient seulement protéger les détenteurs de droits qui lui avaient demandé la protection à la frontière. Aucune action ne pouvait être engagée pour les marques pour lesquelles il n'y avait pas eu de demande de suspension auprès des douanes de la MRA.

5.34. L'inclusion des actions menées d'office a encore renforcé la capacité des douanes de lutter contre l'importation et l'exportation de marchandises de contrefaçon. Un agent disposant de pouvoirs d'office peut suspendre le dédouanement de marchandises soupçonnées de porter atteinte aux DPI en fonction de son appréciation professionnelle, lorsqu'il a des raisons de croire que le droit du titulaire ou de l'utilisateur autorisé d'un brevet, d'un dessin ou modèle industriel, d'une marque collective, d'une marque ou d'un droit d'auteur, subit ou risque de subir une atteinte, pendant une période initiale de 21 jours ouvrables à partir de la date de l'avis de détention/suspension des marchandises portant atteinte aux DPI.

5.5.6 Innovation

5.35. Maurice encourage les innovateurs à créer des entreprises de technologie financière dans le cadre du programme de licences de laboratoires de réglementation (RSL). Le cadre de licences de laboratoires de réglementation est essentiel au développement de produits et services novateurs, y compris de services de technologie financière. Ces licences sont délivrées par l'Office du développement économique.

5.36. Les licences RSL sont actuellement demandées par de nouvelles entreprises utilisant la technologie de la chaîne de blocs. Les entreprises novatrices peuvent exercer leurs activités sans courir de risques dus à un manque de clarté des lois ou à un manque de réglementation.

5.37. Depuis 2016, Maurice commence à envisager d'élargir le secteur des technologies financières et fournit des installations pour son développement. Bien que l'industrie n'en soit qu'à ses débuts, elle se développe petit à petit. En tant que juridiction, Maurice est favorable à l'innovation dans le domaine des technologies financières et elle met activement en œuvre les réglementations nécessaires pour encourager le développement de l'industrie de la fintech.

5.38. Le Ministère des technologies de l'information, de la communication et de l'innovation a mis en place un cadre national d'innovation (2018-2030).

5.39. Le Cadre national d'innovation (2018-2030) est un programme unique visant à créer des écosystèmes d'innovation pour transformer le paysage économique mauricien. Il met en place un plan d'innovation fondé sur la croissance intégrée. Les programmes d'innovation nécessitent des efforts coordonnés entre les milieux industriels et universitaires et entre les différentes disciplines. Les activités de recherche et développement devraient également être profondément ancrées dans la coopération entre les acteurs des marchés et les universitaires. Ce programme équilibré et concerté permettra de faire en sorte que l'innovation fasse partie intégrante de l'économie mauricienne.

5.40. Le gouvernement, dans l'objectif de renforcer davantage l'environnement de protection des données, a également adopté deux réglementations, à savoir la Loi de 2017 sur la protection des données et la Réglementation de 2020 sur la protection des données (redevances).

5.6 Politique de la concurrence à Maurice

5.41. Maurice est consciente du fait qu'un régime efficace en matière de droit de la concurrence contribue au progrès économique et social en luttant contre les potentielles pratiques anticoncurrentielles et en favorisant la concurrence. À cet égard, la Loi de 2007 sur la concurrence ("Loi sur la concurrence") est mise en œuvre depuis 2009, date à laquelle elle a été pleinement proclamée et a ainsi pris effet.

5.42. La Loi sur la concurrence a établi la Commission de la concurrence comme autorité indépendante chargée de promouvoir et de réglementer la concurrence à Maurice. La Commission de la concurrence est notamment habilitée à enquêter sur les pratiques commerciales restrictives, à entreprendre des études de marché et à fournir des conseils au gouvernement sur les questions liées à la concurrence. Pour l'heure, elle a mené environ 270 pré-enquêtes, 55 enquêtes et 4 études de marché, et elle a conseillé le gouvernement à propos de plusieurs questions liées à la concurrence.

5.43. La Commission de la concurrence est dotée de pouvoirs d'investigation sur les diverses formes de pratiques anticoncurrentielles, qui comprennent généralement les accords collusoires (cartels), les abus de situations de monopole et les fusions anticoncurrentielles.

5.44. Les accords collusoires comprennent les accords entre concurrents pour fixer les prix, répartir les marchés, limiter la production ou l'offre et manipuler les soumissions, ainsi que les prix de revente imposés. Ces pratiques sont interdites par la Loi sur la concurrence et passibles de sanctions pécuniaires.

5.45. Les comportements abusifs de la part d'entreprises en position dominante sont contraires à la Loi sur la concurrence. Il peut s'agir de pratiques d'exclusion ou d'exploitation. Les pratiques d'exclusion sont notamment les prix abusifs, les remises anticoncurrentielles, les pratiques de subordination des ventes et l'exclusivité des transactions. Les pratiques d'exploitation sont principalement les prix excessifs. La Commission de la concurrence impose des mesures correctives visant le comportement ou la structure des entreprises en position dominante participant à ces pratiques. Les fusions et acquisitions qui réduisent sensiblement la concurrence d'un marché mauricien sont contraires à la Loi sur la concurrence et peuvent être bloquées par la Commission ou subordonnées à des conditions prévues par celle-ci.

5.46. Aux fins de l'application de la législation, la Loi sur la concurrence a prévu deux organes distincts au sein de la Commission, qui sont chargés respectivement des enquêtes et de la détermination des questions. Les pouvoirs d'investigation sont conférés au bureau du Directeur exécutif. Aux fins des enquêtes, celui-ci est habilité à exiger la participation aux réunions, demander la production de renseignements et mener des perquisitions et saisies après délivrance d'un mandat de perquisition.

5.47. Cinq membres de la Commission sont quant à eux chargés de déterminer l'existence de pratiques commerciales restrictives. Après avoir pris connaissance du rapport d'enquête du Directeur exécutif et avoir entendu les parties, les membres de la Commission peuvent imposer des directives aux entreprises contrevenant aux dispositions de la Loi sur la concurrence. Ils peuvent ainsi leur imposer des mesures correctives et/ou des sanctions pécuniaires relatives aux pratiques anticoncurrentielles.

5.48. La Commission de la concurrence contribue à faire respecter le droit de la concurrence sur le plan régional. Conformément au mémorandum d'accord conclu avec la Commission de la concurrence du COMESA (CCC), la Commission a jusque-là examiné plus de 100 fusions transfrontières dans la région. Elle collabore également avec les autorités chargées de la concurrence des membres de la SADC et bilatéralement avec des organismes tels que la Commission de la concurrence d'Afrique du Sud (CCSA) et la Commission des pratiques commerciales loyales de la République des Seychelles (FTC). La Commission de la concurrence a conclu des mémorandums d'accord avec la CCSA et la FTC.

5.49. La Commission de la concurrence contribue activement à la formulation de la politique de la concurrence régionale au niveau de la zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC et de la zone de libre-échange continentale africaine. La Commission participe également activement au niveau du Réseau international de la concurrence (ICN) et du Forum africain de la concurrence (ACF) au renforcement des capacités du droit et de la politique de la concurrence.

5.7 Législation relative aux mesures correctives commerciales

5.50. Maurice a promulgué la Loi sur le commerce (mesures antidumping et compensatoires) en juin 2010 pour protéger la branche de production nationale des pratiques commerciales déloyales telles que le dumping et les subventions. À ce jour, aucune demande formelle n'a été faite de la part de l'industrie locale au titre de la Loi de 2010 sur le commerce.

5.51. Une réglementation consolidée sur les mesures correctives commerciales portant sur les mesures antidumping, compensatoires et de sauvegarde (en un seul texte) est en train d'être achevée et devrait être présentée à l'Assemblée nationale sous peu.

5.8 Commerce des services

5.52. Au cours des dernières décennies, Maurice a subi une remarquable transformation structurelle, dans la mesure où les contributions relatives du secteur agricole au PIB ont diminué et celles du secteur manufacturier et du secteur des services ont considérablement augmenté.

Aujourd'hui, le secteur des services représente plus de 75% du PIB de Maurice et il emploie directement près de 75 000 personnes.

5.53. Le développement du secteur des services était axé sur les services touristiques, les services financiers et les services de télécommunication. Maurice a pris des engagements dans ces secteurs à l'OMC. Elle s'est ensuite diversifiée dans les nouveaux secteurs de services tels que l'industrie du bien-être, l'immobilier et les technologies de l'information et de la communication. L'augmentation des investissements étrangers directs, due aux réformes mises en œuvre depuis 2004, a contribué au secteur des services. Ces réformes ont amélioré les conditions de l'activité des entreprises pour permettre le développement du secteur des services. Les villes intelligentes mettent en place des enclaves où "vivre, travailler et jouer" en y intégrant des espaces d'affaires et de loisirs et des espaces résidentiels, et même des utilisations industrielles et des recherches propres.

5.54. Maurice collabore également avec les économies émergentes clés pour libéraliser le secteur des services et faciliter le mouvement des fournisseurs de services.

5.55. Pendant la période considérée, Maurice a participé activement aux négociations sur le commerce des services sur plusieurs fronts, à savoir les négociations sur l'Accord sur le commerce des services (ACS), auxquelles participent 23 Membres de l'OMC, au niveau régional (SADC et COMESA), ainsi qu'au niveau bilatéral avec l'Inde et la Chine. S'agissant de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), les négociations sur les cinq secteurs de services prioritaires (services de transports, de communication, services financiers, services touristiques et services fournis aux entreprises) ont déjà commencé. Les négociations avec l'Union européenne dans le cadre de l'accord de partenariat économique sont également bien avancées.

5.56. Ces accords devraient offrir de nouvelles perspectives dans des secteurs tels que les services financiers, le tourisme, l'éducation, la santé, la distribution, les technologies de l'information et de la communication et les services professionnels. Ils ouvriront également la voie à la reconnaissance mutuelle des qualifications par les organismes professionnels dans des secteurs tels que l'agriculture, l'électrotechnique, le secteur médical, le secteur dentaire, la comptabilité et l'audit, entre autres.

6 ACCORDS COMMERCIAUX MULTILATÉRAUX ET RÉGIONAUX

6.1 OMC

6.1. Maurice, en tant que Membre fondateur de l'OMC, reste attachée au système commercial multilatéral. Depuis le dernier examen de politique commerciale (EPC), elle participe activement aux négociations en cours sur plusieurs questions importantes.

Subventions à la pêche

6.2. À Maurice, petit État insulaire en développement (PEID), l'économie océanique est un pilier économique central. Le secteur de la pêche représente environ 19% des exportations nationales et 1,3% du PIB. Cependant, le potentiel du secteur n'est pas encore pleinement exploité en raison de contraintes de capacité. Il faudrait une marge de manœuvre et une flexibilité suffisantes pour soutenir le développement du secteur.

6.3. À cet égard, Maurice a présenté des propositions sur des questions clés intéressantes dans le cadre des négociations en cours, telles que la territorialité et l'assistance technique et le renforcement des capacités.

Réglementation intérieure dans le domaine des services

6.4. Maurice participe activement aux discussions sur la réglementation intérieure dans le domaine des services et elle a adhéré à l'Initiative liée à la Déclaration conjointe en juillet 2020. Maurice a également présenté son projet de listes indicatives le 9 juillet 2020.

6.5. Maurice estime qu'un cadre réglementaire solide et propice au commerce des services est important pour son développement. Dans la mesure où le pays a récemment adopté des services et activités à plus forte valeur ajoutée, les cadres juridiques et administratifs nationaux ne cessent d'être améliorés pour faciliter le commerce des services.

6.6. La mise en œuvre des disciplines en matière de réglementation intérieure, qui contiennent des dispositions essentielles pour améliorer l'efficacité, aiderait à améliorer davantage le climat des affaires et à envoyer un signal plus fort aux fournisseurs de services et aux investisseurs.

Facilitation de l'investissement pour le développement

6.7. Maurice a officiellement adhéré à l'Initiative liée à la Déclaration conjointe en juin 2020.

6.8. Dans le cadre des négociations sur la facilitation de l'investissement, Maurice a présenté des propositions relatives à l'adoption de techniques de gestion des risques, au principe "qui ne dit mot consent" et à la mise en place d'un Mécanisme de signalement des obstacles à l'activité économique.

6.9. La proposition relative aux techniques de gestion des risques vise à faciliter les investissements en évaluant les projets d'investissement à faible risque plus rapidement que les projets d'investissement à haut risque, ce qui nécessiterait une évaluation plus approfondie. Le principe "qui ne dit mot consent" a pour objectif d'améliorer la transparence et la prévisibilité, en accélérant le temps de traitement des demandes. Enfin le Mécanisme de signalement améliorera la transparence en fournissant une plate-forme aux investisseurs pour communiquer avec les décideurs pour résoudre les problèmes rencontrés dans le cadre de leurs projets d'investissement. Cette plate-forme aidera également les décideurs à rendre compte des problèmes structurels rencontrés par les investisseurs, et à y faire face.

Micro, petites et moyennes entreprises (MPME)

6.10. Depuis 2018, Maurice participe activement aux discussions sur les MPME. Le pays a soutenu et corédigé l'ensemble de recommandations et déclarations qui visent à améliorer l'accès des MPME aux renseignements sur les marchés et sur la réglementation, aux possibilités de développement des compétences et aux services de financement.

6.11. Maurice estime que l'initiative sur les MPME est essentielle pour favoriser la participation de ces dernières au commerce international. Bien que les MPME mauriciennes soient principalement axées sur le marché intérieur, contribuant à environ 11,7% du total des exportations de produits d'origine nationale en 2019, les perspectives d'exportation devraient se développer grâce à la série de mesures d'appui que le gouvernement a prises pour le secteur.

6.12. En 2019, les PME ont représenté environ 25,7% de la valeur ajoutée brute et 48,9% de la création d'emplois. Cependant, les MPME ont été gravement touchées par la pandémie de COVID-19 et elle sont confrontées à un certain nombre de problèmes, y compris l'accès aux sources de financement, des difficultés d'accès aux marchés régionaux et internationaux et l'adoption limitée de la technologie. Un plan directeur sur 10 ans pour le secteur des PME est mis en œuvre depuis 2017. L'un des principaux objectifs de ce plan est d'augmenter la contribution des PME au PIB à 52% et d'augmenter leurs exportations à 18% d'ici à 2026.

Accord sur les technologies de l'information (ATI II)

6.13. Maurice est aussi partie à la Déclaration ministérielle sur le commerce des produits des technologies de l'information, également connue sous le nom d'Accord sur les technologies de l'information (ATI), et elle a été l'un des 25 pays participants à son élargissement en 2015.

6.14. Conformément à l'ATI II, Maurice a supprimé les droits de douane sur une liste de 201 produits des technologies de l'information supplémentaires. Une grande partie de la libéralisation tarifaire s'est faite instantanément lors de l'entrée en vigueur de l'Accord en 2016. Pour certains produits sensibles, les réductions tarifaires ont été échelonnées sur une période de quatre ans.

Accord sur le commerce des services

6.15. Maurice s'est jointe aux négociations sur l'Accord sur le commerce des services (ACS) dans l'objectif de créer de meilleures conditions pour la poursuite du développement du secteur des services dans le pays, d'offrir des possibilités d'accès au marché aux fournisseurs de services nationaux et de promouvoir l'IED dans le secteur. Une offre ambitieuse en matière d'accès aux

marchés couvrant 16 secteurs et sous-secteurs a également été présentée dans le cadre de ces négociations. Cependant, les négociations sur l'ACS sont au point mort depuis 2016.

6.2 Notifications au titre des Accords de l'OMC

6.16. Afin d'accroître la transparence de son régime commercial, Maurice est à jour s'agissant de ses obligations de notification. Pendant la période considérée, elle a présenté à l'OMC un certain nombre de notifications portant sur un large éventail d'accords.

Tableau 6.1 Récapitulatif des notifications présentées pendant la période considérée

Accords	Nombre de notifications pendant la période considérée
Accord sur l'agriculture	
Article 18:2- Soutien interne	5
Article 18:2 – Subventions à l'exportation	4
Accord général sur le commerce des services	
Article III:3	1
Accord sur les procédures de licences d'importation	
Article 7.3 – Réponses au questionnaire sur les procédures de licences d'importation	5
Article 1.4 a)	1
Accord sur les subventions et les mesures compensatoires	
Articles 18.5 et 23.6	1
Article XVI du GATT et article 25 de l'Accord sur les subventions	1
Article 27.4	4
Accord sur les obstacles techniques au commerce	
Article 2.9.2	4
Article 2.10.1	3
Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires	
Notification de mesures d'urgence	5
Notification ordinaire	1
Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce	
Article 63:2	1
Liste de questions concernant les moyens de faire respecter les droits	1
Accord sur la facilitation des échanges	
Notification au titre de l'article 16	2
Notification au titre de l'article 16:1 b)	1
Notification au titre de l'article 22:3	1
Notification au titre des articles 1:4, 10:4.3, 10:6.2 et 12:2	2
Restrictions quantitatives	
Restrictions quantitatives – (G/L/59) – notifications biennales	5
Accords commerciaux régionaux	
Paragraphe 4 a) de la Clause d'habilitation	2
Article V:7 de l'AGCS	2
Article XXIV:7 a) du GATT de 1994	3
Entreprises commerciales d'État	
Article XVII:4 du GATT de 1994 (notifications biennales)	3

Source: Renseignements compilés par le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international

6.3 Échanges régionaux (SADC, COMESA, zone de libre-échange tripartite, ZLECAf)

6.3.1 Zone de libre-échange de la SADC

6.17. La région de la SADC est un marché d'environ 345 millions de personnes qui comprend 16 États membres. Les échanges préférentiels dans la SADC sont effectués au titre du Protocole commercial de la SADC, signé par les États membres de la SADC en août 1996. Cependant, la mise en œuvre du Protocole a commencé en 2000. La SADC a officiellement lancé sa zone de libre-échange (ZLE) lors du Sommet des chefs d'État qu'elle a organisé en Afrique du Sud le 17 août 2008. En conséquence, 85% de l'ensemble des échanges intra-SADC ont bénéficié de la franchise de droits et il a été convenu que les 15% restants seraient libéralisés d'ici à 2012. En janvier 2014, Maurice a achevé son processus de libéralisation tarifaire au sein de la SADC.

6.18. Maurice accorde l'accès en franchise de droits et sans contingent à tous les États membres de la SADC, à l'exception de l'Angola, de la République démocratique du Congo et des Comores, qui n'ont pas encore ratifié le Protocole commercial de la SADC. Le tableau 6.2 présente l'évolution des échanges entre Maurice et la région de la SADC pour la période allant de 2014 à 2020.

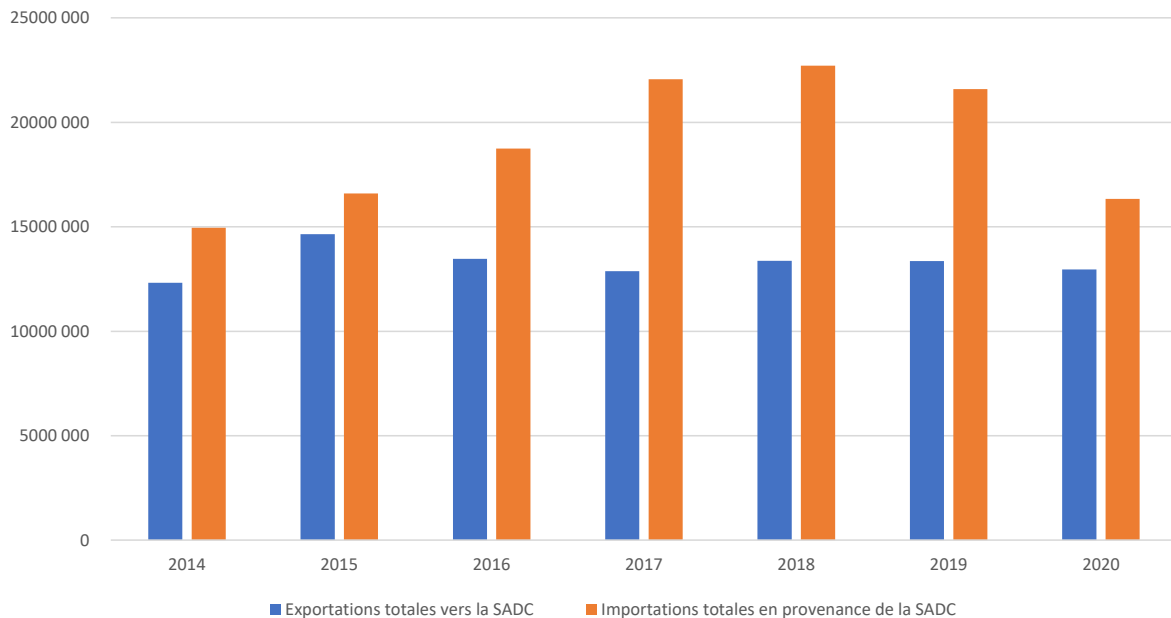
Tableau 6.2 Échanges entre Maurice et la SADC, 2014-2020

(milliers de MUR)

Année	Exportations totales vers la SADC	Importations totales en provenance de la SADC
2014	12 320 854	14 953 636
2015	14 651 059	16 600 293
2016	13 469 434	18 747 288
2017	12 874 440	22 061 029
2018	13 368 325	22 712 894
2019	13 365 485	21 588 014
2020 (Données provisoires)	12 963 608	16 337 668

Source: Statistics Mauritius.

Graphique 6.1 Échanges entre Maurice et la SADC, 2014-2020



Source: Statistics Mauritius.

6.19. Au moment du début de la mise en œuvre du Protocole commercial de la SADC, en 2000, les exportations de Maurice vers la région de la SADC représentaient 700 millions de MUR. Les exportations ont augmenté et atteint 13,3 milliards de MUR en 2019. Les importations en provenance de la région de la SADC ont aussi considérablement augmenté et sont passées de 14,9 milliards de MUR en 2014 à 21,6 milliards de MUR en 2019, soit une augmentation de 45%.

6.20. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur les exportations vers la région de la SADC et les importations en provenance de celle-ci. En 2020, les exportations vers la région ont diminué, tombant à 12,9 milliards de MUR, et les importations en provenance de celle-ci ont fortement baissé pour s'établir à 16,3 milliards de MUR.

6.21. Tandis que les principaux marchés d'exportation au sein de la SADC sont la République d'Afrique du Sud (52,1%) et Madagascar (35%), le principal fournisseur dans la région de la SADC est la République d'Afrique du Sud, qui représente 74,3% des importations.

6.22. Depuis 2015, Maurice a fait des efforts prometteurs en vue de diversifier ses exportations vers la région de la SADC. Elle a commencé à exporter plus de variétés de vêtements en coton et en fibres synthétiques; de plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en matières plastiques; de guichets automatiques de banque/distributeurs automatiques de billets de banque; de différents types d'aliments pour animaux; de lacets de chaussures; et d'articles en fibres de verre, entre autres.

6.23. En 2017, Maurice a également commencé à exporter des fils de coton simples en fibres non peignées vers l'Eswatini. Depuis 2018, elle exporte du sucre blanc et des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture en matières plastiques vers la Namibie.

6.24. S'agissant des importations, Maurice a élargi l'éventail des produits importés depuis la région de la SADC à diverses races de bétail sur pied; à d'autres types de vins de raisins frais; aux barres rondes/barres en aciers de décolletage; aux mandarines; aux eaux; aux bois de pin et d'eucalyptus; au poulpe congelé; et au lait et à la crème, entre autres.

6.25. Maurice a continué d'importer principalement depuis l'Afrique du Sud, Madagascar et les Seychelles. Cependant, depuis 2015, les importations de coton en provenance de Zambie et du Zimbabwe (environ 14,2%) ont augmenté.

Commerce des services

6.26. Maurice participe activement aux négociations pour la libéralisation du commerce des services au niveau de la SADC. Les négociations sur les six premiers secteurs de services prioritaires (services de communication, services financiers, services touristiques, services de transport, services de construction et services liés à l'énergie) se sont terminées et ont été approuvées par le Conseil des Ministres du commerce. Maurice participe désormais aux négociations des questions de la phase II, parmi lesquelles figurent les services fournis aux entreprises et les services de distribution.

6.3.2 Zone de libre-échange du COMESA

6.27. Le COMESA est un marché de 400 millions de personnes qui comprend 21 États membres, y compris la Tunisie et la Somalie, qui y ont adhéré en 2018.

6.28. La ZLE du COMESA a été lancée le 31 octobre 2000, lorsque neuf États membres, dont Djibouti, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe, ont éliminé les droits de douane qu'ils appliquaient aux produits originaires du COMESA, conformément au programme de réduction des droits de douane adopté en 1992. Cela faisait suite à un programme de libéralisation des échanges dont la mise en œuvre avait débuté en 1984 et qui visait à réduire, puis à éliminer, les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intrarégional.

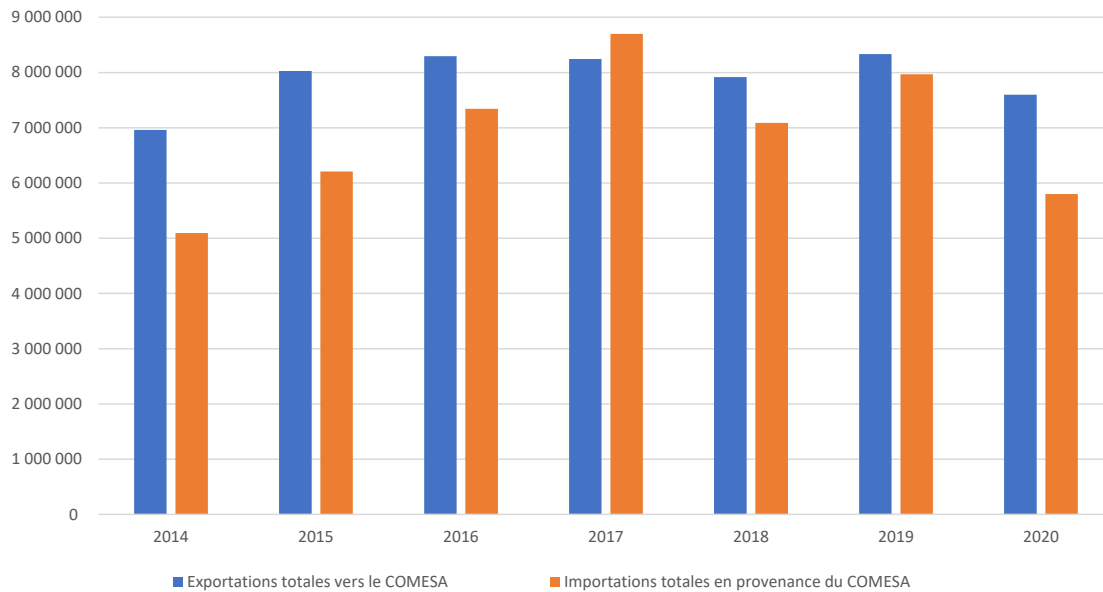
6.29. À l'heure actuelle, 16 États membres participent à la ZLE du COMESA. Maurice accorde une réduction des taux NPF de 90% aux États membres du COMESA qui ne font pas partie de cette zone.

Tableau 6.3 Échanges entre Maurice et le COMESA, 2014-2020

(milliers de MUR)

Année	Exportations totales vers le COMESA	Importations totales en provenance du COMESA
2014	6 959 806	5 093 603
2015	8 026 184	6 207 480
2016	8 297 300	7 344 985
2017	8 246 891	8 700 322
2018	7 917 180	7 088 701
2019	8 335 512	7 968 280
2020 (Données provisoires)	7 596 840	5 801 378

Source: Statistics Mauritius.

Graphique 6.2 Échanges entre Maurice et le COMESA, 2014-2020

Source: Statistics Mauritius.

6.30. En 2014, les exportations totales vers les pays du COMESA s'élevaient à 6,9 milliards de MUR, contre 5,09 milliards de MUR pour les importations en provenance de ces pays, ce qui a entraîné un solde favorable de la balance commerciale de Maurice d'environ 1 milliard de MUR.

6.31. Entre 2014 et 2020, les exportations totales de Maurice vers les pays du COMESA ont augmenté de 9,1% et ses importations totales en provenance de ces pays ont progressé d'environ 13,8%. En 2020, les exportations vers les États membres du COMESA ont atteint 7,5 milliards de MUR, tandis que les importations en provenance de ces pays s'élevaient à 5,8 milliards de MUR, ce qui a rendu la balance commerciale excédentaire de 1,7 milliard de MUR. Madagascar était l'acheteur principal, avec une part de 56,2%. Nos principaux fournisseurs étaient les Seychelles (28,1%), Madagascar (18,9%), le Kenya (18,1%) et l'Égypte (17,9%).

Diversification des exportations et des importations

6.32. Les principales exportations de Maurice en 2014 étaient les étoffes à boucle en coton et à armure toile, les piles et batteries, les pâtes alimentaires non cuites et les aliments pour animaux. Entre 2014 et 2019, Maurice a diversifié ses exportations, qui comprennent maintenant du sucre de canne brut, des étoffes de coton teintées, des téléviseurs et des téléphones, entre autres.

6.33. Par ailleurs, les principaux produits importés en 2014 étaient les cigarettes, les thons congelés, le coton, les barres et fers en barres et les préparations alimentaires. Entre 2014 et 2019, les importations de Maurice en provenance du COMESA se sont diversifiées pour inclure la vanille, les fèves de soja et l'huile de tournesol, le pin et les serviettes hygiéniques.

Directives du COMESA relatives à la COVID-19

6.34. En 2020, les États membres du COMESA ont également adopté des directives pour le mouvement des produits et services pendant la pandémie de COVID-19. Ces directives servent de mécanisme de facilitation temporaire pour que les États membres puissent commercer sans entrave malgré les restrictions et les problèmes dus à la pandémie de COVID-19. Il s'agit principalement de coopération douanière, comme l'acceptation de titres d'importation ou d'exportation numérique par les douanes en raison de l'augmentation des temps d'attente et des coûts de l'envoi de documents originaux à l'étranger.

Commerce des services du COMESA

6.35. À l'OMC, Maurice a pris des engagements dans trois secteurs, à savoir les services de communication, les services financiers et les services touristiques. Dans le cadre du COMESA, Maurice a pris des engagements dans des secteurs supplémentaires. La première série de négociations sur les services du COMESA s'est achevée en 2014. Le COMESA a classé par ordre de priorité et négocié les listes d'engagements spécifiques dans les quatre secteurs prioritaires, à savoir les services de communication, les services financiers, les services touristiques et les services de transport. Les listes d'engagements spécifiques de 11 États membres, à savoir le Burundi, Djibouti, l'Égypte, l'Eswatini, le Kenya, le Malawi, Maurice, les Seychelles, le Soudan, l'Ouganda et la Zambie, ont été adoptées par le Conseil des ministres et publiées au Journal officiel en 2014.

6.36. Lors de la deuxième série, trois secteurs ont été identifiés, à savoir les services liés à l'énergie, les services fournis aux entreprises et les services de construction et services d'ingénierie connexes. Maurice a déjà présenté sa liste d'engagements dans ces secteurs prioritaires supplémentaires.

6.37. Pendant les négociations du COMESA sur le commerce des services, les États membres sont encouragés à envisager de contracter des engagements allant au-delà de ceux pris au titre de l'AGCS et de proposer des offres intéressantes en matière d'accès au marché des biens et services conformément aux lignes directrices des négociations sur le commerce des services. Maurice a contracté des engagements allant au-delà de ceux pris au titre de l'AGCS.

6.3.3 Stratégie régionale d'exportation

6.38. L'augmentation des exportations vers les marchés d'Afrique subsaharienne (via la SADC et le COMESA) offre des perspectives régionales considérables. L'émergence de l'Afrique du Sud, de Madagascar et du Kenya comme principales destinations d'exportation montre bien cette tendance. Il existe de nombreuses opportunités sur les marchés du COMESA et de la SADC. Il y a des opportunités régionales pour certains sous-secteurs manufacturiers, y compris ceux des produits textiles et des vêtements, de l'agroalimentaire, des dispositifs médicaux et des bijoux. Le gouvernement étudie des moyens de réagir positivement aux stratégies d'exportation régionales en résolvant les questions liées aux fondements de l'industrie et à la modernisation des chaînes de valeur (ajustement du marché du travail, certification des normes, amélioration des infrastructures logistiques, diversification des produits, modernisation du processus productif et production à plus forte valeur ajoutée).

6.3.4 Projet d'entreposage

6.39. Pour encourager davantage les exportations vers l'Afrique, le gouvernement de Maurice a décidé d'appuyer les coûts initiaux de fonctionnement d'un entrepôt "Made in Mauritius" en Tanzanie. Cette initiative vise à mettre en valeur les produits mauriciens, ainsi qu'à disposer d'un centre de distribution pour les pays voisins. Le projet est déjà opérationnel.

6.3.5 Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC

6.40. La zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC (TFTA) vise à établir les bases de la synchronisation et de l'harmonisation des politiques commerciales entre les États membres/partenaires du COMESA, de la SADC et de la CAE en mettant en place une zone de libre-échange élargie, conformément au mandat établi en 2008 lors du Sommet tripartite des chefs d'État. Le processus d'intégration tripartite de la ZLE s'articule autour de trois piliers: intégration des marchés par le biais de la zone de libre-échange tripartite, développement des infrastructures pour améliorer la connectivité et réduire le coût de l'activité commerciale, et développement industriel pour surmonter les contraintes de capacité de production. La TFTA représente un marché intégré de 29 pays, pour une population combinée de plus de 700 millions de consommateurs et un produit intérieur brut combiné de 1 400 milliards d'USD.

6.41. Maurice a signé l'Accord sur la zone de libre-échange tripartite le 9 octobre 2017. Pour l'heure, 10 pays ont ratifié l'Accord, à savoir l'Afrique du Sud, l'Ouganda, l'Égypte, le Kenya, le Rwanda, le Burundi, le Botswana, la Namibie, l'Eswatini et la Zambie. L'Accord entrera en vigueur dès que 14 instruments de ratification auront été déposés. Maurice ratifiera l'Accord une fois que les négociations sur les règles d'origine et l'accès aux marchés seront terminées.

6.42. Bien que les négociations sur le corps du texte de l'Accord sur la TFTA et sur huit annexes soient terminées, les négociations sur les annexes relatives aux règles d'origine (annexe 4) et à la suppression des droits d'importation (annexe 1) n'ont pas encore été arrêtées.

6.43. Maurice a déjà présenté son offre en matière d'accès aux marchés aux États membres/partenaires de la TFTA et elle a demandé des consultations avec les États non membres de la ZLE, à savoir l'Angola, la RDC, l'Éthiopie, l'Érythrée et la Somalie, avec lesquels le pays va ouvrir des négociations en matière d'accès aux marchés.

Commerce des services

6.44. Les négociations sur le commerce des services, qui fait partie de la phase II des négociations dans le cadre de l'Accord sur la ZLE tripartite, ont été entamées en juillet 2019. Le Groupe de travail technique sur le commerce des services a examiné les règles de procédure des négociations et le projet de modalités de négociation, et il a identifié des secteurs prioritaires et les éléments à ajouter dans le Protocole tripartite sur le commerce des services. Un projet de protocole initial sur l'accord tripartite sur le commerce des services a été élaboré par l'Équipe spéciale tripartite et est en cours d'examen par les États Membres/partenaires.

6.45. Neuf secteurs prioritaires ont été identifiés, à savoir les services fournis aux entreprises, les services de communication, les services de construction, les services de distribution, les services d'éducation, les services liés à l'énergie, les services financiers, les services touristiques et les services de transport. Les consultations des États Membres vont permettre d'identifier les sept premiers secteurs pour lesquels lancer les négociations sur l'accès aux marchés et mettre en place des cadres réglementaires.

6.3.6 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

6.46. L'Accord établissant la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est entré en vigueur en mai 2019. Il couvre un marché de 1,2 milliard de personnes et un PIB cumulé de 3 400 milliards d'USD. Les principaux objectifs de la ZLECAf consistent à: i) à créer un marché continental unique pour les marchandises et les services et à permettre la libre circulation des gens d'affaires ainsi que des investissements; ii) à accroître les échanges intra-africains; iii) à accroître la compétitivité de l'Afrique et soutenir sa transformation économique.

6.47. D'après une récente étude de la Banque mondiale, la ZLECAf pourrait augmenter les échanges intra-africains de 81% d'ici à 2035. La ZLECAf contribuera à augmenter les revenus de l'Afrique de 450 milliards d'USD d'ici à 2035 (soit un gain de 7%) tout en ajoutant 76 milliards de revenus au reste du monde. On prévoit que le simple commerce de marchandises dans le cadre de l'Accord portant création de la ZLECAf pourrait augmenter les échanges formels intra-africains de plus de 50%. Ces avantages seraient encore plus importants si le commerce des services était libéralisé et les obstacles non tarifaires au commerce sur le continent étaient supprimés.

6.48. D'après les prévisions de la Commission économique pour l'Afrique, la ZLECAf pourrait à la fois augmenter les échanges intra-africains de 52,3% en supprimant les droits d'importation et doubler ces échanges si les obstacles non tarifaires étaient également réduits. Cela permettrait d'augmenter les exportations de l'Afrique de 560 milliards d'USD, principalement dans le secteur manufacturier.

6.49. Le lancement des négociations en juin 2015 a été suivi de progrès impressionnants concernant l'Accord et les trois protocoles, à savoir i) le Protocole sur le commerce des marchandises, ii) le Protocole sur le commerce des services et iii) le Protocole sur le règlement des différends, signés en mars 2018.

6.50. Maurice a signé l'Accord portant création de la ZLECA en mars 2018 et l'a ratifié en septembre 2019.

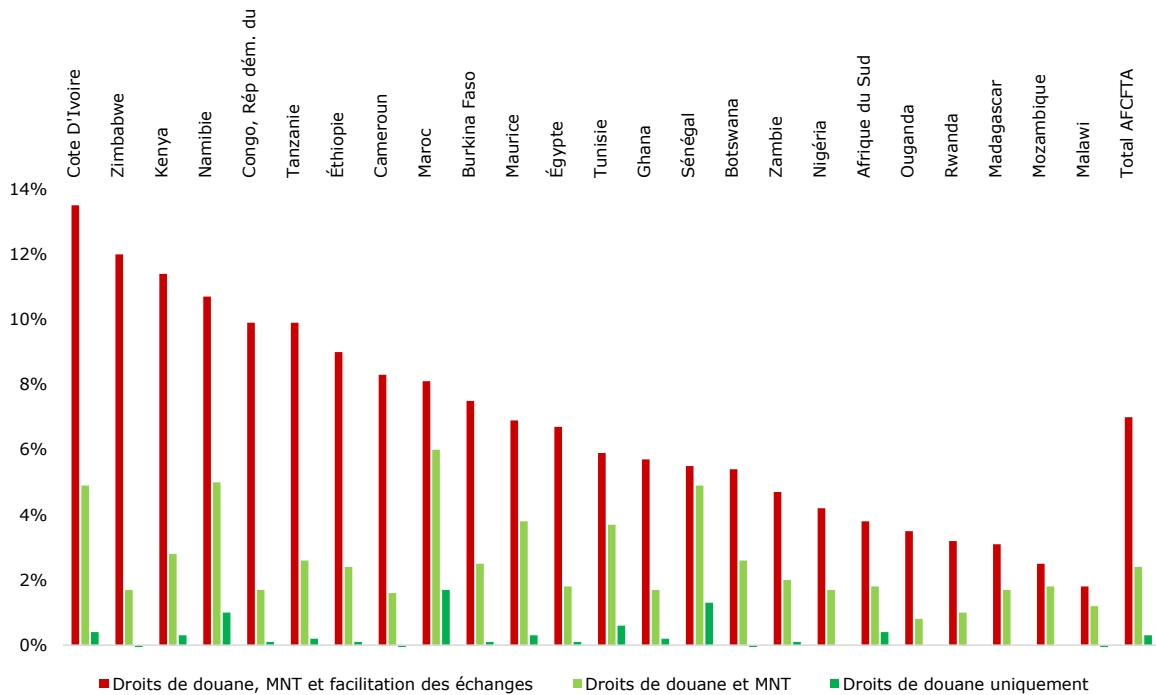
6.51. Maurice est déjà membre de deux des communautés économiques régionales les plus vastes du continent, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA). La ZLECAf, qui englobe toutes les communautés économiques régionales africaines, renforcera encore l'attractivité de l'Afrique comme continent où

mener des activités commerciales. Maurice peut contribuer grandement au nouvel élan de l'Afrique en mettant à disposition des investisseurs et des chefs d'entreprise un écosystème qui facilite leurs activités commerciales avec l'Afrique. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la ZLECAf offre aux entreprises mauriciennes l'opportunité d'intégrer la chaîne de valeur régionale et de promouvoir le commerce et l'investissement avec le continent africain.

6.52. Un rapport récent de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) souligne que les pays africains, sur le long terme, doivent se servir de la ZLECAf pour créer des chaînes de valeurs régionales pour que l'Afrique puisse mieux approvisionner son marché de la santé, estimé à une valeur de 259 millions d'USD par an. Maurice, en particulier, a identifié l'industrie pharmaceutique comme un créneau à développer dans le cadre de sa Vision nationale 2030 et de son Programme du gouvernement pour 2020-2024. Dans cette perspective, il sera opportun et pertinent pour le gouvernement mauricien d'étudier les nouvelles possibilités en matière de commerce et d'investissement que la ZLECAf peut offrir.

6.53. La ZLECAf fera gagner à Maurice jusqu'à 7% de PIB grâce à l'élimination des droits de douane et des mesures tarifaires et à la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges d'ici à 2035.

Graphique 6.3 Gains de bien-être (revenus) tirés de la ZLECAf en 2035



Source: Estimations, groupe d'étude de la Banque mondiale

6.54. Aujourd'hui, Maurice importe plus depuis l'Afrique qu'elle n'exporte vers ce continent. Les exportations en 2019 s'élevaient à environ 450 millions d'USD, tandis que les importations représentaient plus de 700 millions d'USD. En 2019, 82% des exportations de Maurice étaient à destination de quatre pays, à savoir l'Afrique du Sud (53%), Madagascar (14%), le Kenya (8%) et les Seychelles (7%).

6.55. Les principaux produits exportés vers l'Afrique étaient les textiles et les produits alimentaires. Cependant, d'après la base de données de l'ITC, les produits au potentiel d'exportation le plus élevé depuis Maurice vers l'Afrique sont les pantalons et shorts de coton pour hommes, les sucres de canne ou de betterave et saccharose chimiquement pur et les T-shirts et maillots de corps de coton, en bonneterie.

6.56. Maurice travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie nationale de réponse pour tirer parti des possibilités offertes par la ZLECAf. Cette stratégie aura pour objectif de donner des

indications sur la manière dont le pays pourrait améliorer sa diversification économique et optimiser le commerce de marchandises et de services, y compris sur des marchés qui n'ont pas encore été étudiés. Elle indiquera également les moyens possibles pour Maurice de se procurer des matières premières depuis le continent en vue de développer les chaînes de valeur.

Zone de libre-échange continentale africaine – Commerce des services

6.57. Afin d'exploiter le potentiel considérable des secteurs de services, les États membres de l'UA ont décidé de libéraliser progressivement les services dans le cadre de la ZLECAf. Cinq secteurs de services, à savoir les services fournis aux entreprises, les services de communications, les services de transport, les services touristiques et les services financiers, ont été identifiés comme des secteurs prioritaires. Une approche mixte combinant l'établissement des listes d'engagements spécifiques annexées à l'AGCS, d'une part, et la coopération en matière de réglementation, d'autre part, a été arrêtée au moment d'établir les modalités de négociations.

6.58. Les négociations sur les engagements spécifiques dans les secteurs de services sont toujours en cours. D'après la feuille de route de la ZLECAf, les listes d'engagements spécifiques seront achevées et adoptées d'ici à janvier 2022.

6.3.7 Accord de partenariat économique intérimaire avec l'Union européenne

6.59. Maurice met en œuvre un Accord de partenariat économique intérimaire avec l'Union européenne (APEI) depuis le 14 mai 2012, avec quatre autres pays d'Afrique orientale et australe (AfOA), à savoir les Comores, les Seychelles, Madagascar et le Zimbabwe.

6.60. Les exportations depuis Maurice vers l'UE n'ont cessé de diminuer. La part des exportations de Maurice vers l'UE dans la valeur totale des exportations a baissé de 47,3% en 2014 à 44,3% en 2020, tel qu'illustré ci-dessous.

Tableau 6.4 Échanges entre Maurice et l'UE, 2014-2020

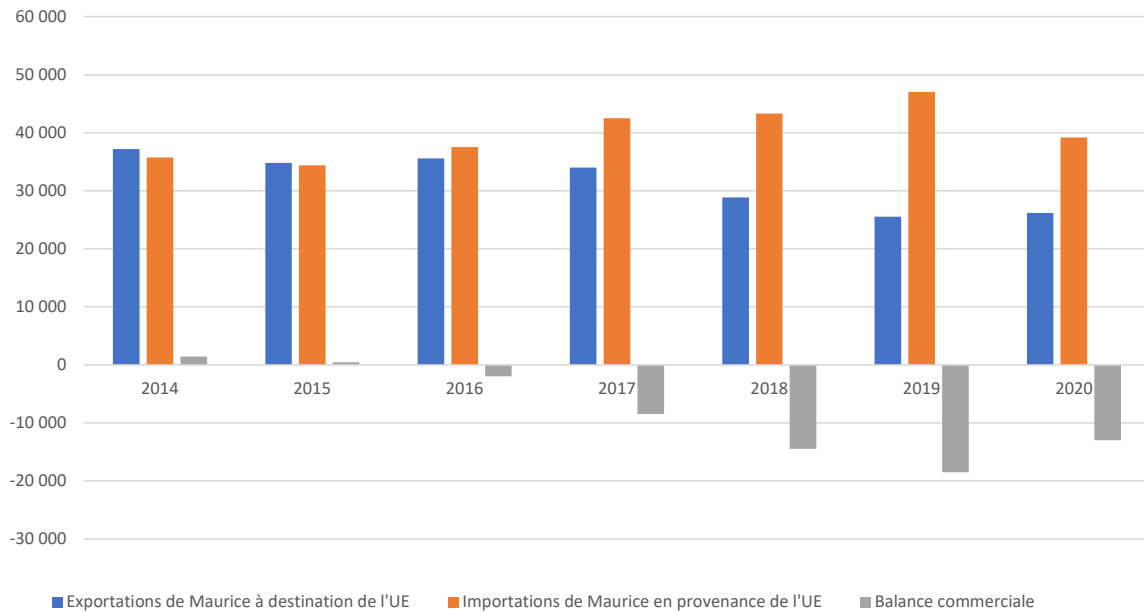
(Millions de MUR)

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Données provisoires)
Exportations de Maurice à destination de l'UE	37 196	34 813	35 581	34 009	28 841	25 528	26 192
Importations de Maurice en provenance de l'UE	35 746	34 378	37 539	42 496	43 309	47 034	39 180
Balance commerciale	1 450	435	(1 958)	(8 487)	(14 468)	(18 506)	(12 988)

Source: Statistics Mauritius.

Graphique 6.4 Échanges entre l'Union européenne et Maurice

(Millions de MUR)



Source: Statistics Mauritius.

Tableau 6.5 Exportations de Maurice à destination des principaux pays de l'UE par année, 2014-2020

Pays	2014 (MUR)	2019 (MUR)	2020 (MUR) (Données provisoires)
Autriche	367 685 753	75 069 525	131 579 541
Belgique	2 248 456 204	996 765 407	1 207 003 208
Bulgarie	28 809 142	109 027 636	116 071 865
Allemagne	725 833 152	1 379 611 092	1 148 302 930
Danemark	208 223 250	215 503 406	225 030 570
Espagne	4 260 157 788	2 937 423 821	3 145 209 711
France	9 202 978 327	6 271 053 122	4 868 415 225
Royaume-Uni	10 902 631 034	7 328 053 497	6 114 779 753
Italie	5 243 645 993	3 643 556 824	3 960 698 968
Pays-Bas	2 055 412 342	2 600 722 811	2 685 890 755
Pologne	242 559 670	190 077 576	181 496 805
Portugal	292 012 650	606 019 900	305 649 881
Suède	188 645 450	330 621 043	315 089 815

Source: Statistics Mauritius.

6.61. Les exportations de Maurice restent fortement concentrées sur certains pays de l'UE, dont le Royaume-Uni, la France, l'Italie et la Belgique. Il est cependant possible de se diversifier en incluant les partenaires commerciaux non traditionnels de l'UE. Des efforts sont faits pour mener des activités de commercialisation structurées sur des marchés habituels hors UE.

6.62. Des discussions avec l'UE sur l'approfondissement de l'APEI ont été lancées en octobre 2019. Les négociations portent sur 13 questions, dont le commerce des services, l'investissement, la politique de la concurrence, le commerce et le développement durable, ou encore la facilitation des échanges. L'approfondissement de l'Accord est essentiel pour Maurice dans la mesure où un accord ambitieux offrira de nouvelles possibilités pour les biens et les services.

6.3.8 Accord de partenariat économique (APE) entre le Royaume-Uni et l'Afrique orientale et australe (AfoA)

6.63. Maurice et le Royaume-Uni ont signé l'APE AfoA-Royaume-Uni le 31 janvier 2019. Cet accord, qui est un accord de continué fondé sur l'Accord de partenariat économique intérimaire (APEI) entre l'UE et l'AfoA, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

6.64. L'APE AfoA-Royaume-Uni contient trois chapitres portant sur le commerce des marchandises, la pêche et la coopération pour le développement. Les dispositions de l'Accord sont analogues à celles de l'APEI entre l'UE et l'AfoA, ce qui permet à Maurice de bénéficier d'un accès en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits sur le marché britannique. L'Accord permet également le cumul des règles d'origine avec l'UE.

6.65. Le Royaume-Uni fait partie des principaux partenaires commerciaux de Maurice. En 2020, les exportations de Maurice vers le Royaume-Uni représentaient environ 6,1 milliards de MUR, avec une part des partenaires de 10,10% dans le monde et 23,34% dans l'UE.

6.66. Le tableau 6.6 ci-dessous résume les flux d'échanges entre Maurice et le Royaume-Uni de 2014 à 2020.

Tableau 6.6 Commerce bilatéral entre Maurice et le Royaume-Uni

(Millions de MUR)

Année	Exportations à destination du Royaume-Uni (MUR)	Importations en provenance du Royaume-Uni (MUR)
2014	10 903	3 048
2015	10 696	3 678
2016	9 382	3 595
2017	8 469	3 811
2018	7 546	4 261
2019	7 328	6 016
2020 (Données provisoires)	6 115	3 264

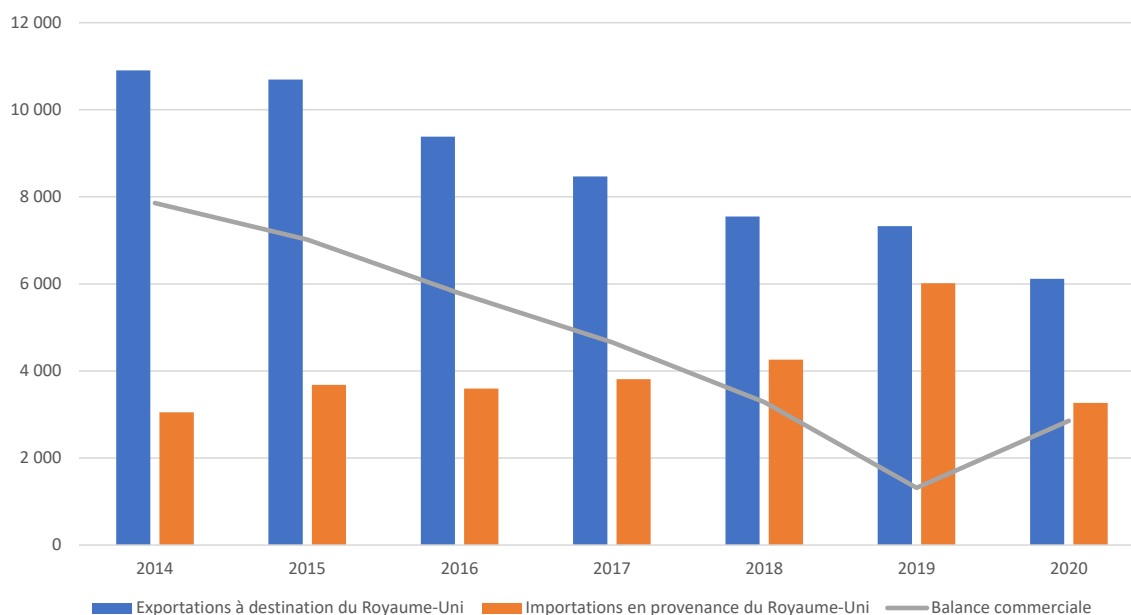
Source: Statistics Mauritius.

6.67. La valeur totale des exportations de Maurice a diminué d'environ 1,2 milliard de MUR entre 2019 et 2020. Les importations en provenance du Royaume-Uni ont également diminué d'environ 2,7 milliards de MUR pendant la même période. Cela peut être dû aux répercussions de la COVID-19.

6.68. Il convient par ailleurs de noter que, bien que les exportations vers le Royaume-Uni aient diminué d'environ 3 milliards de MUR entre 2014 et 2019, les importations ont quant à elles augmenté du même montant, depuis 3 milliards de MUR en 2014, ce qui représente une augmentation de 100%.

Graphique 6.5 Échanges de Maurice avec le Royaume-Uni

(Millions de MUR)



Source: Statistics Mauritius.

6.3.9 Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA)

6.69. Maurice bénéficie de préférences au titre de l'AGOA, qui fournit un accès en franchise de droits aux États-Unis pour 6 500 produits admissibles fabriqués dans les pays d'Afrique subsaharienne bénéficiaires désignés.

6.70. L'AGOA a eu des effets très positifs sur les échanges de Maurice vers les États-Unis et elle a particulièrement aidé le secteur des vêtements à prospérer et à s'intégrer verticalement. Le tableau ci-dessous montre les échanges entre les États-Unis et Maurice. Les principaux produits exportés étaient les textiles, les animaux vivants, le sucre et le poisson. Cependant, au fil des ans, les exportations se sont diversifiées et comprennent désormais les diamants taillés, les produits de la mer, le sucre, les lunettes et les lunettes de soleil.

Tableau 6.7 Échanges avec les États-Unis

Année	Importations totales (c.a.f.) en MUR	Exportations (f.a.b.) dans le cadre de l'AGOA en MUR
2014	2 657 580 162	8 515 094 828
2015	2 693 230 462	9 091 971 108
2016	3 491 321 726	8 739 480 153
2017	4 288 142 470	8 035 201 984
2018	4 663 392 028	8 014 540 240
2019	4 009 296 890	7 106 477 289
2020	2 723 916 107	5 844 403 906

Source: Statistics Mauritius.

6.71. Le régime de l'AGOA est censé être en vigueur jusqu'en 2025. Le gouvernement américain précédent avait déjà indiqué qu'il était peu probable que les préférences de l'AGOA soient renouvelées sous leur forme actuelle. Les États-Unis négocieraient plutôt des ALE bilatéraux avec les régions ou pays africains intéressés. Dans ce contexte, Maurice a indiqué qu'elle aimerait négocier un ALE bilatéral avec les États-Unis.

6.3.10 Accord-cadre sur le commerce et l'investissement entre Maurice et les États-Unis (TIFA)

6.72. Le TIFA entre Maurice et les États-Unis a été signé le 18 septembre 2006. Il permet aux deux pays de réfléchir à un grand nombre de questions relatives au commerce et à l'investissement.

6.73. Les discussions ont lieu sur la base d'un plan de travail comprenant 14 domaines de coopération, à savoir la promotion du commerce et de l'investissement dans les secteurs compétitifs, le renforcement des liens au sein du secteur privé, la coordination de la mise en œuvre de l'AGOA, la promotion des DPI, le renforcement du commerce des services, les échanges dans les secteurs des poissons et des fruits de mer, ou encore le renforcement des liens entre les entreprises agro-industrielles, entre autres.

6.3.11 Programme accéléré d'intégration économique (PAIE)

6.74. Le Programme accéléré d'intégration économique (PAIE) est un programme lancé par cinq pays au sein du COMESA et de la SADC, à savoir le Malawi, Maurice, le Mozambique, les Seychelles et la Zambie. Ce programme est fondé sur cinq piliers: l'amélioration du cadre réglementaire de l'activité des entreprises, l'élimination des obstacles au commerce de marchandises, la promotion du commerce des services, le renforcement de la facilitation des échanges et l'apprentissage par les pairs et le renforcement des capacités.

6.75. Un mémorandum d'accord visant à faciliter le mouvement des hommes et femmes d'affaires et des professionnels a été signé en septembre 2016 par le Malawi, Maurice, les Seychelles et la Zambie. Dans le cadre de ce mémorandum d'accord, un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) a été conclu en 2018 entre les autorités compétentes pour les professionnels comptables et les auditeurs afin de faciliter la mobilité des professionnels comptables et des auditeurs.

6.76. De plus, l'ARM encourage l'amélioration des normes en matière d'éducation et de formation et il facilite l'échange de renseignements afin de promouvoir l'adoption de bonnes pratiques sur les normes en matière de comptabilité, de qualifications professionnelles et de pratique professionnelle dans les pays membres du PAIE. L'objectif désormais est d'élargir les ARM à d'autres secteurs, tels que l'architecture et l'électrotechnique.

6.4 Initiatives commerciales bilatérales

6.4.1 Accord de libre-échange Chine-Maurice

6.77. Compte tenu du fait que les relations diplomatiques entre Maurice et la Chine remontent à 1972, les deux pays ont indiqué vouloir construire des relations économiques et commerciales plus fortes en acceptant de conclure un accord de libre-échange complet. L'objectif était de créer les conditions nécessaires pour augmenter le volume de l'investissement et des échanges bilatéraux et renforcer et élargir la portée de la coopération économique entre les deux pays.

6.78. En 2015, le gouvernement de Maurice et la République populaire de Chine ont mené une étude de faisabilité conjointe pour évaluer les avantages et les défis que pourrait représenter la conclusion d'un accord de libre-échange entre les deux pays. D'après cette étude de faisabilité, les exportations de Maurice pourraient augmenter d'au moins 318 millions d'USD à l'entrée en vigueur de l'ALE.

Tableau 6.8 Échanges entre Maurice et la Chine, 2014-2020

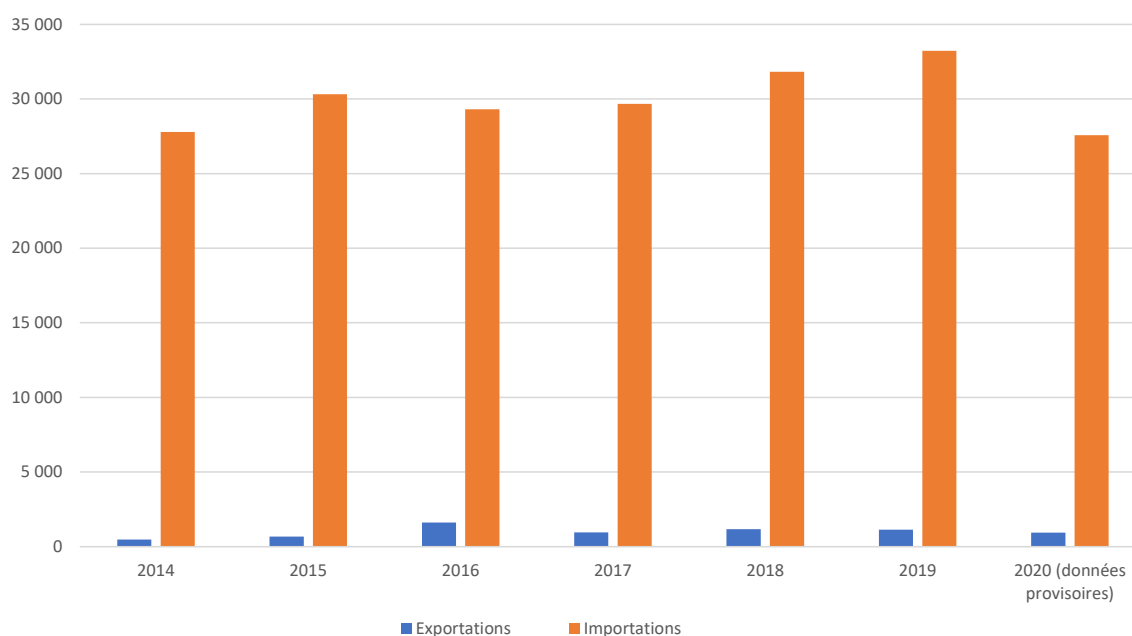
(Millions de MUR)

Année	Exportations de Maurice vers la Chine	Importations de Maurice depuis la Chine
2014	465	27 789
2015	671	30 317
2016	1 615	29 300
2017	946	29 675
2018	1 165	31 818
2019	1 137	33 234
2020 (Données provisoires)	934	27 573

Source: Statistics Mauritius.

Graphique 6.6 Échanges entre Maurice et la Chine, 2014-2020

(Millions de MUR)



Source: Statistics Mauritius.

6.79. Le graphique 6.6 présente l'évolution des échanges entre Maurice et la Chine. En 2020, les exportations vers la Chine s'élevaient à 934 millions de MUR, contre 27 573 millions de MUR pour les importations, ce qui a entraîné un déficit de 26 639 millions de MUR. Entre 2014 et 2020, les exportations de Maurice vers la Chine ont augmenté de 101% et ses importations ont diminué d'environ 0,8%.

Entrée en vigueur

6.80. Les négociations relatives à l'ALE entre Maurice et la Chine ont commencé en avril 2018 et, après quatre cycles, elles ont été conclues en août 2018. L'Accord de libre-échange a été signé en octobre 2019 et sa mise en œuvre a commencé le 1^{er} janvier 2021.

6.81. L'Accord de libre-échange Chine-Maurice comprend 17 chapitres portant notamment sur le commerce de marchandises, les règles d'origine, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les mesures correctives commerciales, le commerce des services, l'investissement, la concurrence, la propriété intellectuelle, le commerce électronique, la coopération économique ou encore le règlement des différends.

6.82. L'ALE contient également des annexes sur les listes d'engagements en matière d'accès aux marchés pour les marchandises et les services de Maurice et de la Chine.

6.83. Dans le cadre de l'Accord de libre-échange, Maurice bénéficie d'un accès en franchise de droits sur le marché chinois pour 8 547 produits. Cela représente 96% des lignes tarifaires chinoises. Les droits applicables sur 88% de ces lignes tarifaires ont été supprimés avec effet immédiat, et les droits restants devraient être supprimés dans un délai de cinq à sept ans. Par ailleurs, Maurice supprimerait les droits pour 148 lignes tarifaires sur une période de cinq ans. Cela représente 2,5% de ses lignes tarifaires. En outre, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, Maurice s'est vu accorder un contingent tarifaire de 50 000 tonnes de sucres spéciaux à un taux contingentaire de 15%.

6.4.2 Accord de partenariat de coopération économique générale (CECPA) avec l'Inde

6.84. Maurice et l'Inde ont lancé des négociations sur un CECPA en 2004. Ces négociations ont toutefois été suspendues en 2006.

6.85. Les discussions sur le CECPA ont repris en 2016. Après sept cycles de négociations, les deux parties ont conclu l'accord en 2020. Le CECPA a été signé le 22 février 2021, et sa mise en œuvre a commencé le 1^{er} avril 2021. Le CECPA comprend actuellement deux chapitres principaux: Commerce des marchandises et Commerce des services.

6.86. L'Inde est un partenaire commercial important. En 2020, l'Inde représentait 9,5% des importations totales de Maurice. Les exportations de Maurice vers l'Inde représentaient quant à elles 2,08% de ses exportations totales.

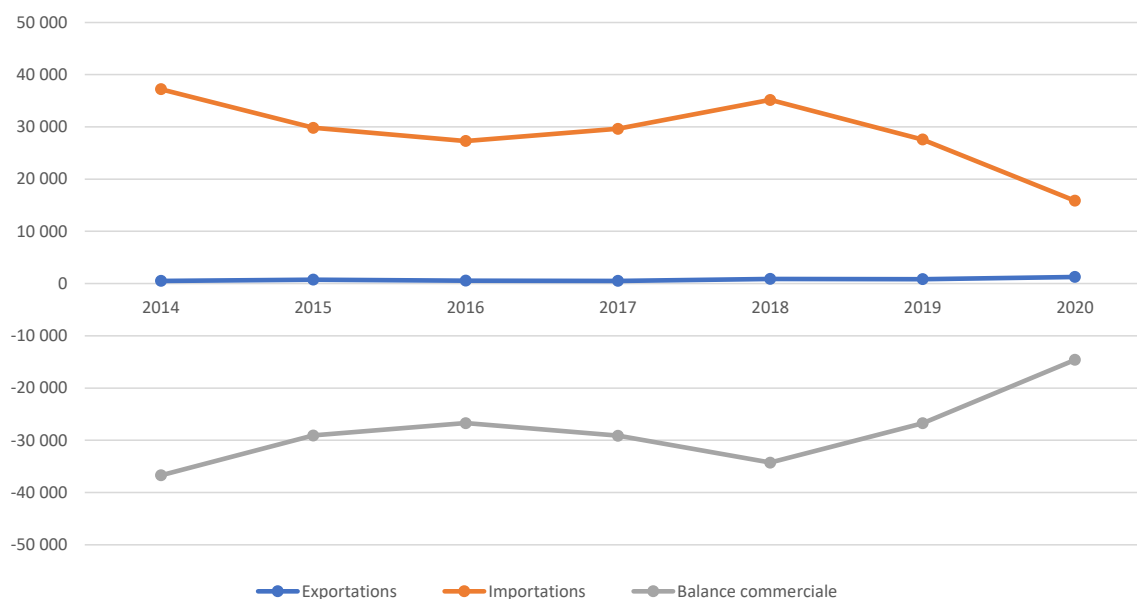
Tableau 6.9 Résumé des flux d'échanges entre Maurice et l'Inde, 2014-2020

Année	Exportations à destination de l'Inde (MUR)	Importations en provenance de l'Inde(MUR)
2014	503 929 787	37 224 986 606
2015	744 613 001	29 822 404 814
2016	566 496 281	27 292 159 620
2017	511 539 871	29 646 240 736
2018	893 740 590	35 160 973 112
2019	848 170 875	27 578 537 861
2020 (données provisoires)	1 259 945 137	15 858 971 218

Source: Statistics Mauritius.

Graphique 6.7 Échanges de Maurice avec l'Inde

(Millions de MUR)



Source: Statistics Mauritius.

6.87. Le CECPA va offrir davantage de possibilités d'accès au marché en éliminant les droits ou en fournissant une marge de préférence importante sur les produits d'exportation clés des deux parties. Il devrait aider à réduire l'important déficit commercial, comme le montrent les chiffres relatifs au commerce, et à ouvrir le marché indien des services aux fournisseurs de services mauriciens.

6.4.3 Accord de libre-échange Chine-Turquie

6.88. Un accord de libre-échange (ALE) entre Maurice et la Turquie, signé le 9 septembre 2011, est entré en vigueur le 1^{er} juin 2013. Il prévoit un accès en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits industriels et un accès préférentiel en termes de contingents tarifaires pour une liste de 46 produits agricoles, dont les fruits tropicaux, les conserves de légumes, les pâtes alimentaires non cuites, la décoration pour gâteaux, les poissons et produits de la pêche, les aliments pour animaux, les spiritueux et les bières.

Tableau 6.10 Échanges entre Maurice et la Turquie

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (Données provisoires)	TCAM (%)
Importations	1 458	1 488	1 415	1 915	2 609	3 160	3 103	13
Exportations	145	123	68	65	25	66	46	-17
Déficit de la balance commerciale	-1 313	-1 365	-1 348	-1 849	-2 584	-3 095	-3 057	15

Source: Statistics Mauritius.

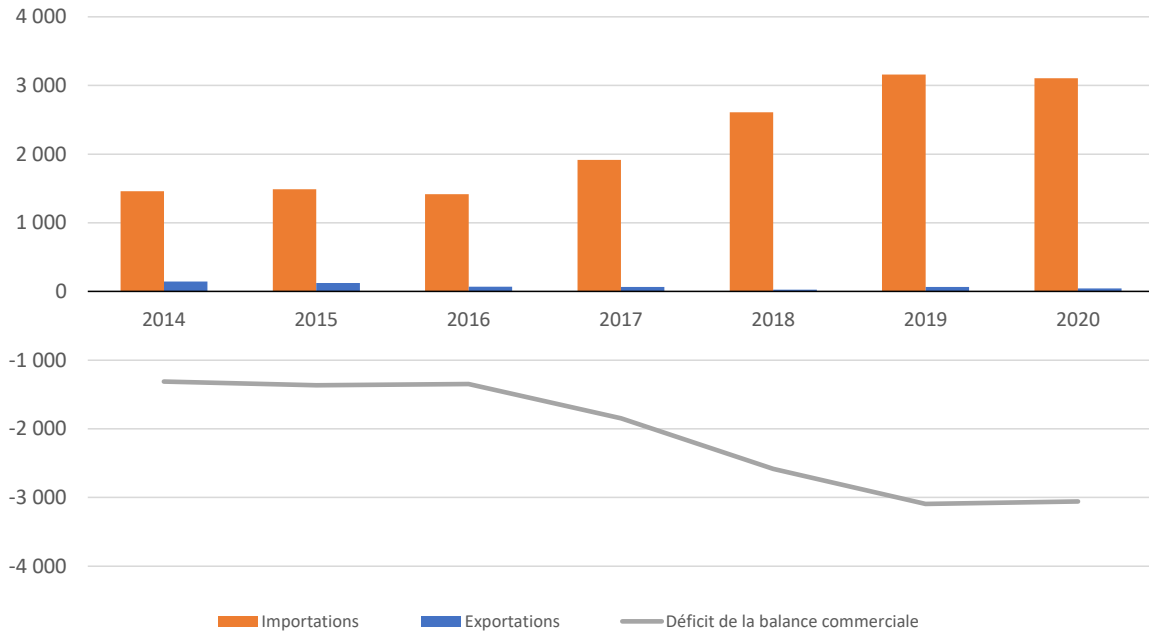
6.89. Les exportations de Maurice vers la Turquie ont enregistré une baisse cumulée annuelle de 17% pour la période allant de 2014 à 2020 et, pendant la même période, les importations en provenance de la Turquie ont augmenté de 13%.

6.90. Un déficit commercial d'environ 3 milliards de MUR a été enregistré en 2020, contre 1,31 milliard en 2014.

6.91. Il convient de noter que, depuis l'entrée en vigueur de l'ALE en 2013, les importations de Maurice en provenance de Turquie ont augmenté de 113%.

Graphique 6.8 Échanges de Maurice avec la Turquie

(Millions de MUR)



Source: Statistics Mauritius.

6.4.4 Accord commercial préférentiel entre Maurice et le Pakistan

Imposition de droits régulateurs à l'importation par le Pakistan

6.92. En 2007, Maurice et le Pakistan ont signé un Accord commercial préférentiel (ACPr), qui est entré en vigueur en novembre 2007. Cet accord élimine les droits de douane sur une liste d'environ 232 produits convenus. Cependant, en 2017, après la mise en place de nouvelles réglementations intérieures, le Pakistan a imposé des droits régulateurs à l'importation sur plus de 730 lignes tarifaires, visant les lignes tarifaires relevant de l'ACPr qui étaient déjà en franchise de droits avant l'imposition des droits régulateurs à l'importation.

6.93. En effet, le droit applicable à environ 31 lignes tarifaires sur 66 lignes tarifaires négociées pour les textiles et le droit applicable à environ 43 lignes tarifaires sur 64 lignes tarifaires négociées pour les produits non textiles relevant de l'ACPr ont été modifiés et ces produits sont désormais soumis à des droits de douane lorsqu'ils sont exportés depuis Maurice.

6.94. Depuis 2017, les exportations de Maurice vers le Pakistan ont considérablement baissé (de 91%). En outre, un droit d'importation de 50% a été instauré sur les savons et les détergents, qui étaient les principaux produits exportés de Maurice.

6.95. Après l'avoir demandé à plusieurs reprises aux autorités pakistanaises, Maurice espère que les droits régulateurs à l'importation seront supprimés.

6.4.5 Accord commercial préférentiel entre Maurice et l'Indonésie

6.96. En 2019, Maurice a lancé des négociations sur un ACPr avec l'Indonésie. L'ACPr Indonésie-Maurice sera le premier accord commercial que Maurice signera avec un membre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

7 CONCLUSION

7.1. Maurice est l'un de pays du monde les plus touchés économiquement par la pandémie de COVID-19. Cependant, elle n'a eu recours à aucune mesure commerciale protectionniste et a continué d'avancer sur la voie de la réforme. La seule mesure restrictive prise au début de cette

année est l'interdiction complète de la production, de l'importation et de l'exportation des produits en matière plastique à usage unique. Cette mesure justifiée au regard de l'article XX de l'Accord de Marrakech montre l'engagement fondamental de Maurice en faveur de la protection de l'environnement et de la promotion d'un développement durable et respectueux de l'environnement.

7.2. Les effets de la COVID-19 sur Maurice en tant que PEID témoignent de la vulnérabilité économique de ces pays et de leur exposition aux chocs extérieurs. Cela justifie l'appel de l'Organisation mondiale du commerce en faveur de leur reconnaissance en tant que catégorie de pays distincte nécessitant un traitement spécial et différencié spécifique et sur mesure.

7.3. Cet appel est d'autant plus justifié que la plupart des PEID, en raison de leur population, disposent d'un PIB par habitant relativement plus élevé. À cet égard, ils ne peuvent pas bénéficier de certains avantages cruciaux tels que les financements assortis de conditions privilégiées, les préférences SGP ou même un appui pour respecter leurs obligations de la catégorie C au titre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Maurice compte donc sur l'appui des États Membres de l'OMC concernant cette question essentielle de la reconnaissance des PEID comme catégorie distincte de pays.

7.4. La pandémie de COVID-19 renforce la nécessité de prendre des mesures collectives pour résoudre la dimension sanitaire et ses répercussions économiques. Maurice estime que l'OMC a un rôle important à jouer pour veiller à ce que les vaccins contre la COVID-19 soient accessibles à tous sur la base du principe de non-discrimination, et pour veiller à ce que les échanges se poursuivent de manière fluide. Maurice reste pleinement attachée aux objectifs de l'OMC et elle travaillera avec tous les États Membres pour renforcer le système commercial multilatéral.
